

Délibération n°2021-66

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 24 juin 2021, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Renouvellement et création des Diplômes nationaux

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote sur le renouvellement et la création des diplômes nationaux :

DUT Carrières et sociales, LP Assurance- banque- finance, LP Gestion Ressources Humaines, LP Métiers de la gestion comptable-paie et comptabilité, LP Métiers de la gestion comptable-responsable portefeuille client en cabinet d'expertise, LP Management Gestion des Organisations

Résultat du vote :

Membres en exercice : 29	Pour : 20
Membres présents et représentés : 20	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le renouvellement et la création des diplômes nationaux (conformément aux annexes) sont approuvés à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 25 juin 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

**Dossier de demande d'ouverture de
diplôme hors accréditation**

**Dossier de demande d'ouverture en
apprentissage du**

**DUT CARRIERES SOCIALES option
Animation Sociale et Socio Culturelle (ASSC)
2^{ème} année**

(2021-2022)

**Intitulé : DUT CARRIERES SOCIALES
Option Animation Sociale et Socio Culturelle (ASSC)**

Année d'ouverture : 2021

Durée : 1 an

Page réservée à l'administration

Avis du Service juridique :

Avis du Service de la scolarité :

Avis de la Direction des affaires financières :

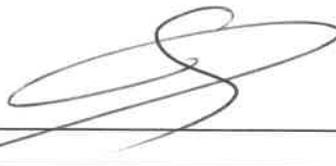
**POUR AVIS : DEMANDE D'OUVERTURE DUT CARRIERES SOCIALES
option Animation Sociale et Socio Culturelle (ASSC) 2ème année
(2021-2022)**

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par la CFVU le 28/05/2021

**Avis du Chargé de Mission juridique du Pôle - Monsieur Sainte-Croix
RAUDZUEL**

Date : 02/06/21 Avis Fausse etc
Signature :



Avis de la Direction des Affaires Juridiques - Madame Ségolène LAM

DAD OK
Date : le 31/05/21
Signature :



Avis de la Division de la Scolarité – Monsieur Théodule DURIMEL

DS OK
Date : 01/06/2021
Signature :



Avis de la Direction des affaires financières – Monsieur Vincent SUBITS

OK
Date : 01/06/21
Signature :



Avis transmis à la CFVU le / /2021

Fiche de renseignements

DESCRIPTIF	<p>Année(s) : 2021/2022 – Composante : IUT de la Guadeloupe Partenaires : GRETA DE GUADELOUPE (projet de convention de partenariat joint en annexe 1)</p> <p>Intitulé : DUT CS Domaine : Sciences sociales Mention et Spécialité (ou Parcours) : Animation Sociale et Socio Culturelle Niveau (dans le cas d'un DU) : Bac+2 Etablissement ayant l'accréditation : Université des Antilles Pôle Guadeloupe</p> <p>Présentation : Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle, conçoit, coordonne et gère les projets d'un service, d'une entreprise, d'une structure, d'un secteur ou d'un territoire de l'animation. Il s'adresse à des publics variés : enfants, jeunes, adultes, familles, personnes âgées, handicapés... Il contribue à la promotion des personnes, promeut leur autonomie et mobilise leur capacité d'organisation collective. Les secteurs d'intervention des animateurs peuvent être l'animation sociale et socioculturelle, proche de la vie associative et des valeurs de l'éducation populaire (dont sont porteurs nombre de mouvements : Maisons des jeunes et de la culture, Centres sociaux, Habitats jeunes, etc.), l'action sociale (dispositifs d'intégration et d'insertion dans des lieux spécifiques comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les foyers logement, les centres pour handicapés...), l'action culturelle, la médiation, le développement local, le tourisme, les pratiques de loisirs (bases de plein air, tourisme social...) Période demandée : 2021-2022</p>
EN CAS DE RENOUELEMENT	<p>Date de la dernière habilitation : 2017 Date de création : 2017</p>
RESPONSABLES	<p>Responsable du diplôme : Mme Guylene AURORE Professeur des Universités Directrice de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590 48 34 82 / 📠 : 0690 81 41 21 guylene.aurore@univ-antilles.fr</p>

	<p>Coordonnateur pédagogique : Mme ALBERTE CABARRUS PRCE Chef de département CS de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0690292572 <i>Alberte.cabarrus@univ-antilles.fr</i></p>
GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE	<p>Responsable administratif : Marc BLANC Responsable administratif de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 82 <i>marc.blanc@univ-antilles.fr</i></p> <p>Gestionnaire de la scolarité : Pierre PRUDENTOS Scolarité de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 91 <i>pierre.prudentos@univ-antilles.fr</i></p>
ACCES AU DIPLOME	<p>La 2^{ème} année du DUT CS option ASSC s'adresse aux étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ayant validé la 1^{ère} année du DUT CS option ASSC ou 60 crédits ECTS dans une formation dans le domaine travail social permettant l'équivalence du DUT CS ASSC 1 ; - ayant obtenu BTS SP3S
FRAIS DE FORMATION	<p>Les frais et charges d'enseignement sont assumés par France compétences pour les contrats d'apprentissage. La formation est donc gratuite pour les étudiants apprentis.</p>

<p style="text-align: center;">BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION</p>	<p>Dispositif : Apprentissage</p> <p>Volume horaire : 655h heures effectives étudiants, dont 150h Projets tuteurés</p> <p>Alternance hebdomadaire de 2 jours à l'IUT de la Guadeloupe et 3 jours en entreprise</p> <p><i>(calendrier de l'alternance joint en annexe 2)</i></p> <p>Effectif prévisionnel : 20</p> <p>Organisation des enseignements : La formation dispensée est répartie en 4 unités d'enseignement (UE) par semestre, dont les intitulés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - UE1 : S3 Organisation et politiques sectorielles S4 Acteurs, dynamiques et territoires - UE2 : S3 Société, population et publics S4 Publics et pratiques professionnelles ; - UE3 : S3 Techniques et conception de projets S4 Langages et communication professionnelle ; - UE4 : S3 Développement professionnel S4 Approfondissement professionnel (<i>cette UE-S4 sera évaluée dans le cadre de l'alternance directement en entreprise.</i>) <p>Horaires : 35H par semaine</p> <p>Formes d'enseignement : Cours, TD, Projet Tuteuré</p>
<p style="text-align: center;">AVIS DE LA COMPOSANTE ET DATE</p>	<p>Avis favorable du Conseil d'IUT en date du 25 mai 2021 <i>(extrait de décision de la composante joint en annexe 3)</i></p>

Descriptif détaillé

1. Objectifs, Motivations et Débouchés

La formation au DUT Carrières Sociales est dispensée dans le cadre du cycle L du schéma LMD (Licence –Master – Doctorat) et prépare en deux semestres les étudiants aux fonctions de techniciens supérieurs de l'intervention sociale et socioculturelle. Elle leur offre la possibilité d'une insertion professionnelle immédiate, d'une poursuite d'études vers une licence professionnelle ou vers un cycle universitaire plus long. Pour atteindre cet objectif, la formation des professionnels du secteur articule des savoirs théoriques et des savoirs d'action. Les modalités de formation envisagent cette dialectique par une imbrication d'apports universitaires et d'apports professionnels

Les métiers ciblés

Le professionnel titulaire du DUT Carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle, conçoit, coordonne et gère les projets d'un service, d'une entreprise, d'une structure, d'un secteur ou d'un territoire de l'animation. Il s'adresse à des publics variés : enfants, jeunes, adultes, familles, personnes âgées, handicapés... Il contribue à la promotion des personnes, promeut leur autonomie et mobilise leur capacité d'organisation collective. Les secteurs d'intervention des animateurs peuvent être l'animation sociale et socioculturelle, proche de la vie associative et des valeurs de l'éducation populaire (dont sont porteurs nombre de mouvements : Maisons des jeunes et de la culture, Centres sociaux, Habitats jeunes, etc.), l'action sociale (dispositifs d'intégration et d'insertion dans des lieux spécifiques comme les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, les foyers logement, les centres pour handicapés...), l'action culturelle, la médiation, le développement local, le tourisme, les pratiques de loisirs (bases de plein air, tourisme social...)

2. Partenaires

Le GRETA est notre partenaire financier. En effet, il dispose d'une CFA (Centre de Formation des Apprentis) des Métiers de l'accompagnement et du Social.

3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

Le partenariat Université/GRETA trouve un écho favorable auprès des entreprises. D'une part, les collectivités, associations et entreprises dans le domaine du social et de l'animation confirment le caractère professionnalisant et pratique de la formation. D'autre part, les projets tuteurés du DUT CS correspondent à de vraies missions d'immersion enrichissantes aussi bien pour les entreprises que pour les étudiants. Plusieurs structures dans le secteur social et de l'animation socio-culturelle ont déjà donné leur soutien pour l'ouverture de cette formation.

(Courriers de soutien joints en annexe 4)

4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique détaillée (liste nominative des intervenants)

La formation sera assurée par les enseignants du Département CS de l'IUT des chargés d'enseignements issus des entreprises. Le tableau ci-après présente la répartition du contenu des enseignements par enseignant

S3 UE31	Module	SEMESTRE 3 Nom du module	ENSEIGNANTS (ES) Enseignants (es)	Titre Titre	Diplôme Diplôme
	M3101	Politiques publiques sectorielles	BOLIVAR CABARRUS	Chargée de cours professio. PRCE- UA	Master politiq. territoriales Doct. sciences de l'Education
	M3102	Droit appliqué	DAHOMMAIS	Chargée de cours professionnel	Master de Droit public
	M3103	Politiques économiques contemporaines : les dynamiques de marché	EUSTACHE	MCFA	DESS Aménagement du territoire et développement local
UE32		SOCIETES, POPULATIONS et PUBLICS			
	M32A01	Politiques culturelles	CABARRUS	PRCE- UA	Doctorat sciences de l'Education
	M32A02	L'individu et le groupe	CABARRUS	PRCE- UA	Doctorat sciences de l'Education
	M32A03C	Problématiques spécifiques	BEAUCHAMP	PRCE - Chargée de cours	CAPET STMS
UE33		TECHNIQUES et CONCEPTIONS DE PROJETS			
	M3301	Expression et Communication : Communications des organisations	<i>En entreprise</i>		
	M3302	Langues et cultures étrangères	LOUISON	PRCE- Chargée de cours	CAPES Anglais
	M3303	Méthodologie et conduite de projet	<i>En entreprise</i>		
	M3304	Gestion	REGNER	Chargée de cours professionnel	Master Gestion comptabilité
	M33A05	Pratiques de créativité : approfondissement	<i>En entreprise</i>		
	M33A06C	Pratiques de créativité et projet	ERDAN	Chargée de cours professionnel	D . E Danse
UE4		DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL			
	M3401	Projet Personnel et Professionnel (PPP)	<i>En entreprise</i>		
	M34A02C	Analyse des pratiques professionnelles	DORVILLE	CFC Education Nationale	Master Sciences de l'Education
	M3403	Projet tuteuré (100h de travail personnel /étudiant)	CABARRUS	PRCE - UA	Doctorat sciences de l'Education

	SEMESTRE 4					
S4	Module	Nom du module	Titre	Diplôme		
UE41	M4101	ACTEURS, DYNAMIQUES et TERRITOIRES Organisations politiques publiques, administratives, et acteurs	BOLIVAR	Chargée de cours professionnel	Master politiques territoriales	
	M4102	Droit spécialisé	DAHOMAIS	Chargée de cours professionnel	Master de Droit public	
	M41A03	Ethique et histoire des idées	CABARRUS	PRCE -UA	Doctorat sciences de l'Education	
	M41A04C	Les acteurs de la société civile	CABARRUS	PRCE -UA	Doctorat sciences de l'Education	
	UE42		PUBLICS et PRATIQUES PROFESSIONNELLES	<i>En entreprise</i>		
M4201		Projet Personnel et Professionnel	MASSIER DU BIEST	Chargée de cours professionnel	DPIEPS	
M42A02C		Pratiques, publics et champs professionnels				
M4203		Mémoire				
M42A04		Problématiques spécifiques et pratiques	CABARRUS	PRCE -UA	Doctorat sciences de l'Education	
UE43	M42A05C	Analyse des champs professionnels	CABARRUS	PRCE -UA	Doctorat sciences de l'Education	
		LANGAGES et COMMUNICATION PROFESSIONNELLE				
	M4301	Expression et Communication : Communications professionnelle	<i>En entreprise</i>			
	M4302	Langues et cultures étrangères	LOUISON	PRCE-Chargée de cours	CAPES Anglais	
	M4303	Techniques de négociation et de médiation	<i>En entreprise</i>			
	M43A04	Principes et méthodes d'interventions en ASSC	<i>En entreprise</i>			
	M43A05C	Méthodes et pratiques d'interventions en ASSC	CABARRUS	PRCE -UA	Doctorat sciences de l'Education	
	UE44		APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL			
		M4401	Projet tuteuré (100h de travail personnel /étudiant)			
		M4402	Stage			

5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

SEMESTRE 3

S3	Module	Nom du module	Coefficient	CM	TD	TP	Règles de calcul UE
UE31		ORGANISATION et POLITIQUES SECTORIELLES					
	M3101	Politiques publiques sectorielles	7	80	20		
	M3102	Droit appliqué	3	40			
UE32	M3103	Politiques économiques contemporaines : les dynamiques de marché	2	20	10		U31= (3* M3101)+(2* M3102)+(2* M3103)/7
		SOCIETES, POPULATIONS et PUBLICS					
	M32A01	Politiques culturelles	6	50	40		
UE33	M32A02	L'individu et le groupe	2	20	10		U32= (2* M32A01)+(2* M2402)+(2* M32A02)+(2* M32A03C)/6
	M32A03C	Problématiques spécifiques	2	20	10		
		TECHNIQUES et CONCEPTIONS DE PROJETS					
UE34	M3301	Expression et Communication : Communications des organisations	11	90	90		
	M3302	Langues et cultures étrangères	2	30H	ENTREPRISE		
	M3303	Méthodologie et conduite de projet	2	30H	ENTREPRISE		
UE4	M3304	Gestion	2	15 H	CENTRE / 15 H		U33= (2* M3301) +(2* M3302) +(2* M3303) +(2* M3304) +(1.5* M33A05) + (1.5* M33A06C)/11
	M33A05	Pratiques de créativité : approfondissement	1.5	30H	ENTREPRISE		
	M33A06C	Pratiques de créativité et projet	1.5	30	30		
UE4		DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL					
	M3401	Projet Personnel et Professionnel (PPP)	6	10	40		
	M34A02C	Analyse des pratiques professionnelles	1	20H	ENTREPRISE		
UE4	M3403	Projet tuteuré (100h de travail personnel /étudiant)	2	10H	CENTRE		U34= (1*M3401) +(2* M34A02C)+(3* M3403)/6
		Total S3 DUT ASSC (420H étudiant)	3	130	160	130	
		Règles de calcul du Semestre 3	S3=(7*U31)+(6*U32)+(11*U33)+(6*U34)/30				

Les compétences dans le cadre de ces modules seront acquises en entreprise mais seront évaluées par le biais du contrôle continu.

SEMESTRE 4

S4	Module	Norm du module	Coefficient	CM	TD	TP	Règles de calcul UE
UE41		ACTEURS, DYNAMIQUES et TERRITOIRES	6	70	50		
	M4101	Organisations politiques publiques, administratives, et acteurs	1.5	30			U41= (1.5* M4101)+(1.5* M4102)+(1.5* M41A03)+(1.5* M41A04C)/6
	M4102	Droit spécialisé	1.5	10	20		
	M41A03	Ethique et histoire des idées	1.5	20	10		
	M41A04C	Les acteurs de la société civile	1.5	10	20		
		PUBLICS et PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	20	40	50	
	M4201	Projet Personnel et Professionnel	1	10 H ENTREPRISE			
UE42	M42A02C	Pratiques, publics et champs professionnels	1	10H ENTREPRISE			U42= (1* M4201)+(1* M42A02C)+(2* M4203)+(1* M42A04)+(1* M42A05C)/6
	M4203	Mémoire	2				
	M42A04	Problématiques spécifiques et pratiques	1	10 H CENTRE 30 H ENTREPRISE			
	M42A05C	Analyse des champs professionnels	1	10H CENTRE 20 H ENTREPRISE			
		LANGAGES et COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	7		10	50	
					0		
UE43	M4301	Expression et Communication : Communications professionnelle	2	30 ENTREPRISE			U43= (2* M4301)+(2*M4302)+(1* M4303)+(1* M43A04)+(1* M43A05C)/6
	M4302	Langues et cultures étrangères	2	10	20		
	M4303	Techniques de négociation et de médiation	1	30 H ENTREPRISE			
	M43A04	Principes et méthodes d'interventions en ASSC	1	30 H ENTREPRISE			
	M43A05C	Méthodes et pratiques d'interventions en ASSC	1	30			
		APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL	11				
UE44	M4401	Projet tuteuré (100h de travail personnel /étudiant)	3				U44= (3* M4401)+(8* M4402)/11
		Stage	8				
	M4402	Total S4 DUT ASSC (3800H étudiant)	30	90	19	100	
							S4=(6*U41)+(6*U42)+(7*U43)+(11*U44)/30

Les compétences dans le cadre de ces modules seront acquises en entreprise mais seront évaluées par le biais du contrôle continu.

6. Programme détaillé des enseignements

SEMESTRE 3

S3	Module	Nom du module	Coefficient	CM	TD	TP
UE31		ORGANISATION et POLITIQUES SECTORIELLES	7	80	20	
	M3101	Politiques publiques sectorielles	3	40		
	M3102	Droit appliqué	2	20	10	
	M3103	Politiques économiques contemporaines : les dynamiques de marché	2	20	10	
UE32		SOCIETES, POPULATIONS et PUBLICS	6	50	40	
	M32A01	Politiques culturelles	2	20	10	
	M32A02	L'individu et le groupe	2	20	10	
	M32A03C	Problématiques spécifiques	2	10	20	
UE33		TECHNIQUES et CONCEPTIONS DE PROJETS	11		90	90
	M3301	Expression et Communication : Communications des organisations	2		30H ENTREPRISE	
	M3302	Langues et cultures étrangères	2			30
	M3303	Méthodologie et conduite de projet	2		30H ENTREPRISE	
	M3304	Gestion	2		15 H CENTRE / 15 H ENTREPRISE	
	M33A05	Pratiques de créativité : approfondissement	1.5		30H ENTREPRISE	
	M33A06C	Pratiques de créativité et projet	1.5			30
UE4		DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	6		10	40
	M3401	Projet Personnel et Professionnel (PPP)	1		20H ENTREPRISE	
	M34A02C	Analyse des pratiques professionnelles	2		10H CENTRE	20H ENTREPRISE
	M3403	Projet tuteuré (100h de travail personnel /étudiant)	3			
		Total S3 DUT ASSC (420H étudiant)	30	130	160	130

SEMESTRE 4

S4	Module	Nom du module	Coefficient	CM	TD	TP
UE41		ACTEURS, DYNAMIQUES et TERRITOIRES	6	70	50	
	M4101	Organisations politiques publiques, administratives, et acteurs	1.5	30		
	M4102	Droit spécialisé	1.5	10	20	
	M41A03	Ethique et histoire des idées	1.5	20	10	
	M41A04C	Les acteurs de la société civile	1.5	10	20	
UE42		PUBLICS et PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	20	40	50
	M4201	Projet Personnel et Professionnel	1		10 H ENTREPRISE	
	M42A02C	Pratiques, publics et champs professionnels	1		20H CENTRE	10H ENTREPRISE
	M4203	Mémoire	2			
	M42A04	Problématiques spécifiques et pratiques	1		10 H CENTRE	30 H ENTREPRISE
	M42A05C	Analyse des champs professionnels	1		10H CENTRE	20 H ENTREPRISE
UE43		LANGAGES et COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	7		10	50
	M4301	Expression et Communication : Communications professionnelle	2		30 ENTREPRISE	
	M4302	Langues et cultures étrangères	2		10	20
	M4303	Techniques de négociation et de médiation	1		30 H ENTREPRISE	
	M43A04	Principes et méthodes d'interventions en ASSC	1		30 H ENTREPRISE	
	M43A05C	Méthodes et pratiques d'interventions en ASSC	1			30
UE44		APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL	11			
	M4401	Projet tuteuré (100h de travail personnel /étudiant)	3			
	M4402	Stage	8			
		Total S4 DUT ASSC (3800H étudiant)	30	90	190	100

7. Budget prévisionnel équilibré

RECETTES		DEPENSES	
Convention de prestation UA-IUT /GRETA (25% Recettes de Prise en charge de la formation par France Compétences – MAJ du 11/02/2021) <i>Base 20 apprentis x 9260€</i>	46 300.00 €	Ingénierie pédagogique	16 900.00 €
		Frais de gestion administrative - frais de gestion - salles spécialisées	29 400,00 €
TOTAL RECETTES	46 300.00 €	TOTAL DEPENSES	46 300.00 €

Recettes :

Le GRETA versera à l'IUT de la Guadeloupe la somme forfaitaire de 46 300€ correspondant à 25% de la prise en charge des apprentis au cout contrat (Référentiel des NPC – France COMPETENCES) ;

Cette somme sera versée en deux fois sur présentation des factures :

- 50 % au démarrage de la formation
- 50% en fin de formation.

Ce calcul a été fait sur la base de 20 inscrits x 9260 €. Il devra être revalorisé en fonction du nombre réel des apprentis inscrits en DUT CS2-option ASSC.

Dépenses :

Les dépenses de l'UA sont liées :

- aux frais d'ingénierie et les droits d'inscription pour la somme de 16 900,00 euros
- aux frais de fonctionnement pour un total de 29 400 euros

Les dépenses directes liées à la formation sont à la charge du GRETA, il s'agit :

- *des publications et communication relatives à la publicité sur la formation.*
- *la rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom de l'Université, au taux de vacations fixé par le GRETA.*

Annexes

- 1.** Projet de convention de partenariat avec le GRETA
- 2.** Calendrier de l'alternance
- 3.** Extrait de décision de la composante IUT971
- 4.** Courriers de soutien d'entreprises

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DUT Carrières Sanitaires Animation Sociale et Socio-Culturelle en apprentissage

ENTRE

L'Université des Antilles, Campus de Fouillole - BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre
Établissement public à caractère scientifique et technologique
Ci-après désigné : **UA**
Ici représenté par son président, Monsieur Eustase JANKY

Et plus particulièrement

L'Institut Universitaire de Technologie de la Guadeloupe, Campus de Camp Jacob, 166 rue des officiers
– 97 120 SAINT-CLAUDE,
Ci-après désigné **IUT**,
Ici représenté par son administrateur provisoire, Madame Guylène AURORE

ET

Le GRETA de la Guadeloupe

Groupement d'Établissements du Second degré
dont le siège social est à Rés. Les Cannelières – Morne l'Épingle – BP 548 – 97139 Les Abymes

Siret : 199 714 056 00025 code NAF : 8559A
représenté par sa Cheffe d'Établissement Support (CESUP) Suzy SAMÉ,

ci- après désigné le « **Le GRETA de la Guadeloupe** »,

Ci-après collectivement désignés « **les Parties** »

Vu l'arrêté ministériel du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté ministériel du 23 Novembre 2016 qui habilite l'UA à délivrer le diplôme universitaire de technologie Carrières Sociales option Animation Sociale et Socioculturelle

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire de l'UA du

Vu la délibération du Conseil de Pôle Guadeloupe de l'UA du

PREAMBULE :

L'Université des Antilles et le GRETA de la Guadeloupe, conviennent d'associer leurs efforts et de coordonner leurs actions en vue de contribuer au développement de programmes spécifiques de cursus de formation par l'apprentissage et de développer des compétences dans la gestion de projets d'animation sociale et socioculturelle.

La présente convention vise à préciser les conditions administratives et pédagogiques de la mise en place de la 2^{ème} année de DUT « Carrières Sanitaires option Animation Sociale et Socio-Culturelle ».

La présente convention précise les engagements respectifs de chacune des Parties et les modalités de la réalisation de la Formation.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles les parties souhaitent collaborer pour l'organisation et le fonctionnement de la **formation en apprentissage** de la 2^{ème} année de DUT « Carrières Sociales, option Animation Sociale et Socio-Culturelle » pour laquelle l'UA détient une habilitation. Il s'agit de préciser les modalités administratives, pédagogiques et financières réparties entre le GRETA de la Guadeloupe et l'UA.

Article 2 : Objectifs de la formation

La 2^{ème} année de DUT « Carrières Sociales option Animation Sociale et Socio-Culturelle » en apprentissage a pour objectif principal de répondre aux besoins de qualification en gestion de projet d'animation construisant des compétences professionnelles mobilisables et adaptées aux problématiques de notre territoire. Elle permet de préparer soit à une intégration immédiate dans la vie professionnelle, soit à une professionnalisation optimale.

Le dispositif retenu pour la formation est la **formation par apprentissage**.

Article 3 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

Cette formation du premier cycle de formation est mise en place pour préparer le DUT Carrières Sociales option **Animation Sociale et Socio-Culturelle**. Ce DUT est présenté dans l'**Annexe 1 (Fiche de présentation de la formation)** jointe à la présente convention et qui indique son objet, son programme, sa durée et son planning prévisionnel.

L'effectif d'étudiants, par année universitaire, est compris entre 20 et 26.

Article 4 : Organisation de la formation

La formation prépare à l'obtention du DUT « Carrières Sanitaires option Animation Sociale et Socio-Culturelle »

La formation est d'une durée de :

- 15 semaines en CFA, soient 515 heures d'enseignement en présentiel dont le contenu est défini dans l'**Annexe 1**.
- 37 semaines en entreprise, congés des apprentis inclus

La formation se déroule dans les locaux de l'IUT.

Les apprentis régulièrement inscrits sont, durant leur présence, soumis à l'ensemble des règles applicables aux étudiants de l'UA, et ont accès à tous les services proposés aux étudiants (SCD, DOSIP, SUMPPS....)

Le programme est réparti en Unités d'Enseignement (UE). La formation sera organisée en alternance dont les modalités d'applications seront précisées avec le Responsable Pédagogique IUT. Les intitulés et le contenu des UE sont fournis dans l'annexe pédagogique (**Annexe 1**) jointe à la présente convention.

Le volume horaire total de la formation est de 515 heures d'enseignement pour les 2 semestres.

Le contenu et les modalités de contrôle de connaissances sont définis par le programme pédagogique de la formation et adaptés à l'alternance selon les modalités fixées dans l'annexe pédagogique.

Les enseignements seront assurés par les équipes pédagogiques de l'UA, du GRETA de la Guadeloupe, et par des socioprofessionnels des domaines concernés par ce DUT.

Article 5 : Lieu de la formation

Les enseignements auront lieu à l'IUT de la Guadeloupe.

L'IUT de la Guadeloupe demeure civilement responsable au sens de l'article 1384 du code civil pendant la durée normale de présence des apprentis dans ses locaux.

Article 6 : Publics visés par la formation

La 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales s'adresse aux étudiants:

- ayant validé une 1^{ère} année du DUT CS option ASSC ou 60 crédits ECTS dans une formation dans le domaine travail social permettant l'équivalence du DUT CS ASSC 1
- ayant obtenu BTS SP3S

Les admissions définitives à suivre la formation sont prononcées sur décision d'une commission d'admission de l'IUT, sous le contrôle des instances compétentes de l'UA.

Article 7 : Rôle et engagement des partenaires

L'IUT possède la responsabilité académique (pédagogique et scientifique) de la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales. L'IUT assure la coordination académique du DUT et la responsabilité de l'ingénierie pédagogique du DUT.

L'UA inscrit les étudiants et délivre le diplôme.

Le GRETA de la Guadeloupe élabore le budget de la formation et s'engage à trouver les fonds pour son fonctionnement. Il perçoit l'intégralité des recettes de la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales. Il établit les devis, instruit les conventions, émet les factures à destination des financeurs, assure les liens de partenariats avec les entreprises et les institutionnels. Il est responsable de la bonne application de ladite convention dans les limites de son engagement.

Les parties assurent ainsi la mise en œuvre de la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales, dans le cadre présenté en **annexe 2**, laquelle fixe la **répartition des engagements des deux parties**. De plus, les parties s'engagent à échanger tous les documents administratifs, pédagogiques et financiers avec les partenaires entreprises et institutionnels (courriers, contrats, accords concernant la formation, conventions avec les OPCO...). Tous les documents devront faire état du partenariat entre l'IUT de la Guadeloupe et le GRETA de la Guadeloupe.

Article 8 : Admission des candidats

L'admission des candidats dans la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales en apprentissage est conditionnée par l'obligation pour l'étudiant de signer un contrat d'apprentissage.

Les salariés ou demandeurs d'emploi qui suivent les enseignements ont la qualité de stagiaires de formation professionnelle.

Le recrutement se fait sur dossier et entretien de motivation face à un jury déterminé par un conseil pédagogique dans les termes définis à l'article 12 ci-dessous.

Le calendrier de recrutement est défini par les parties et diffusé en temps utile auprès des candidats potentiels.

Les étudiants admis sont informés par le secrétariat des départements de l'IUT et le secrétariat du GRETA de la Guadeloupe.

Dans le cadre de la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales, il y aura une double inscription :

- 1- Au sein de l'UA pour bénéficier du statut d'étudiant
- 2- au sein du GRETA de la Guadeloupe dans le cadre du contrat d'apprentissage

Article 9 : Evaluation et délivrance du diplôme

Les modalités de l'évaluation des étudiants seront conformes à l'annexe pédagogique (annexe 1).

Le DUT Carrières Sociales est délivré si les 4 semestres sont validés.

La validation des semestres et la délivrance du DUT sont prononcées par un jury final, commun à l'ensemble des DUT l'IUT de la Guadeloupe.

A chaque fin de semestre, le jury final est précédé par le pré-jury du DUT CS qui est constitué du chef du département CS, du directrice Opérationnelle du GRETA de la Guadeloupe, de la Conseillère en formation Continue en charge du Pôle SSAP, des enseignants et des professionnels et qui décide de l'admission au semestre au vu des résultats de l'étudiant-apprenti mais aussi de son assiduité, de son implication dans le travail et dans les projets du département.

Pour valider un semestre, 2 conditions sont obligatoires:

- la moyenne générale doit être supérieure ou égale à 10
- la moyenne de chaque unité d'enseignement (UE) doit être supérieure ou égale à 8.
- Une compensation peut être opérée entre 2 semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale de 10/20 et d'une moyenne de 8/20 dans chacune des UE constitutives des semestres.

Le jury de fin de semestre et de délivrance du DUT est désigné par le Président de l'Université sur proposition du directeur de l'IUT conformément à l'arrêté du 3 août 2005 et pour l'ensemble des DUT.

La délivrance de relevés de notes et d'attestation de réussite s'effectue auprès de la scolarité de l'IUT.

Article 10 : Coordination du diplôme (cf annexe 2)

La coordination académique (pédagogie et logistique) du DUT CS est assurée par l'IUT. Le coordinateur académique est le Chef de département CS. Il garantit la qualité pédagogique de la formation et prend part notamment, en étroite relation avec le GRETA de la Guadeloupe, aux étapes suivantes :

- sélection et le recrutement des étudiants candidats à la voie de l'apprentissage ;
- choix de l'équipe pédagogique
- le choix du calendrier de la formation et validation des modalités pratiques d'organisation du DUT (calendrier et rythme des cours, validation des sujets de projets tuteurés, validation des missions des étudiants en entreprises)
- l'organisation des interventions et leur programmation
- la répartition en groupes des étudiants,
- l'organisation des projets tuteurés,
- la remontée hebdomadaire des feuilles de présence (émargement des apprentis et des enseignants) et du cahier de textes
- l'organisation et le suivi des réunions pédagogiques ;
- l'organisation des évaluations et examens,
- l'organisation des jurys (soutenances de mémoires, soutenances de projets tuteurés) ;
- l'organisation des pré-jury et jury de délivrance du diplôme.

La coordination du DUT CS, au GRETA assure, en en étroite relation avec le coordinateur académique l'IUT, le lien entre les parties et les entreprises d'accueil afin d'assurer la bonne conduite de la formation. Il aura pour mission, notamment :

- l'élaboration du budget global de la formation (recherche de financement – rédaction des fiches Cerfa-élaboration des contrats d'apprentissage...)
- le suivi des fiches de présence des apprentis et des formateurs,
- le suivi des périodes en entreprise,

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants de l'UA, et de professionnels des domaines concernés par la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales. Elle est validée par les instances compétentes de l'UA, via le coordinateur académique, suivant les modalités définies pour l'ensemble de ses formations.

Les enseignants et les chargés de cours sont soumis aux diverses obligations qu'impliquent leur activité d'enseignement. Ils participent à la préparation et à la correction des évaluations relevant de leur enseignement, aux oraux et aux jurys ainsi qu'aux réunions d'information.

Article 11 : Comité de pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par un comité de pilotage. Il est présidé par le président du jury de délivrance du DUT CS ou son représentant.

Le comité de pilotage est constitué :

- du Directeur de l'IUT ou son représentant assisté du coordinateur académique de la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales pour l'UA (Chef de Département du Département CS de l'IUT)
- de la Directrice opérationnelle du GRETA de la Guadeloupe, assistée de la Conseillère en Formation Continue en Charge du Pôle Soins et Services à la Personne, et des collaborateurs nécessaires.
- de deux professionnels du secteur concerné cooptés par les partenaires, et sur invitations, de personnalités qualifiées

Il se réunit au moins deux fois au cours de la formation, au début et à la fin.

Ce comité sera chargé :

- d'arrêter la politique de recrutement des apprentis (effectif, profil des candidats),
- de valider les documents de communication externe.

Article 12 : Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique a pour objectif de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan professionnel. Il est composé d'enseignants universitaires et techniques, de chercheurs, de professionnels

Il se réunit une fois par trimestre, et sur la base de documents de synthèse (pédagogique, évaluation, insertion, prospectif). Le Conseil pédagogique doit notamment s'assurer de réaliser l'autoévaluation continue de la formation pour préparer le renouvellement de la formation en apprentissage (hors accréditation)

Il est présidé par le chef de département CS.

Il comprend :

- La Directrice Opérationnelle du GRETA de la Guadeloupe,
- La Conseillère en Formation Continue en charge du Pôle SSAP
- les coordinateurs GRETA de la Guadeloupe et IUT,
- 3 chargés d'enseignement (enseignants-chercheurs et/ou autres enseignants),
- 2 professionnels en relation avec le domaine de formation
- et des collaborateurs nécessaires.

Article 13 : Rôle du Conseil de perfectionnement du GRETA de la Guadeloupe et la place de l'IUT

Il existe un conseil de perfectionnement pour toutes les formations du GRETA. C'est un organe de dialogue chargé, entre autres :

- d'éclairer les membres sur la situation actuelle et prospective de l'emploi dans le champ couvert par les formations ouvertes en apprentissage
 - de faciliter la communication entre le(s) responsable(s) pédagogiques et les représentants des entreprises
- Il contribue au processus d'amélioration continue des formations ouvertes par la voie de l'apprentissage

Le conseil de perfectionnement se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président.

Le Directeur de l'IUT ou le coordinateur académique du DUT Carrières Sociales pour l'UA (Chef de Département du Département CS de l'IUT) participera aux Conseils de Perfectionnement.

Lors de ces conseils, il sera présenté :

- le rapport d'activité annuel présenté par le(s) responsable(s) du (des) diplôme(s),
- les résultats des enquêtes d'insertion ou de poursuites d'études,
- les dispositions pédagogiques alimentant le processus d'amélioration de la formation.

Il émettra un avis sur le renouvellement en apprentissage de cette formation.

Article 14 : Dispositions financières de la formation

Le GRETA de la Guadeloupe élabore le budget de la formation et s'engage à trouver les fonds pour son fonctionnement. Il perçoit l'intégralité des recettes de la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales. Il établit les devis, instruit les conventions, émet les factures à destination des financeurs. Ces documents devront faire état du partenariat entre l'IUT de la Guadeloupe et le GRETA de la Guadeloupe.

Il assure, entre autres, le financement de toute la charge d'enseignement de la 2^{ème} année du DUT Carrières sanitaires option Animation Sociale et Socio-Culturelle.

La rémunération du coordinateur académique pour la coordination de la 2^{ème} année du DUT CS sera prise en charge par le GRETA de la Guadeloupe et se fera selon les modalités fixées par le CA de l'UA (référentiel horaire des activités).

Pour la couverture de ses frais généraux de gestion et d'administration et pour la mise à disposition du savoir-faire et de l'ingénierie de formation, l'université recevra la somme forfaitaire équivalente à 25% du montant des recettes établies sur la base de la prise en charge des apprentis par France Compétences (sur la base du cout contrat). Cette somme forfaitaire couvre :

- les frais de location de salle
- les frais de gestion administrative
- les frais d'ingénierie pédagogique
- les droits d'inscription en vigueur.

Cette somme est payable en deux virements semestriels sur présentation de factures établies par l'IUT.

Une **annexe financière (annexe 3)** précise les modalités financières de cette convention.

Article 15 : Communication

Les partenaires conviennent de travailler en commun pour la confection et la diffusion des documents de communication relatifs à la 2^{ème} Année de DUT Carrières Sociales. Ils s'attacheront à mettre en avant systématiquement, au minimum, la présence conjointe des logos de l'UA-IUT et du GRETA de la Guadeloupe.

Ils s'engagent en outre à citer dans toute communication orale ou écrite concernant la 2^{ème} année de DUT Carrières Sociales l'ensemble des partenaires (l'UA, l'IUT, le GRETA de la Guadeloupe).

Article 16 : Durée, Modification, Résiliation

La présente convention prend effet à sa date de signature par les Partenaires. Elle est conclue pour l'année universitaire 2021/2022 et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2022.

Les parties pourront apporter des modifications, par voie d'avenant.

Article 17 : Litige

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable, dans le cadre des règles de l'enseignement supérieur.

En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent pourra être saisi.

Fait à Saint-Claude, en quatre exemplaires originaux, le

Pour l'Université des Antilles (UA)

Pour le GRETA de la Guadeloupe

Eustase JANKY
Président

Suzy SAMÉ
Cheffe d'Etablissement Support

PROJET

Annexes

PROJET

Annexe 1 : Annexe pédagogique

La formation se déroule sur 12 mois, à temps plein en alternance. Les enseignements seront répartis en cours et travaux dirigés. Le corps enseignant est constitué d'enseignants de l'UA, et de chargés d'enseignements professionnels (des intervenants exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle).

1. Répartition des enseignements

La maquette pédagogique est présentée ci-dessous :

S3	Module	SEMESTRE 3 Nom du module	PPN 2013		ENSEIGNANTS (ES) Enseignants (es)	Titre Titre	Diplôme Diplôme			
			Coefficient	PPN 2013						
UE31	M3101	ORGANISATION et POLITIQUES SECTORIELLES Politiques publiques sectorielles	7	80	BOLIVAR CABARRUS DAHOMAIS	Chargée de cours professio. PRCE- UA	Master politiq. territoriales Doct. sciences de l'Education			
	M3102		2	20				Chargée de cours professionnel	Master de Droit public	
	M3103		2	20				Chargée de cours professio.	Master politiq. territoriales	
UE32	M32A01	SOCIÉTÉS, POPULATIONS et PUBLICS Politiques culturelles	6	50	CABARRUS	PRCE- UA	Doctorat sciences de l'Education			
	M32A02		2	20				PRCE- UA	Doctorat sciences de l'Education	
	M32A03C		2	10				PRCE - Chargée de cours	CAPET STMS	
			11	15						
UE33	M3301	TECHNIQUES et CONCEPTIONS DE PROJETS Expression et Communication : Communications des organisations Langues et cultures étrangères Méthodologie et conduite de projet Gestion	2	0	LOUJISON	PRCE- Chargée de cours	CAPES Anglais			
	M3302		2	30						
	M3303		2	0						
	M3304		2	15				REGNER	Chargée de cours professionnel	Master Gestion comptabilité
	M33A05		1.5	0						
	M33A06C		1.5	30				ERDAN	Chargée de cours professionnel	D .E Danse
UE4	M3401	DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL Projet Personnel et Professionnel (PPP) Analyse des pratiques professionnelles	6	10	DORVILLE	CFC Education Nationale	Master Sciences de l'Education			
	M34A02C		2	10				0		
	M3403		3					CABARRUS	PRCE - UA	Doctorat sciences de l'Education
			30	130						
				85						
				70						
				285H COURS						

Les compétences dans le cadre de ces modules seront acquises en entreprise mais seront évaluées par le biais du contrôle continu.

S4 UE41	Module	SEMESTRE 4 Nom du module	PPN 2013			ENSEIGNANTS (ES)	Titre	Diplôme				
			Coefficient	CM	TD				TP			
	M4101	ACTEURS, DYNAMIQUES et TERRITOIRES Organisations politiques publiques, administratives, et acteurs	6	70	50	BOLIVAR	Chargée de cours professionnel	Master politiques territoriales				
	M4102		1.5	30					DAHOMAIS	Chargée de cours professionnel		
	M41A03		1.5	10	20						CABARRUS	PRCE Sociologie Université de Guadeloupe
	M41A04C		1.5	20	10							
		1.5	10	20								
UE42		PUBLICS et PRATIQUES PROFESSIONNELLES	6	20	20	0						
	M4201	Projet Personnel et Professionnel	1			0						
	M42A02C	Pratiques, publics et champs professionnels	1		20	0	MASSIER DU BIEST	DPIEPS				
	M4203	Mémoire	2									
	M42A04	Problématiques spécifiques et pratiques	1	10		0	PRCE Sociologie Université de Guadeloupe	Doctorat sciences de l'Education				
	M42A05C	Analyse des champs professionnels	1	10	0		PRCE Sociologie Université de Guadeloupe	Doctorat sciences de l'Education				
UE43		LANGAGES et COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	7		40	20						
	M4301	Expression et Communication : Communications professionnelle	2		0	0						
	M4302	Langues et cultures étrangères	2		10	20	PRCE-Chargée de cours	CAPES Anglais				
	M4303	Techniques de négociation et de médiation	1		0	0						
	M43A04	Principes et méthodes d'interventions en ASSC	1		0	0						
	M43A05C	Méthodes et pratiques d'interventions en ASSC	1		30		PRCE Sociologie Université de Guadeloupe	Doctorat sciences de l'Education				
UE44		APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL	11									
	M4401	Projet tuteuré (100h de travail personnel /étudiant)	3									
	M4402	Stage	8									
		TOTAL ALTERNANCE	30	90	110	20						
				220H DE COURS								

Les compétences dans le cadre de ces modules seront acquises en entreprise mais seront évaluées par le biais du contrôle continu.

2. Règlement du contrôle des connaissances et des compétences

Les programmes pédagogiques, horaires et coefficients sont fixés conformément aux dispositions incluses dans le Programme Pédagogique National du DUT Carrières Sociales de l'IUT.

L'acquisition des connaissances est appréciée par un **contrôle continu et régulier**. L'évaluation de la mission et celle des projets tuteurés permettent de se rendre compte des compétences acquises par l'apprenti à travers un rapport rédigé et soutenu devant un jury composé d'enseignants intervenant dans la formation et de professionnels.

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont présentées à l'article 9 de la convention.

Les propositions de validation des semestres 3 et 4 et de délivrance du diplôme sont basées sur l'ensemble des notes et appréciations obtenues pendant l'année et sont ensuite validées par le jury de l'IUT, nommé par le Président de l'UA.

En cas d'absence justifiée de l'apprenti (convocation officielle, justificatif médical, arrêt de travail), appréciée par le coordinateur pédagogique, une proposition de rattrapage sera faite à l'apprenti 2 jours minimum après son retour.

En cas d'absence de justificatif, une absence injustifiée sera signifiée à l'apprenti par le coordinateur académique.

Le contrôle des connaissances est continu comprend :

- des devoirs surveillés dont les modalités, dates, les horaires et les coefficients sont portés à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et sur son livret d'apprentissage. Pour ces devoirs surveillés, seules sont autorisées les calculatrices. Les téléphones portables sont strictement interdits et doivent être rangés et éteints dans les sacs.
- des interrogations (avec ou sans avertissement préalable) dans les heures de cours/TD. Chacun de ces tests de connaissance sera affecté d'un coefficient choisi par l'enseignant responsable et pourra être affecté à chacune des interrogations.

Toute absence non justifiée à un contrôle ou à une séance faisant l'objet d'une notation sera sanctionnée par la note 00/20.

En cas d'absence justifiée à un devoir et après vérification par le responsable de filière (directeur des études ou chef de département), un rattrapage pour la matière considérée sera effectué. L'étudiant absent devra prendre rendez-vous, dès son retour, avec le chef de département ou son représentant pour fixer la date et les modalités du rattrapage. Toutefois, en cas d'absence justifiée ou non au contrôle de rattrapage, l'étudiant ne pourra bénéficier d'une autre épreuve de rattrapage.

Le DUT Carrières Sociales, portant mention de la délibération du jury, est délivré par le Président de l'UA sur proposition de l'IUT d'après l'ensemble des notes et appréciations obtenues pendant les 4 semestres S1, S2, S3 et S4. La délivrance du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui la composent et les 120 crédits correspondants.

2.1) Coefficients des unités d'enseignements

La formation est organisée en unités d'enseignements (UE) génériques, UE spécifiques et UE professionnelles.

Un coefficient est affecté suivant la nature des unités d'enseignement et proportionnellement aux nombre d'ECTS.

2.2) Coefficients des unités d'enseignements

L'évaluation des connaissances et des compétences sera adaptée à la nature de chacune des UE :

- UE génériques: Contrôle continu avec une note d'évaluation de chaque UE (la note finale d'évaluation de l'UE est la moyenne pondérée des notes d'évaluation des modules qui la constituent) et une note d'un devoir de synthèse (DS), soient deux notes par UE.
- Projet tuteuré : Réalisation d'un dossier écrit correspondant à l'étude réalisée, ainsi que d'une restitution orale (soient 2 notes)
- Soutenance de mémoire – mission en entreprise : Réalisation d'un rapport écrit mémoire, ainsi qu'un oral devant un jury de professionnels et d'enseignants. Le tuteur professionnel attribuera également une note à l'étudiant, soient 3 notes.

La diversité des dispositifs d'évaluation (examen écrit, oral, restitution, rédaction de rapport, note de synthèse) permettra ainsi d'évaluer en parallèle les capacités de communication écrites et orales indispensables à l'insertion des étudiants dans le monde professionnel.

2.3) Règles d'obtention du diplôme, de compensation et de capitalisation

La validation des UE et des semestres sont conformes aux dispositions nationales légales en vigueur fixé par arrêté du 3 août 2005 (article 19 et 20).

Un semestre est validé si les conditions suivantes sont remplies simultanément :

- la moyenne générale est égale ou supérieure à 10 à l'ensemble formé par les unités d'enseignement (y compris donc le projet tuteuré et le stage),
- la moyenne dans chaque unité d'enseignement est égale ou supérieure à 8,
- dans chaque unité d'enseignement, les règles d'assiduité sont respectées.

Dans le cas où l'étudiant bénéficie d'une moyenne générale supérieure à 10 mais n'a pas validé une UE (moyenne d'une UE (moyenne d'une UE <8) le jury de fin de semestre peut accorder des points pour permettre à l'étudiant de valider l'UE. Le jury ne peut accorder de point qu'au titre du semestre pour lequel il délibère. Le jury peut également accorder des points à la moyenne générale.

(La répartition des coefficients figure dans le tableau « maquette pédagogique ».

La mention « assez bien », « bien », « très bien », est accordée à l'étudiant dont la moyenne générale est respectivement égale ou supérieure à 12/20, 14/20, 16/20.

Règles de compensation : L'acquisition d'une UE et du nombre d'ECTS correspondant est effective lorsque la moyenne pondérée des notes de chaque UE est égale ou supérieure à 10. Il y a compensation entre les UE d'un même semestre lorsque la moyenne de l'UE est supérieure à 8 et que la moyenne de l'ensemble des UE est supérieure à 10.

Règles de capitalisation : Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Annexe 2 : Répartition des engagements des parties

DOMAINE	RESPONSABILITES du GRETA de la Guadeloupe	RESPONSABILITES de l'IUT
Organisme financeur	Relation avec les OPCO pour l'ouverture des formations en apprentissage. Etablissement et envoi des documents réglementaires	Présentation d'un argumentaire pour l'ouverture de la formation.
Communication	Communication autour de la formation, Prospection de participants	Prospection de participants.
Recrutement, Inscription et traitement des apprentis	Participation au recrutement et à la sélection des étudiants (hors DUT CS1 de l'IUT de la Guadeloupe).	Sélection, recrutement des étudiants (hors DUT CS1 de l'IUT de la Guadeloupe)
	Gestion de l'établissement des contrats et conventions avec les entreprises accueillant les apprentis.	Inscription des candidats-apprentis à l'université (UA).
	Indemnisation spécifique des apprentis (gestion des frais de restauration, équipements...)	
Calendrier de formation		Elaboration et suivi du calendrier de l'alternance. et des emplois du temps et transmission au GRETA de la Guadeloupe
	Coordination des modalités de fonctionnement liées à l'apprentissage.	Coordination pédagogique de la formation.
Equipe pédagogique	Recrutement administratif de l'équipe pédagogique sur la base de la composition modulaire fournie par l'IUT, Edition et contrôle des contrats des intervenants.	Choix des intervenants et inscription dans le vivier des vacataires dans le cadre de la procédure de recrutement de l'UA. Transmission au GRETA des services prévisionnels annuel des intervenants Transmission au GRETA des services faits mensuels des intervenants
Suivi pédagogique	Accompagnement des candidats dans la recherche d'entreprises.	Ingénierie de formation - Accompagnement pédagogique des intervenants
Validation des formations	Réunions des instances liées à la modalité de formation par apprentissage (comité de liaison, conseil de perfectionnement).	Réunions pédagogiques semestrielles en présence des partenaires Etablissement des documents de contrôle de présence (feuilles d'émargement et cahiers de textes). Transmission au GRETA du bilan pédagogique de la 2 ^{ème} Année de DUT CS
	Réception des documents relatifs au contrôle des connaissances et des aptitudes (calendrier mensuel du contrôle continu, PV jury de validation de semestre et de diplôme)	Elaboration du calendrier mensuel du contrôle continu et transmission au GRETA Organisation des examens et des jurys finaux. Transmission des procès-verbaux et documents relatifs à la validation des semestres et à la délivrance du diplôme.
Relations avec les entreprises	Transmission des états de présence des apprentis aux entreprises.	Transmission des feuilles d'émargement hebdomadaires des étudiants apprentis au GRETA

	Transmission de la trame des documents récapitulatifs à compléter en lien avec les feuilles d'émargement	Compléter les documents de suivi pédagogique transmis et renvoi au GRETA
	Suivi des visites en entreprise et des référents entreprises	Proposition de tuteurs enseignants. Visites en entreprise par les tuteurs pédagogiques.
		Validation des projets tuteurés adossés à la formation Validation des missions des apprentis proposées par les entreprises
Logistique		Mise à disposition de salles spécialisées Mise en place logistique (accueil, salles, matériels pédagogiques et consommables...).
Modalités financières	Versements sur la base des factures en adéquation avec la convention de prestations GRETA-IUT. Paiement des heures d'enseignements sur la base des services effectives (vacations réalisées) dans le cadre de la présente convention et visés par l'IUT.	Transmission des factures liées à la convention établie avec le GRETA de la Guadeloupe <ul style="list-style-type: none"> • aux inscriptions des candidats • aux actes administratifs et pédagogiques liés à la mise en place et à l'organisation de la formation.
	Etats budgétaires/finances Relations avec les OPCO. Rédaction du Bilan de la formation	

Annexe 3 : Annexe financière

Dispositions financières - Modalités de facturation, de règlement - Références bancaires - Rémunération des intervenants

1. Dispositions financières

Le GRETA de la Guadeloupe s'engage à régler à l'IUT de la Guadeloupe, sur présentation de factures et sous réserve du démarrage de l'action :

- les frais de location de salle de l'UA-IUT (préciser où sont les salles)
- les frais de gestion administrative
- les frais d'ingénierie pédagogique
- les droits d'inscription en vigueur

1-1. Modalités de versement-Facturation

En contrepartie des prestations décrites sous l'article 1, l'IUT facturera au GRETA de la Guadeloupe les factures dans le tableau ci-après : frais comme suit :

INTITULE- FRAIS	MODALITES MODE DE CALCUL	MONTANT PREVISIONNEL
Droits d'inscription de base	Montant PC France Compétence x nombre d'apprentis pris en charge x 25%	
Frais d'ingénierie	Exemple :9260 € x nbre d'app** x 25%	46 300 €
Frais de location de salle	<i>(25% Recettes de Prise en charge de la formation par France Compétences sur la base des couts contrats)</i>	<i>(sur la base de 20 app)</i>
Frais de gestion administrative		
MONTANT PREVISIONNEL <i>(sur la base de 20 app)</i>		46 300 €

**Ce calcul a été fait sur la base de 20 inscrits x 9260 €. Il devra être révisé en fonction du nombre réel des apprentis inscrits en DUT CS2- option ASSC ** et bénéficiant d'une prise en charge financière*

1-2 les règlements

Le versement règlement des prestations à l'IUT se fera par le GRETA de la Guadeloupe sur présentation des factures, en deux fois selon le calendrier suivant :

- paiement de 50% du coût total revenant à l'IUT, au plus tard 3 mois après le démarrage de la formation
- paiement du solde (50% restant), dès la fin de la formation, avant la remise des diplômes.

Le règlement est à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'UA dont les références bancaires sont données ci-dessous.

3. Références bancaires de l'IUT Guadeloupe

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (versements, paiement des quittances etc.)

Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
10071	97100	00001006912	51

Domiciliation

TPBASSETERRE

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1007	1971	0000	0010	0691	251

BIC (Bank Identifier Code)

TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE DES ANTIILLES AGENT COMPTABLE

1-3. Rémunération des intervenants (enseignants et coordinateurs)

Le GRETA de la Guadeloupe assure le financement total de la charge d'enseignement (la rémunération des enseignants, ainsi que la rémunération du coordinateur académique de l'IUT, et l'achat de matériels nécessaires à la formation (tablettes, licences logiciel SPHINX, financement du spectacle d'animation)

PLANNING UNIVERSITAIRE ALTERNANCE 2021 - 2022

DUT CS ASSC 2 SEMESTRE 3

Août 2021		Septembre 2021		Octobre 2021		Novembre 2021		Décembre 2021		Janvier 2022	
1 D		1 M		1 V		1 L	44	1 M		1 S	
2 L	31	2 J		2 S		2 M		2 J		2 D	
3 M		3 V		3 D		3 M		3 V		3 L	1
4 M		4 S		4 L	40	4 J		4 S		4 M	
5 J		5 D		5 M		5 V		5 D		5 M	
6 V		6 L	36	6 M		6 S		6 L	49	6 J	
7 S		7 M		7 J		7 D		7 M		7 V	
8 D		8 M		8 V		8 L	45	8 M		8 S	
9 L	32	9 J		9 S		9 M		9 J		9 D	
10 M		10 V		10 D		10 M		10 V		10 L	2
11 M		11 S		11 L	41	11 J		11 S		11 M	
12 J		12 D		12 M		12 V		12 D		12 M	
13 V		13 L	37	13 M		13 S		13 L	50	13 J	
14 S		14 M		14 J		14 D		14 M		14 V	
15 D		15 M		15 V		15 L	46	15 M		15 S	
16 L	33	16 J		16 S		16 M		16 J		16 D	
17 M		17 V		17 D		17 M		17 V		17 L	3
18 M		18 S		18 L	42	18 J		18 S		18 M	
19 J		19 D		19 M		19 V		19 D		19 M	
20 V		20 L	38	20 M		20 S		20 L	51	20 J	
21 S		21 M		21 J		21 D		21 M		21 V	
22 D		22 M		22 V		22 L	47	22 M		22 S	
23 L	34	23 J		23 S		23 M		23 J		23 D	
24 M		24 V		24 D		24 M		24 V		24 L	4
25 M		25 S		25 L	43	25 J		25 S		25 M	
26 J		26 D		26 M		26 V		26 D		26 M	
27 V		27 L	39	27 M		27 S		27 L	52	27 J	
28 S		28 M		28 J		28 D		28 M		28 V	
29 D		29 M		29 V		29 L	48	29 M		29 S	
30 L	35	30 J		30 S		30 M		30 J		30 D	
31 M				31 D				31 V		31 L	5

SEMESTRE 4 A PARTIR DU 20 JANVIER

Février 2022		Mars 2022		Avril 2022		Mai 2022		Juin 2022		Juillet 2022	
1 M		1 M		1 V		1 D		1 M		1 V	
2 M		2 M		2 S		2 L	18	2 J		2 S	
3 J		3 J		3 D		3 M		3 V		3 D	
4 V		4 V		4 L	14	4 M		4 S		4 L	27
5 S		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 D		6 D		6 M		6 V		6 L	23	6 M	
7 L	6	7 L	10	7 J		7 S		7 M		7 J	
8 M		8 M		8 V		8 D		8 M		8 V	
9 M		9 M		9 S		9 L	19	9 J		9 S	
10 J		10 J		10 D		10 M		10 V		10 D	
11 V		11 V		11 L	15	11 M		11 S		11 L	28
12 S		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 D		13 D		13 M		13 V		13 L	24	13 M	
14 L	7	14 L	11	14 J		14 S		14 M		14 J	
15 M		15 M		15 V		15 D		15 M		15 V	
16 M		16 M		16 S		16 L	20	16 J		16 S	
17 J		17 J		17 D		17 M		17 V		17 D	
18 V		18 V		18 L	16	18 M		18 S		18 L	29
19 S		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M	
20 D		20 D		20 M		20 V		20 L	25	20 M	
21 L	8	21 L	12	21 J		21 S		21 M		21 J	
22 M		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 M		23 M		23 S		23 L	21	23 J		23 S	
24 J		24 J		24 D		24 M		24 V		24 D	
25 V		25 V		25 L	17	25 M		25 S		25 L	30
26 S		26 S		26 M		26 J		26 D		26 M	
27 D		27 D		27 M		27 V		27 L	26	27 M	
28 L	9	28 L	13	28 J		28 S		28 M		28 J	
		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
		30 M		30 S		30 L	22	30 J		30 S	
		31 J				31 M				31 D	

Cours à l'IUT en Entreprise Jours fériés

**Extrait de Relevé de Décisions du
 Conseil Extraordinaire de l'IUT de la Guadeloupe du 25 mai 2021**

Le conseil d'IUT de la Guadeloupe, en sa séance extraordinaire en visioconférence du mardi 25 mai 2021, a délibéré et émis, à l'unanimité des membres présents ou représentés, un **avis favorable** sur le renouvellement au titre de l'année universitaire **2021/2022** des licences professionnelles suivantes avec le CIBAB ASFO EMPLOI :

Désignation	Intitulé de la licence	Période	Avis
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGO	Licence Professionnelle « Management et Gestion des Organisations » LP-MGO	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGC PAIE ET COMPTABILITE	Licence Professionnelle « Métiers de la Gestion Comptable » - LP MGC-PAIE ET COMPTABILITE	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGC PAIE ET COMPTABILITE	Licence Professionnelle « Métiers des Ressources Humaines - Assistant » - LP GRH-ASSISTANT	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité

Fait à Saint-Claude, le 25 mai 2021

Le Président du Conseil

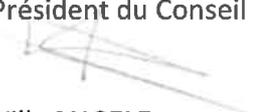

Willy ANGELE

**Extrait de Relevé de Décisions du
Conseil Extraordinaire de l'IUT de la Guadeloupe du 25 mai 2021**

Le conseil d'IUT de la Guadeloupe, en sa séance extraordinaire en visioconférence du mardi 25 mai 2021, a délibéré et émis, à l'unanimité des membres présents ou représentés, un **avis favorable** sur les dossiers d'ouverture au titre de l'année **2021/2022** au titre de la formation continue et alternance de l'IUT, des formations suivantes :

Désignation	Intitulé IUT/DUT	Période	Avis
Ouverture 2021/2022 de la LP-MGC / RPC	Licence Professionnelle « Métiers de la Gestion Comptable - Responsable Portefeuille Client » - LP MGC-RPC	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité
Ouverture 2021/2022 du diplôme universitaire RW	Diplôme Universitaire « Rédacteur Web » DU-RW	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité
Ouverture 2021/2022 du diplôme universitaire Réalisateur Supports	Diplôme Universitaire « Réalisateur de Supports Audiovisuels pour le web » DU-RSAW	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité
Ouverture 2021/2022 du DUT Carrières Sociales en FC (CS)	DUT2 en FC Carrières Sociales option Animation culturelle et sociale (CS)	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité

Fait à Saint-Claude, le 25 mai 2021
Le Président du Conseil


Willy ANGELE



Fréquences :

88.1 Cote sous le vent MARIE GALANTE

89.8 BASSE-TERRE/ GRANDE-TERRE / MARIE -GALANTE
LES SAINTES/ DESIRADE

90.8 NORD BASSE-TERRE / DESIRADE/ GRANDE-TERRE

Internet : www.rhtguadeloupe.fr mail : contact@rhtguadeloupe.fr

Studio 1 : route de Petit Marquisat Routhiers 97130 CAPESTERRE Belle- Eau

Studio 2 : Maison de la Presse 174 rue Alexandre BUFFON 97100 BASSE-TERRE

CapesterreBelle-Eau le 02 Mai 2021

Madame la Directrice
de l'IUT de la Guadeloupe,
Saint-Claude

Objet : Soutien à l'ouverture DUT CS ASSC 2^{ième} année en alternance

Madame,

L'animation sociale et socio culturelle a aujourd'hui toute sa place dans la diversité des réponses apportées par le champ de l'intervention sociale. L'appropriation de cette place passe par une nécessaire professionnalisation du métier d'animateur.

Il est donc opportun de maîtriser les outils de méthodologie de projet et de diagnostic du territoire afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population sur un territoire riche en inter culturalité comme celui de la Guadeloupe. Un animateur professionnel coordonnateur ou gestionnaire d'une structure sociale et ou socio culturelle ne peut se passer de telles connaissances.

DUT CS ASSC 2^{ième} année répond à la demande de formation pour compenser le déficit de compétences dans ce domaine. Elle est un atout inestimable pour notre activité.

Aussi, nous vous notifions notre soutien et l'adhésion à l'émergence de cette nouvelle licence au sein de votre filière « Carrières Sociales » à l'IUT de la Guadeloupe.

Nous envisageons, dans un plan de promotion interne, d'inscrire 2 étudiants en alternance, à la rentrée prochaine.

Dans l'attente de notre collaboration nous vous prions de bien vouloir agréer nos salutations

le Président


A s s H A U T E T E N S I O N
R. CORNELIE
REY: 75098764600015
APE : 9499Z

Routhiers -
97130 Capesterre Belle eau

Madame la Directrice
de l'IUT de la Guadeloupe,
Saint-Claude

Objet : Soutien à l'ouverture DUT CS ASSC 2ième année en alternance

Basse-Terre, le 02 Mai 2021

Madame,

L'animation sociale et socio culturelle a aujourd'hui toute sa place dans la diversité des réponses apportées par le champ de l'intervention sociale. L'appropriation de cette place passe par une nécessaire professionnalisation du métier d'animateur.

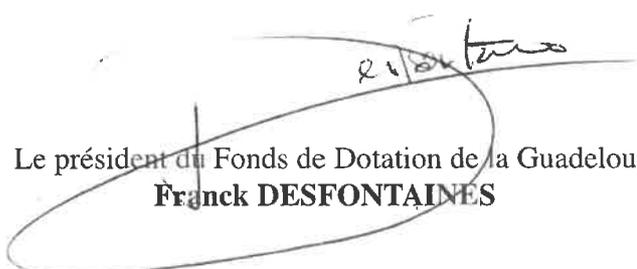
Il est donc opportun de maîtriser les outils de méthodologie de projet et de diagnostic du territoire afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population sur un territoire riche en inter culturalité comme celui de la Guadeloupe. Un animateur professionnel coordonnateur ou gestionnaire d'une structure sociale et ou socio culturelle ne peut se passer de telles connaissances.

DUT CS ASSC 2ième année répond à la demande de formation pour compenser le déficit de compétences dans ce domaine. Elle est un atout inestimable pour notre activité.

Aussi, nous vous notifions notre soutien et l'adhésion à l'émergence de cette nouvelle licence au sein de votre filière « Carrières Sociales » à l'IUT de la Guadeloupe.

Nous envisageons, dans un plan de promotion interne, d'inscrire 1 étudiant en alternance, à la rentrée prochaine.

Dans l'attente de notre collaboration nous vous prions de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.


Le président du Fonds de Dotation de la Guadeloupe.
Franck DESFONTAINES



ERDAN-NICOLAS Maryvonne
Zone d'activités de Grande-Savane
97113 Gourbeyre
0690 150 594
s.pacetempsdanse@gmail.com

Madame la Directrice
De l'IUT de Saint-Claude
97120 Saint-Claude

Objet : Soutien à l'ouverture DUT CS ASSC 2^{ème} année

A Gourbeyre, le 13 Mai 2021

Madame La Directrice,

L'animation sociale et socio culturelle a aujourd'hui toute sa place dans sa diversité des réponses apportées par le champ de l'intervention sociale. L'appropriation de cette place passe par une nécessaire professionnalisation du métier d'animateur.

Il est donc opportun de maîtriser les outils de méthodologie de projet et de diagnostic du territoire afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population sur un territoire riche en inter culturalité comme celui de la Guadeloupe. Un animateur professionnel coordonnateur ou gestionnaire d'une structure sociale et/ou socio culturelle ne peut se passer de telles connaissances.

DUT CS ASSC 2^{ème} année répond à la demande de formation pour compenser le déficit de compétences dans ce domaine. Elle est un atout inestimable pour notre activité.

Aussi, nous vous notifions notre soutien et l'adhésion à l'émergence de cette nouvelle licence au sein de votre filière « Carrières Sociales » à l'IUT de la Guadeloupe.

Nous envisageons, dans un plan de promotion interne d'inscrire à l'espace Temps'Danse, (école de danse et handidanse) les étudiants en alternance, à la rentrée prochaine.

Dans l'attente de notre collaboration nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame La Directrice, nos salutations distinguées.

Mme Maryvonne ERDAN NICOLAS
Directrice Artistique de Temps'Danse



ESPACE TEMPS'DANSE
Zone d'activités de Grande-Savane - 97113 GOURBEYRE
Siret : 822 212 809 00013
☎ 0690 15 05 94



LAKOU BOSCO

Rue de la Piscine
97139 Les Abymes
Isabelle COLCOMBET
Présidente
Email : isaphilippon@yahoo.fr
Tel : +33 06 64 74 64 71

Les Abymes, 7 mai 2021

Madame la Directrice
IUT de Guadeloupe
Saint-Claude

Objet : Soutien à l'ouverture d'un DUT CS ASSC 2^{ième} année en alternance

Madame,

L'animation sociale et socio-culturelle a aujourd'hui toute sa place dans la diversité des réponses apportées par le champ de l'intervention sociale. L'appropriation de cette place passe par une nécessaire professionnalisation du métier d'animateur.

Il est donc opportun de maîtriser les outils de méthodologie de projet et de diagnostic du territoire afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population sur un territoire riche en interculturelité comme celui de la Guadeloupe. Un animateur professionnel coordonnateur ou gestionnaire d'une structure sociale et/ou socio-culturelle ne peut se passer de telles connaissances.

Le DUT CS ASSC 2^{ième} année répond à la demande de formation pour compenser le déficit de compétences dans ce domaine. Elle est un atout inestimable pour notre activité.

Aussi, nous vous apportons notre soutien et notre adhésion à l'émergence de cette nouvelle licence au sein de votre filière « Carrières Sociales » à l'IUT de Guadeloupe.

Nous envisageons, dans un plan de promotion interne, d'inscrire deux étudiants en alternance, à la rentrée prochaine.

Dans l'attente de notre collaboration, nous vous prions de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Bien cordialement,

Présidente
Isabelle COLCOMBET

CESIR

**CLUB D'EXPERTS
EN STRATÉGIE D'INNOVATION RURALE**

Baie-Mahault le 02 Mai 2021

Madame la Directrice
de l'IUT de la Guadeloupe,
Saint-Claude

Objet : Soutien à l'ouverture DUT CS ASSC 2^{ème} année en alternance

Madame,

L'animation sociale et socio culturelle a aujourd'hui toute sa place dans la diversité des réponses apportées par le champ de l'intervention sociale. L'appropriation de cette place passe par une nécessaire professionnalisation du métier d'animateur.

Il est donc opportun de maîtriser les outils de méthodologie de projet et de diagnostic du territoire afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins de la population sur un territoire riche en inter culturalité comme celui de la Guadeloupe. Un animateur professionnel coordonnateur ou gestionnaire d'une structure sociale et ou socio culturelle ne peut se passer de telles connaissances.

DUT CS ASSC 2^{ème} année répond à la demande de formation pour compenser le déficit de compétences dans ce domaine. Elle est un atout inestimable pour notre activité.

Aussi, nous vous notifions notre soutien et l'adhésion à l'émergence de cette nouvelle licence au sein de votre filière « Carrières Sociales » à l'IUT de la Guadeloupe.

Nous envisageons, dans un plan de promotion interne, d'inscrire 02 étudiants en alternance, à la rentrée prochaine.

Dans l'attente de notre collaboration nous vous prions de bien vouloir agréer nos salutations distinguées

Michel GUIOUGOU

Responsable Pédagogique
**Club d'Experts en Stratégie
d'Innovation Rurale**
C.E.S.I.R

Siret : 883 665 614 00011 / APE : 9499Z
Mail : cesir971@hotmail.com

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 18 juillet 2018 accordant l'Université des Antilles
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2018-2019, l'Université des Antilles est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le recteur de l'académie de GUADELOUPE, le recteur de l'académie de MARTINIQUE et le président de l'Université des Antilles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation


Pour la ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel

Gérard MAILLET

UNIVERSITE DES ANTILLES

Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie

« cursus licence »

Accréditations à la rentrée 2017

Mise à jour rentrée 2018

(pour mémoire changement de vague E à vague B)

IUT de GUADELOUPE

Implantation	Spécialité	Options	Date d'accréditation	Durée	Date d'échéance
SAINT-CLAUDE	METIERS DU MULTIMEDIA ET DE L'INTERNET		2017-2018 2018-2019	1 an 2 ans	2017-2018 2019-2020
SAINT-CLAUDE	GENIE BIOLOGIQUE	INDUSTRIES ALIMENTAIRES ET BIOLOGIQUES	2017-2018 2018-2019	1 an 4 ans	2017-2018 2021-2022
SAINT-CLAUDE	GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS	GESTION ET MANAGEMENT DES ORGANISATIONS GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE	2017-2018 2018-2019	1 an 4 ans	2017-2018 2021-2022
SAINT-CLAUDE	CARRIERES SOCIALES	ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE	2017-2018 2018-2019	1 an 4 ans	2017-2018 2021-2022

Formation initiale
LICENCE PROFESSIONNELLE

Mention Assurance, banque, finance

Parcours 1 : chargé de clientèle

Responsable : Albert GANANCIA (MCF)

INTITULE de L'UE	ELEMENTS CONSTITUTIFS (EC)	ENSEIGNEMENTS		EXAMENS			
		Cours Magistraux	Travaux Dirigés	Crédits (ECTS)	Evaluation	Coef.	Total des heures
SEMESTRE 5 : LS 5							
Parcours : Chargé de clientèle							
UEF 51-Droit bancaire et droit des assurances	ECF 511 - Le droit bancaire	20		2.5	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	20
	ECF 512-Le droit des assurances	20		2.5		1	20
	ECF 513 – L'économie de la finance	20		2.5		1	20
UEF 52 Méthodologie et analyse	ECF 521 – Technique de communication écrite		18	2	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	18
	ECF 522 - Technique de communication orale	20	12	2		1	32
	ECF 523 -Méthode d'analyse et de rédaction	20	16	2.5		1	36
UEF 53 Maîtrise des processus de décision	ECF 531 – Gestion des systèmes et des réseaux	15		1	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	15
	ECF 532 – Gestion de la relation client	15		1		1	15
	ECF 533 – Gestion financière	20	10	1		2	30
UEP 54 Maîtrise des systèmes économiques	ECT 541 – L'entreprise banque	20		2	Pour chaque EC : TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	20
	ECT 542 – La compagnie d'assurance	20		2		1	20
	ECT 543 – L'économie bancaire et des assurances	20		2		1	20
UEP 55 L'analyse économique et financière	ECP 551 – Monnaie et système d'information	20	10	1	Pour chaque EC : TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	2	30
	ECP 552 – Les opérations à l'international	15		1		0.5	15
	ECP 553 – Les opérateurs des marchés financiers	20		1		0.5	20
UEP 56 Préparer son insertion professionnelle	ECP 561 – Anglais des affaires		20	1		0.5	20
	ECP 562 – Techniques de recherche d'emplois (mutualisation avec la LPOGHR)	15	10	2		1	25
	ECP 563 – Projet personnel et professionnel de l'étudiant		12	1		0.5	12
Total LS 5 →		260	108	30		18	368

	SEMESTRE 6 : LS 6	CM	TD	ECTS	EXAMEN	Coef	Total
UEP 61 Environnement fiscal	ECF 611 – Le calcul de l'IR	15		2	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	15
	ECF 612 – Les régimes fiscaux (impôts à la consommation, foncier, gestion des grandes fortunes)	15		2		1	15
UEF 62 Marketing relationnel banque et assurance	ECF 621 – Marketing banco assurantiel	20	10	2	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	30
	ECF 622 – Le processus de la tarification	20		1		1	20
	ECF 623 - La gestion des excédents et l'épargne (assurance vie, patrimoine, les autres produits de placements)	20		1	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	20
UEP 63 Les métiers de conseillers	ECP 631 – Le montage des financements particuliers	20		1	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	20
	ECP 632 – Le montage des dossiers professionnels	20		1		1	20
UEP 64 La gestion des risques banques et assurances	ECP 641 - Le risque bancaire et de l'assurance	20		1	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	20
	ECP 642- Le pilotage des ratios prudentiels	20		1	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	20
	ECP 643 -Le dossier réglementaire client (LAB et terrorisme)	20		1	Pour chaque EC : contrôle écrit (50%) TP et/ou oral et/ou travail personnel (50%)	1	20
	ECP 644 -Projet tuteuré			9	Rapports écrits sur l'état d'avancement du projet tuteuré (50% chacun)	10	
	ECP 645 -Stage en entreprise (formation initiale ou période alternance)			8	Rapport de stage ou mémoire professionnel en alternance	10	
Total LS 6 →		190	10	30		30	200
Total LS et LS6		452	118	60			568



IUT
Institut Universitaire
de Technologie
de la Guadeloupe

Dossier de demande d'ouverture de diplôme hors accréditation

Dossier de demande de renouvellement en apprentissage de la LP GRH -Assistant

(2021-2022)

**Intitulé : LP Mention «Métiers de la Gestion des
Ressources Humaines : Assistant »**

Année de renouvellement : 2021-2022

Durée : 1 an

Page réservée à l'administration

Avis du Service juridique :

Avis du Service de la scolarité :

Avis de la Direction des affaires financières :

POUR AVIS : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT LP Mention « Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : Assistant » (2021-2022)

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par la CFVU le 28/05/2021

**Avis du Chargé de Mission juridique du Pôle - Monsieur Sainte-Croix
RAUDZUEL**

Date : 02/06/21 Avis Favorable
Signature :

Avis de la Direction des Affaires Juridiques - Madame Ségolène LAM

DAJ OK
Date : le 31/05/2021
Signature :

Avis de la Division de la Scolarité - Monsieur Théodule DURIMEL

DS OK
Date : 01-06-2021
Signature :



Avis de la Direction des affaires financières - Monsieur Vincent SUBITS

OK
Date : 01/06/21
Signature :

Avis transmis à la CFVU le / /2021

Fiche de renseignements

DESCRIPTIF	<p>Année(s) : prolongation d'une année, 2021/2022 (fin accréditation) Composante : IUT de la Guadeloupe Partenaires : Université de la Guyane et CIFAB-ASFO (CFA) <i>(courrier des partenaires et projets de convention de partenariat joints en annexe 1)</i></p> <p>Intitulé : LP GRH Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention et Spécialité (ou Parcours) : Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : Assistant Niveau (dans le cas d'un DU) : Bac+3... Etablissement ayant l'accréditation : Université de la Guyane <i>(copie de l'arrêté d'accréditation joint en annexe 2)</i></p> <p>Présentation : La LP GRH -Assistant permet de conduire progressivement chaque alternant vers une insertion professionnelle réussie en tant que professionnel des Ressources Humaines dans les PMO, en lui faisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquérir les compétences professionnelles adaptées aux attentes de l'entreprise • développer ses capacités et aptitudes personnelles en vue de son épanouissement professionnel <p>Les débouchés professionnels – Assistant de direction, – Assistant comptable, – Commercial, – Manager d'équipe, – Vendeur, – Consultant en ressources humaines</p> <p>Les poursuites d'études possibles – en école de Commerce/Management, – en IAE (Instituts Universitaires de Management) – en Master à l'Université</p> <p>Période demandée : 2021-2022</p>
EN CAS DE RENOUELEMENT	<p>Date de la dernière habilitation : arrêté du 19 mai 2017 Date de création : janvier 2019 <i>(copie du dernier arrêté d'ouverture en annexe 3)</i></p>

<p>RESPONSABLES</p>	<p>Responsable du diplôme :</p> <p>Mme Guylene AURORE Professeur des Universités Directrice de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590 48 34 82 / 📠 : 0690 81 41 21 guylene.aurore@univ-antilles.fr</p> <p>Coordonnateur pédagogique :</p> <p>Mme Johanna PIERRE-JUSTIN Maître de Conférences Associé Chef de département GEA de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590 48 34 87 / 📠 : 0690 819027 johanna.pierrejustin@univ-antilles.fr</p>
<p>GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE</p>	<p>Responsable administratif :</p> <p>Marc BLANC Responsable administratif de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 82 marc.blanc@univ-antilles.fr</p> <p>Gestionnaire de la scolarité :</p> <p>Pierre PRUDENTOS Scolarité de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 91 pierre.prudentos@univ-antilles.fr</p>

<p>ACCES AU DIPLOME</p>	<p>Niveau requis : Bac + 2 ou plus, âgés de moins de 26 ans à la signature du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L2 Droit, Eco-gestion, AES • DUT GEA, GACO • BTS Assistants de gestion PME-PMI... <p>Pour y accéder, les étudiants doivent attester de connaissances cohérentes avec les options visées.</p> <p>Elle est accessible après une procédure de Validation d'Acquis (sauf pour les titulaires d'une Licence 2^{ème} année d'une Université, ou d'un DUT GEA ou TC)</p>
<p>FRAIS DE FORMATION</p>	<p>Les frais et charges d'enseignement sont assumés par France Compétences pour les contrats d'apprentissage.</p> <p>La formation est donc gratuite pour les étudiants apprentis.</p>
<p>BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION</p>	<p>Dispositif : Apprentissage</p> <p>Volume horaire : 640 heures effectives étudiants, dont 150h de Projet Tuteuré et 833 heures en entreprise, soit une alternance hebdomadaire de 2 jours au CIFAB et 3 jours en entreprise <i>(calendrier joint en annexe 4)</i></p> <p>Effectif prévisionnel : 22</p> <p>Organisation des enseignements : La formation propose un premier semestre en tronc commun (S5). Ce semestre permet la découverte et l'approfondissement des connaissances et des compétences clés du management des RH. Le deuxième semestre (S6) vient ensuite permettre à tous les étudiants l'approfondissement des outils spécifiques au pilotage et au développement de la fonction RH.</p>

	<p>La répartition des enseignements se décline en 10 UE sur 2 semestres:</p> <p><u>Semestre 5</u> (Tronc commun – 30 ECTS) UE 51 Fondamentaux comptables, financiers et des ressources humaines (10 ECTS) UE 52 Développement RH et gestion des emplois et des compétences (6 ECTS) UE 53 Communication et gestion des systèmes d'information (4 ECTS) UE 54 Environnement économique, social et juridique (4 ECTS) UE 55 Droit et relations sociales (6 ECTS)</p> <p><u>Semestre 6</u> (Parcours– 30 ECTS) : Parcours pilotage et outils du développement de la fonction Ressources Humaines UE 61 Méthodologie, compétences transversales et préparation à l'insertion professionnelle (4 ECTS) UE 62 Pilotage financier et comptable des RH (4 ECTS) UE 63 Gestion administrative du personnel (4 ECTS) UE 64 Projet tuteuré (8 ECTS) UE 65 Mémoire de vie en entreprise (10 ECTS)</p> <p>Horaires : 35H par semaine</p> <p>Formes d'enseignement : Cours, TD, TP, Projet Tuteuré, Stages</p>
<p>AVIS DE LA COMPOSANTE ET DATE</p>	<p>Avis favorable du Conseil d'IUT en date du 26 juin 2018 <i>(extrait de décision de la composante joint en annexe 5)</i></p>

Descriptif détaillé

1. Objectifs, Motivations et Débouchés

La formation LP GRH a pour objectif de former des cadres intermédiaires et des responsables immédiatement opérationnels. Les coordinateurs du personnel sont des gestionnaires autonomes, chargés de coordonner la gestion opérationnelle des salariés. L'évolution rapide des réglementations (dialogue social, formation, type de contrat de travail, heures supplémentaires...) et la gestion plus individualisée des salariés complexifient les démarches administratives nécessitant des techniciens spécialisés dans la gestion régulière de tous ces aspects (depuis la rédaction du contrat de travail jusqu'au solde de tout compte en passant par l'établissement des bulletins de paie, la gestion des temps de travail et le suivi des dossiers du personnel).

Ces coordinateurs du personnel assurent l'interface entre la direction, l'encadrement intermédiaire et le salarié.

La licence professionnelle GRH se veut comme polyvalente pour garantir l'employabilité des étudiants sur tous les domaines de la gestion des RH (la gestion juridique, paie, recrutement, motivation, GPEC, politique de rémunération, formation, gestion du rendement, gestion administrative, gestion de conflit, management interculturel, gestion délocalisée, communication interne, gestion des personnels détachés et/ou expatriés, relations, sociale, contrôle de gestion sociale, etc.). Elle répond donc aux besoins du tissu économique local en renforçant l'offre de compétences entrepreneuriales ou de participation à la structuration des petites et moyennes structures antillaises. La formation se veut aussi comme un appui à la création d'entreprise.

Les compétences acquises du diplômé sont à la fois spécifiques à la PME et transversales. Elles intègrent la maîtrise du champ technologique des RH, l'acquisition de fondamentaux sur la gestion des Ressources Humaines, le droit du travail, la gestion, le développement de qualités individuelles d'autonomie, d'initiative, et de responsabilité, l'aptitude à s'intégrer dans une équipe et à conduire des projets.

Parmi les compétences visées, on peut citer :

- Acquérir des méthodologies de Gestion des Ressources Humaines ;
- Savoir effectuer la gestion administrative du personnel ;
- Savoir effectuer la paie ;
- Acquérir une culture droit du travail ;
- Acquérir une culture du droit de la sécurité sociale ;
- Acquérir une culture du droit social européen ;
- Comprendre la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
- Acquérir des compétences en comptabilité appliquée à la gestion des ressources humaines ;
- Acquérir de compétences de Gestion des Rémunérations ;
- Comprendre la gestion par Système d'Informations des RH (SIRH) ;
- Acquérir des compétences en recrutement.

Les métiers ciblés sont :

Assistant RH, assistant de gestion, assistant formation, manager RH, responsable

d'exploitation, gestionnaire, gestionnaire RH, gestionnaire de paie, gestionnaire de personnel, collaborateur de paie, directeur RH, coach RH, Responsable gestion de carrières, consultant RH, responsable communication interne, etc.

2. Partenaires

Les partenaires de la LP GRH sont :

- **L'Université de la Guyane**, qui détient l'accréditation de la LP GRH
- **Le CIFAB-ASFO EMPLOI**, le centre de formation des apprentis

3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

Le partenariat Université/Entreprises (via l'Iut, l'UFR SJE et les entreprises) trouve un écho favorable auprès des entreprises. D'un côté, les entreprises confirment le caractère professionnalisant et pratique de la formation. D'un autre côté, les projets tuteurés de la LP GRH correspondent à de vraies missions d'immersion enrichissantes aussi bien pour les entreprises que pour les étudiants. Le MEDEF a lancé un appel à la réalisation de cette LP, une trentaine d'entreprises du MEDEF souhaite prendre un apprenti dans cette LP.

(Courriers de soutien joints en annexe 6)

4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique détaillée (liste nominative des intervenants)

La formation sera assurée par les enseignants du Département GEA de l'IUT de la Guadeloupe, de l'UFR SJE, et par des chargés d'enseignements issus des entreprises. Le tableau ci-après présente la répartition du contenu des enseignements par enseignant ainsi que la répartition en cours et travaux dirigés des matières enseignées par étudiant :

SEMESTRE 5	ECTS	Enseignants
UE 51 : Fondamentaux comptables, financiers et des ressources humaines	10	
MTC 511 – Fondamentaux du management	2	Jean-Luc CELIGNY
MTC 512 –Fondamentaux de la Comptabilité générale	2	Fabrice TURPIN
MTC 513 – Les bases de la finance d'entreprise et de la gestion de trésorerie	2	Zélie FANHAN
MTC514- Diagnostic financier	2	Fabrice TURPIN
MTC515- Fondamentaux du management des ressources humaines	2	Jean-Luc CELIGNY
UE 52 : Développement des RH et Gestion des emplois et des compétences	6	
MTC 521 - Politique sociales (politiques d'emploi, compétences, rémunération, motivation, pilotage et performance sociale)	2	Willy VIARDOT
MTC 522 - Gestion des carrières, des emplois et des compétences 1 (recrutement, formation, problématiques actuelles)	2	Clarence JELASSI
MTC523 –Conduite du changement et management d'équipe	2	Raphaël SPERONEL
UE53 : Communication et Gestion des Systèmes d'Information	8	
MTC 531 - Communication professionnelle des Ressources Humaines 1 (outils de communication professionnelle)	2	Karen CONDO
MTC 532 - Anglais des affaires	2	Kathleen VUILLAUME
MTC533- Psychologie du travail et gestion des conflits	2	Raphaël SPERONEL
MTC534 – Gestion des Systèmes d'information RH (SIRH)	2	Bertin MIRVAL

UE 54 : Environnement économique, social et juridique	8	
MTC 541 – Fiscalité de l'entreprise et du dirigeant	2	Zélie FANHAN
MTC 542 - Environnement économique et social	2	Larry SAHAI
MTC543- Droit du travail et Droit social	2	Renéta MARSIN-ROSE
MTC 544 – Fondamentaux du droit des affaires, du droit des sociétés et du droit de la concurrence	2	Renéta MARSIN-ROSE
UE 55 : Droit et relations sociales	6	
MTC 551 – Droit du travail et droit social 2	2	Jean-Luc CELIGNY
MTC 552 - Management des relations sociales (veille réglementaire, représentation, relations collectives et individuelles, négociation)	2	Jean-Luc CELIGNY
MTC553-Assurances, sécurité et santé au travail	2	Sandra SABLON
SEMESTRE 6		
UE 61 : Méthodologie, compétences transversales et préparation à l'insertion professionnelle	8	
MP611 – Méthodologie	2	Jean-Luc CELIGNY
MP 612 - Projet personnel et professionnel	2	Karine VILLENEUVE
MP 613 - TIC et outils informatiques	2	Bertin MIRVAL
MP614- Gestion de projet	2	Jean-Luc CELIGNY
UE 62 : Pilotage financier et comptable des RH	4	
MP621 – Contrôle de gestion sociale	2	Fabrice TURPIN
MP 622 – Gestion de la Paie	2	Fabrice TURPIN
UE 63 : Gestion administrative du personnel	6	
MP 631 – Gestion des carrières, des emplois et des compétences 2 (entretiens professionnels, contentieux, risques psychosociaux, outils)	2	Willy VIARDOT
MP 632 – Communication professionnelle des ressources humaines 2 (techniques de communication et d'animation, communication comportementale, attitude)	2	Kareenn CONDO
MP 633- Gestion administrative approfondie (temps de travail, congés, maladie, formation, logement; études sociales, contrôle légal, contrat de travail, veille sociale)	2	Clarence JELASSI
UE 64 : Parcours pilotage et outils du développement de la fonction ressources humaines	10	
MP 641 - Projet tuteuré		Jean-Luc CELIGNY
UEP 65 : Stage 12 semaines	12	
MP 651 – Vie en entreprise		Jean-Luc CELIGNY

5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

(voir maquette pédagogique ci-dessous)

7. Bilans des années antérieures (2018-2019 et 2019-2020)

Les missions respectives des 2 parties ont été assumées conformément aux accords conventionnels, bien que ce partenariat démarre sous une gouvernance nouvelle au CIFAB : une directrice opérationnelle et une nouvelle directrice générale des ASFO prennent respectivement leurs fonctions en juillet et novembre 2019.

Pour la 1^{ère} année, 42 étudiants ont suivi la LP GRH, 42 ont été admis soit un taux de réussite de 100%.

70% des étudiants diplômés ont été embauchés à l'issue de la formation, 30% ont continué leurs études.

Pour la 2^{ème} année (2019-2020), 26 étudiants ont suivi la LP GRH, 14 a été admis et 12 ajournés, soit un taux de réussite de 54%.

70% des étudiants diplômés ont été embauchés à l'issue de la formation, 23% ont continué leurs études.

Malgré la crise sanitaire, le CIFAB-ASFO a su proposer avec réactivité des moyens appropriés et efficaces pour le bon déroulement de la formation. Un rattrapage des cours dans le courant du mois d'août 2020, notamment pour les cours interrompus pendant la période du confinement (mars- avril 2020) a été réalisé. L'implication et l'engagement de l'équipe pédagogique (coordinateurs, enseignants) et la motivation des étudiants ont permis d'obtenir ce résultat. La mise en place dès mai 2020 d'outils pour assurer la continuité pédagogique (*learning management system (LMS)*) a permis de piloter à distance le déroulement effectif des plannings. Bien que le distanciel imposé dans l'urgence, n'a pas permis les mêmes possibilités « d'assistance pédagogique » que le présentiel, les résultats ont été satisfaisant, en augmentation par rapport à l'année 1.

Pour la 3^{ème} année, en cours actuellement, 27 étudiants sont inscrits. La formation se déroule normalement. De manière générale, les objectifs fixés sont atteints malgré la crise sanitaire.

Cette action de formation est pilotée conjointement par le coordonnateur de la Licence au CIFAB et la coordinatrice de l'IUT. Cette collaboration se traduit de façon pratique par le choix des membres de l'équipe pédagogique, le suivi pédagogique des enseignements, l'organisation des jurys de soutenance de projets tuteurs et de mémoire, et l'organisation des jurys de délibération finale.

(bilans joints en annexe 7)

8. Budget prévisionnel équilibré

Recettes :

Le CIFAB ASFO versera à l'IUT de la Guadeloupe la somme forfaitaire de 23 000 € TTC. Cette somme sera versée en deux fois sur présentation des factures :

- 50 % au démarrage de la formation
- 50% en fin de formation.

Le CIFAB ASFO versera également à l'IUT le montant des frais d'inscription des apprentis au taux des droits d'inscription du cursus Licence en vigueur, soit sur la base de 30 inscrits, la somme de 5100,00 €.

Dépenses :

Les dépenses de l'UA sont liées :

- au reversement des frais d'ingénierie et les droits d'inscription à l'UG pour la somme de 11 100 euros (6000,00 euros + 5100 euros)
- au frais de fonctionnement pour un total de 17 000 euros

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions (Droits Universitaires) <i>(sur la base de 30 apprentis au taux actuel en vigueur)</i>	5 100.00 €	Reversement à l'IUT de Kourou (Convention UA/UG)	11 100.00 €
Prestation LP GRH IUT /CIFAB ASFO (forfait)	23 000.00 €	Frais de fonctionnement et de gestion	17 000.00 €
TOTAL RECETTES	28 100.00 €	TOTAL DEPENSES	28 100.00 €

Pour rappel,

Les dépenses directes de fonctionnement liées à la formation sont à la charge du CIFAB-ASFO, il s'agit de :

- L'achat et fournitures, déplacements et missions, publications et communication.
- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom de l'Université, au taux de vacations fixé par le CIFAB-ASFO.
- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom du CFA, au taux de rémunération fixé par le CIFAB-ASFO.

Les dépenses indirectes de fonctionnement sont également à la charge du CIFAB ASFO. Il s'agit des frais généraux : frais administratifs, suivi et gestion de la formation.

Liste des pièces à fournir en complément du dossier :

- Projet de convention de partenariat
- Arrêté d'accréditation si l'établissement n'est pas l'UA
- Extrait de décision de la composante
- Courrier de soutien de chaque organisme

et en cas de renouvellement

- Dernier arrêté d'ouverture
- Bilan des années d'ouverture antérieures : Effectif, Budget, Nombre de diplômés et Devenir des diplômés par année

Annexes

- 1.** Courriers de renouvellement des partenaires et
Projets de convention de partenariat (avenants aux précédents)
- 2.** Arrêté d'accréditation de l'UG
- 3.** Dernier arrêté d'ouverture UA
- 4.** Calendrier de l'alternance
- 5.** Extrait de décision de la composante IUT971
- 6.** Courriers de soutien de chaque organisme
- 7.** Bilan des années d'ouverture antérieures (2018-2019/2019-2020)



Université des Antilles
IUT de la Guadeloupe
166 rue des officiers
97 120 ST CLAUDE

Pointe-à-Pitre le 12 Mai 2021

OBJET : Renouvellement convention de partenariat LPMGRH UA (IUT) / CIFAB ASFO

Monsieur Le président,

Nous arrivons à échéance de notre convention de partenariat 2018-2021 relative à la mise en œuvre de la Licence Professionnelle Métiers de la Gestion des Ressources Humaines.

Ces trois dernières années nous ont permis de proposer aux jeunes guadeloupéens un diplôme universitaire en alternance, notamment en apprentissage, modalité de formation phare du CIFAB ASFO depuis maintenant plus de 20 ans, à l'initiative du MEDEF.

Cette formation répond à un besoin affirmé de nos entreprises partenaires : notre dernière enquête de satisfaction auprès de nos 311 entreprises partenaires réaffirme cet intérêt et les lettres d'opportunité ci jointes en sont une complémentaire illustration.

Ainsi, c'est dans cette dynamique que nous renouvelons notre souhait de renouveler ce partenariat pour une durée de deux années universitaires, nous assurant une collaboration qualitative et ancrée dans le contexte local, à l'instar d'universités extérieures à notre département.

Confiante dans l'intérêt qui sera porté à cette demande de renouvellement, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Penda MARIE-DEMBELE
Directrice Générale

**Avenant n°01/2021 à la Convention de partenariat relative à la
Licence Professionnelle
« Métiers des Ressources Humaines : Assistant »
(LP GRH ASSISTANT)**

Entre

L'Université des Antilles

Campus de Fouillole – BP.250 97157 POINTE A PITRE CEDEX

Représentée par son Président, Monsieur *Eustase JANKY*

Ci-après désignée UA,

Et plus particulièrement,

L'Institut Universitaire de Technologie de la Guadeloupe,

Sis au 166 rue des Officiers 97120 SAINT-CLAUDE

Représenté par sa Directrice, Madame *Guylène AURORE*

Ci-après désigné l'IUT,

d'une part

Et

Le **CIFAB ASFO EMPLOI**, association de formation des jeunes en alternance et apprentissage, régie par les dispositions de la Loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est à l'immeuble ASFO, angle des rues Euvremont Gene et Route de la Gabarre à la Zone des Petites Industries à Bergevin 97155 POINTE A PITRE CEDEX – Siret : 439 321 027 00013 – Code NAF : 8559A

Représenté par sa Directrice Générale des ASFO, Madame Penda **MARIE-DEMBELE**

Ci-après désigné le « **CIFAB ASFO** »,

d'autre part

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de procéder au **renouvellement** au titre de l'année **2021/2022** de la convention de partenariat du 21 décembre 2018 concernant la licence professionnelle « **Métiers des Ressources Humaines : Assistant** » (LP GRH ASSISTANT).

Article 2 : Dispositions

La convention de partenariat du 21 décembre 2018 est prolongée au titre de l'année **2021/2022** selon les mêmes dispositions pédagogiques et financières que la convention initiale, sauf en ce qui concerne la perception des droits d'inscription des apprentis.

Article 3 : Dispositions financières – droits d'inscription

L'Université des Antilles (IUT de Guadeloupe) percevra le montant des droits d'inscription universitaire des apprentis, sur le fondement des frais d'inscription de base ministériels établis au début de la rentrée universitaire 2021.

Article 4 : Fin de la convention et de l'avenant

La convention initiale et le présent avenant sont reconduits pour **une seule année universitaire 2021/2022** et prendra fin au plus tard le **31 décembre 2022**.

Avenant établi en trois exemplaires originaux

Pointe à Pitre, le 25 mai 2021

Pour le CIFAB-ASFO

Pour l'Université des Antilles

La Directrice Générale
Penda MARIE-DÈMBELE

Le Président
Eustase JANKY

IUT
de Kourou

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE TECHNOLOGIE
DE KOUROU

REF. IS/AC- 2021-01

Dossier suivi par

François VALLADE

☎ 0594 32 80 05

francois.vallade@univ-guyane.fr

Campus de Bois Chaudat

BP 725

97387 KOUROU CEDEX

Kourou, le 26 mai 2021

Le Directeur de l'IUT de Kourou

A

La Directrice de l'IUT de Guadeloupe

Objet : Renouvellement de partenariat relative à la Licence Professionnelle

Madame la Directrice,

Pour donner suite à notre discussion autour de la convention de la LP GRH qui arrive à son terme le 31 août 2021, et notre accord sur reconduction d'une année jusqu'au 31 décembre 2022.

Je confirme la validation de l'avenant pour ce renouvellement de partenariat relative à la Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines : Assistant.

Je vous remercie pour la collaboration pour laquelle je suis très satisfaisant.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus sincères.

Le Directeur de l'IUT

Idris SARR



IUT DE KOUROU

Campus Bois Chaudat - Avenue Bois CHAUDAT-BP 725

97387 Kourou CEDEX

**Avenant n°02/2021 à la Convention de partenariat relative à la
Licence Professionnelle
« Gestion des Ressources Humaines : Assistant »
(LP GRH)**

Entre

L'Université de la Guyane,

Sise à Campus de Bois Chaudat – 4 avenue Bois Chaudat – BP.725 97387 KOUROU Cedex

Représentée par son Président, Monsieur Antoine PRIMEROSE

Ci-après désignée UG,

Et plus particulièrement,

L'Institut Universitaire de Technologie de Kourou,

Situé au 4 avenue de Bois Chaudat-Quartier 97387 KOUROU cedex

Représenté par son Directeur, Monsieur Idris SADLI

ci-après désigné l'IUT,

d'une part

Et

L'Université des Antilles,

Campus de Fouillole BP.250 97157 POINTE A PITRE Cedex

Représentée par son Président, Monsieur Eustase JANKY

Ci-après désignée UA,

Et plus particulièrement,

L'Institut Universitaire de Technologie de la Guadeloupe

166 rue des Officiers 97120 SAINT-CLAUDE

Représenté par sa Directrice, Madame Guylène AURORE

ci-après désigné l'IUT,

d'autre part

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 : Objet

Ce second avenant a pour **objet** de procéder au **renouvellement au titre de l'année universitaire 2021/2022** de la licence professionnelle « **Gestion des Ressources Humaines : Assistant** » (LP GRH) en partenariat avec l'université de la Guyane (IUT de Kourou) et le CIFAB ASFO EMPLOI, selon les mêmes dispositions pédagogiques de la convention du 4 février 2019 et de l'avenant n° 01/2020 du 15 septembre 2020.

Article 2 : Dispositions financières

La convention et l'avenant n° 01/2020 sont modifiés comme suit :

L'Université de la Guyane (IUT de Kourou) percevra le montant des droits d'inscription universitaires des apprentis, en même temps que le forfait ci-dessous, sur le fondement des frais d'inscription ministériels, en vigueur au début de la rentrée universitaire 2021.

Le montant forfaitaire (redevance) en contrepartie de l'exploitation du référentiel concédé de **six mille Euros** (6000 €) est maintenu dans les mêmes conditions que la convention du 4 février 2019 (article 9 de la convention initiale).

Les droits d'inscription 2021/2022 et le forfait précité seront facturés par l'université de la Guyane (IUT de Kourou) au plus tard en septembre 2022 à l'université des Antilles (IUT de la Guadeloupe).

Article 3 : Fin de la convention

La convention de partenariat du 4 février 2019 et le présent avenant prendront fin au plus tard le **31 décembre 2022**.

Avenant établi en quatre exemplaires originaux.

Kourou, le

Pointe à Pitre, le

Pour l'Université de la Guyane

Pour l'Université des Antilles

Le Président
Antoine PRIMEROSE

Le Président
Eustase JANKY

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 19 mai 2017 accordant l'Université de Guyane
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance
des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement
supérieur,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

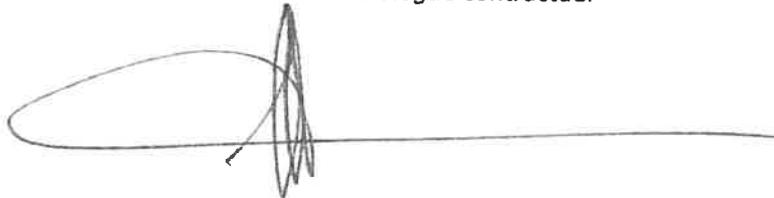
Art. 1 À compter de l'année universitaire 2017-2018, l' Université de Guyane est accréditée en vue
de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la
liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans
l'annexe.

Art 3. Le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion
professionnelle par intérim, le vice-recteur de l'académie de GUYANE et le président de l' Université
de Guyane sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Pour la ministre et par délégation
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation, du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a series of vertical, overlapping strokes on the right, ending in a long horizontal line extending to the right.

Gérard Maillet

Annexe de l'arrêté du 19 mai 2017

Académie de GUYANE

Université de Guyane

L'établissement susvisé est accrédité à compter de l'année universitaire 2017-2018 en vue de la délivrance des diplômes nationaux suivants :

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170535 Langues étrangères appliquées		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170536 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170537 Lettres		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170538 Administration publique		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170539 Administration économique et sociale		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170540 Droit		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170541 Histoire		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s)

<i>mention(s)</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170542 Informatique		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170543 Mathématiques		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170544 Sciences de la vie et de la Terre		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170545 Sciences pour l'ingénieur		2017-2018	5 ans	2021-2022

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

<i>option</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170003 OPTION A		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170004 OPTION B		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170546 Métiers du tourisme et des loisirs		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170547 Protection et valorisation du patrimoine historique et culturel		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20170548 Commerce et distribution		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170549 Management et gestion des organisations		2017-2018	5 ans	2021-2022

20170560 Métiers de la GRH : assistant	2017-2018	5 ans	2021-2022
20170561 Métiers de la gestion et de la comptabilité : contrôle de gestion	2017-2018	5 ans	2021-2022
20170562 Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière	2017-2018	5 ans	2021-2022
20170550 Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable	2017-2018	5 ans	2021-2022
20170551 Métiers du commerce international	2017-2018	5 ans	2021-2022
20170552 Métiers du marketing opérationnel	2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170563 Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170564 Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170572 Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170567 Métiers des ressources naturelles et de la forêt		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170566 Métiers des réseaux informatiques et télécommunications		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170565 Métiers du BTP : génie civil et construction		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170568 Civilisations, cultures et sociétés		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170569 Economie de l'entreprise et des marchés		2017-2018	5 ans	2021-2022
20170571 Justice, procès et procédures	MONTPELLIER	2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170568 Civilisations, cultures et sociétés		2017-2018	5 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20170570 Biodiversité, écologie et évolution	ANTILLES	2017-2018	5 ans	2021-2022
20150836 Energie	MONTPELLIER	2017-2018	5 ans	2021-2022

UNIVERSITE DE GUYANE

Offre de formation conduisant au diplôme universitaire de technologie « cursus licence »

Accréditations à la rentrée 2015

Mise à jour rentrée 2017

(NB : initialement 2 ans de durée [2015-2017], car cet établissement –initialement en vague E-2015– a ensuite rejoint la vague B-2017 :

La durée de cette période de transition est prolongée d'une année (2017-2018), puis une nouvelle accréditation sera délivrée en 2018, ce qui donnera alors lieu à une mise à jour au titre de la rentrée 2018 pour la période 2018-2022)

IUT de KOUROU

Implantation	Spécialité	Options	Date d'accréditation	Durée	Date d'échéance
KOUROU	GENIE ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE INDUSTRIELLE		2015-2016	2 ans (changement de vague)	2016-2017
			2017-2018	1 an	2017-2018
KOUROU	RESEAUX ET TELECOMMUNICATIONS		2015-2016	2 ans (changement de vague)	2016-2017
			2017-2018	1 an	2017-2018
KOUROU	GENIE CIVIL – CONSTRUCTION DURABLE (*)		2017-2018	1 an	2017-2018
CAYENNE	TECHNIQUES DE COMMERCIALISATION		2015-2016	2 ans (changement de vague)	2016-2017
			2017-2018	1 an	2017-2018
CAYENNE	CARRIERES SOCIALES	ANIMATION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE	2015-2016	2 ans (changement de vague)	2016-2017
			2017-2018	1 an	2017-2018

(*) : Formation ouverte à compter du 1/09/2017

Université de Guyane

Contrat 2018-2021

Ecole doctorale

DS	Type	N°	LIBELLE	Etablissement support	Responsable
10 Sciences agonomiques et écologiques DS secondaires 3,5,6,7	ED	587	DIVERSITES, SANTE ET DEVELOPPEMENT EN AMAZONIE	Université de Guyane	Abdennebi OMRANE

Ouverture de la licence professionnelle Métiers de la GRH :
assistant à l'IUT de Guadeloupe en partenariat avec l'Université
de Guyane

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article L 613-2 ;
Vu les délibérations du conseil de Pôle Martinique du 11 octobre 2018 ;
Vu les délibérations de la CFVU du Pôle Martinique du 24 septembre 2018 ;

Arrête :

Article 1 :

La licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant en partenariat avec l'Université de Guyane est créée pour une période de 3 ans à l'IUT de Guadeloupe.

Année de création	: 2018-2019
Date d'habilitation	: 2018-2019
Durée	: 3 ans
Date d'échéance	: 2020-2021

Article 2 :

Les modalités de l'évaluation des étudiants seront conformes à l'annexe pédagogique (maquette et modalités des contrôles des connaissances).

Article 3 :

Le tarif des droits universitaires sera fixé chaque année par le Conseil d'administration sur proposition de Madame la Directrice de l'IUT, et en tenant compte de la délibération n°2018-067 du Conseil d'administration du 27 novembre 2018.

Article 4 :

Le Chef de département GEA de l'IUT de Guadeloupe est désigné pour assurer les missions et fonctions de coordonnateur académique.

Article 5 :

Le CIFAB/ASFO est désigné pour assurer la coordination pédagogique et logistique de la formation.

Article :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe à Pitre, le 30 janvier 2019



Pr. Eustase JANKY



Calendrier prévisionnel susceptible de modification

- férié ou chômé
- Centre
- Entreprise

Calendrier Prévisionnel 2021-2022 Licence Professionnelle Gestion des Ressources Humaines

600 H

25 octobre 2021- 30 septembre 2022

Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Janv. 2022	Fév. 2022	Mars. 2022	Avril. 2022	Mai. 2022	Juin. 2022	Juil. 2022	Août. 2022	Sept. 2022
1 V	1 L Toussaint	1 M	1 S Jour de l'an	1 M	1 M Mardi Gras	1 V	1 D Fête du travail	1 M	1 V	1 L	1 J
2 S	2 M Défunts	2 J	2 D	2 M	2 M Lundi	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V
3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S
4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D
5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L
6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L Pentecôte	6 M	6 S	6 M
7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D Amistice 1945	8 M	8 V	8 L	8 J
9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V
10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S
11 L	11 J Armistice	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D
12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L
13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M
14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J Fête nationale	14 D	14 M
15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V Vendredi Saint	15 D	15 M	15 V	15 L Assomption	15 J
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V
17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S
18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L Pâques	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D
19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L
20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M
21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V
24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S
25 L	25 J	25 S Noël	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D
26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J Ascension	26 D	26 M	26 V	26 L
27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V Esclavage	27 L	27 M	27 S	27 M
28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V
31 D		31 L	31 M		31 J		31 M		31 D		31 M

Pour acceptation
Le salarié

Pour acceptation
CIFAB ASFO

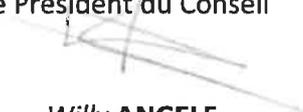
**Extrait de Relevé de Décisions du
Conseil Extraordinaire de l'IUT de la Guadeloupe du 25 mai 2021**

Le conseil d'IUT de la Guadeloupe, en sa séance extraordinaire en visioconférence du mardi 25 mai 2021, a délibéré et émis, à l'unanimité des membres présents ou représentés, un **avis favorable** sur le renouvellement au titre de l'année universitaire **2021/2022** des licences professionnelles suivantes avec le CIBAB ASFO EMPLOI :

Désignation	Intitulé de la licence	Période	Avis
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGO	Licence Professionnelle « Management et Gestion des Organisations » LP-MGO	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGC PAIE ET COMPTABILITE	Licence Professionnelle « Métiers de la Gestion Comptable » - LP MGC-PAIE ET COMPTABILITE	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGC PAIE ET COMPTABILITE	Licence Professionnelle « Métiers des Ressources Humaines - Assistant » - LP GRH-ASSISTANT	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité

Fait à Saint-Claude, le 25 mai 2021

Le Président du Conseil


Willy ANGELE



Union Des Entreprises
Medef Guadeloupe

CIFAB ASFO EMPLOI

Zone artisanale de Bergevin

POINTE A PITRE

Baie-Mahault, le 10 mai 2021

RB/FB/EC – 2021 – 05-11-01

Objet : Renouvellement Licence Professionnelle Gestion des ressources Humaines dans les Petites et Moyennes Organisations

Monsieur le Président,

Notre système politique et économique met au cœur de son fonctionnement le droit du travail et plus généralement le droit social.

Il apparaît indispensable de connaître les principes juridiques à respecter en matière de recrutement et d'élaboration de contrats d'une part ainsi que les obligations notamment de l'employeur en cours d'exécution et rupture du contrat de travail d'autre part. Un dirigeant d'entreprise (ou son représentant) ne peut méconnaître ce droit à défaut de quoi il s'expose à une responsabilité civile ou/et pénale.

Plus actuellement, la crise socio-économique que nous vivons fragilise d'autant plus les entreprises en carences sur ces compétences ; La gestion particulière des ressources humaines à mener, ainsi que l'accès aux dispositifs d'aide se retrouvent directement impactés par la qualité de l'organisation initiale des entreprises.

La Licence GRHPMO, dispensée en apprentissage en partenariat avec l'Université des Antilles, est une réponse opérationnelle aux besoins des entreprises en la matière.

C'est pourquoi, nous signifions notre adhésion à l'émergence de nouvelles promotions au sein du CFA CIFAB ASFO.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Franck BONNOT

Président de la Commission Emploi



UNION DES ENTREPRISES – MEDEF GUADELOUPE
Immeuble SCI BTB – Voie Principale Jarry – 97 122 BAIE-MAHAULT
Tcl : 0590 26 83 58 – Fax : 0590 26 83 67 – Mail : contact@ude-medef.com



JARDI BIO
SARL au capital de 1 000 €
Siège : Centre Commercial Jardj Village
Jabrun - 97122 BAIE-MAHAULT
RCS POINTE A PITRE - Siren : 834 901 415

CIFAB ASFO EMPLOI
Angle des rues Gabarre et E.GENE
Zone artisanale de Bergevin
POINTE A PITRE

Objet : Renouvellement Licence Professionnelle Gestion des ressources Humaines dans les PMO

Madame La Directrice,

Nous avons accueilli un de vos stagiaires dans notre entreprise au service comptable chargé de la paye et en avons été très satisfait de ses apports et de sa technicité.

Nous restons persuadés que le fait que cette formation se fasse en apprentissage reste le contexte le plus idoine pour acquérir les compétences correspondant à la formation.

Nous vous informons d'ores et déjà que nous serions intéressés par l'accueil d'un stagiaire de la prochaine promotion dans notre entreprise.

Dans l'attente de notre collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Baie Mahault le 12 mai 2021

JARDI BIO
SARL au capital de 1 000 €
Siège : Centre Commercial Jardj Village
Jabrun - 97122 BAIE-MAHAULT
RCS POINTE A PITRE - Siren : 834 901 415

AMÉDÉE BARBOTTEAU & CIE
S.A. à Conseil d'Administration
au Capital de 650.000 €
7 bis, Imp. J.M. Jacquard - Jarry
B.P. 2121 - 97191 JARRY Cedex
Tél: 0590 32 56 78 - Fax: 26 68 89
Siret: 303 122 147 00034
Ursaff: 971 407 124 0151

CIFAB ASFO EMPLOI
Angle des rues Gabarre et E.GENE
Zone artisanale de Bergevin
POINTE A PITRE

Objet : Renouvellement Licence Professionnelle Gestion des ressources Humaines dans les PMO

Madame La Directrice,

Nous avons accueilli un de vos stagiaires dans notre entreprise au service comptable chargé de la paye et en avons été très satisfait de ses apports et de sa technicité.

Nous restons persuadés que le fait que cette formation se fasse en apprentissage reste le contexte le plus idoine pour acquérir les compétences correspondant à la formation.

Nous vous informons d'ores et déjà que nous serions intéressés par l'accueil d'un stagiaire de la prochaine promotion dans notre entreprise.

Dans l'attente de notre collaboration, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Baie Mahault le 12 mai 2021



JARDI ANTILLES SAS
Rond point de Convenance
97122 BAIE-MAHAULT
Tél.: 0590 60 67 00
Fax: 0590 95 77 98
Siret: 498 391 184 00021

CIFAB ASFO
Angle des rues Gabarre et E.GENE
Zone artisanale de Bergevin
POINTE A PITRE

Objet : Renouvellement Licence Professionnelle Gestion des ressources Humaines dans les PMO

Madame ,

Afin de répondre aux exigences des obligations en matière de relations collectives de travail, il est important que nos salariés puissent se former dans ce domaine de compétence. Dès lors, la licence GRH est la réponse à notre besoin.

L'importance actuelle du droit conventionnel en matière sociale par le biais de la négociation collective conduit à modifier le comportement de l'employeur et des représentants du personnel. D'où l'importance de collaborateurs compétents en matière de gestion des ressources humaines comme préalable à des relations partenariales pacifiées et gage d'un développement de l'entreprise.

Nous vous encourageons à poursuivre cette action de formation, pour laquelle nombre d'entrepreneurs recherche ce type de profils.

Soyez assurés de notre conviction quant à l'opportunité de sortir de nouvelles promotions sur notre territoire.

Nous vous réitérons notre assurance du bien-fondé et vous prions de croire en l'expression de nos meilleures salutations.

Baie Mahault le 11 Mai 2021

JARDI ANTILLES SAS
Rond point de Convenance
97122 BAIE-MAHAULT
Tél.: 0590 60 67 00
Fax: 0590 95 77 98
Siret: 498 391 184 00021

BILAN DE LA LICENCE PRO LPGRH

Promotion 2018-2019

<u>Organisme détenteur Habilitation diplôme</u>	Université de la Guadeloupe
<u>Organisme chargé des Cours</u>	Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de Bergevin du groupe ASFO (CIFAB)
<u>Nombre de stagiaires</u>	42
<u>Intitulé de la Formation</u>	Licence Professionnelle Métiers de la Gestion des Ressources Humaines
<u>Organisme de formation</u>	ASFO EMPLOI
<u>Date de réalisation</u>	<u>15 octobre 2018 au 30 juillet 2019</u>
<u>Lieu de réalisation</u>	Siège du Centre de Formation CIFAB
<u>Objectifs de la formation</u>	<p>Former des généralistes de la gestion des ressources humaines, capables de seconder et conseiller les Responsables des Petites et Moyennes Organisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner la gestion opérationnelle des salariés - Assurer une veille réglementaire en matière juridique, économique et sociale.
<u>Moyens pédagogiques</u>	<p>↳ Durant 42 semaines à raison d'un rythme de 2j à 2.5j/sem., les apprenants ont bénéficié de travaux en équipe, d'exercices pratiques et d'analyses de cas, de de cours magistraux, en dehors des devoirs sur table. Un total de 624 Heures de face à face a été réalisées.</p> <p>↳ Les 42 salariés ont poursuivi leur formation en entreprise à raison d'un rythme de 3j/sem.</p> <p>↳ Intervention d'un psychosociologue en amont du démarrage de la formation, pendant une semaine, auprès des stagiaires en vue de favoriser, par une approche multidimensionnelle, des changements dans leurs objectifs et dans leur fonctionnement. Son action est centrée à la</p>

1/3 BILAN 18-19 LPGRH

	<p>fois sur la personne en situation, sur les processus et sur la relation. C'est une pratique d'accompagnement qui vise le développement des personnes, de leur conscience, leur autonomisation et leur responsabilisation</p>
<u>Partenariat</u>	<p>Les missions respectives des 2 parties ont été assumées conformément aux accords conventionnels :</p> <p><u>La coordination académique</u> : assurée par l'IUT a permis l'arrêté de l'organisation pratique de la formation, du choix des membres de l'équipe pédagogique, l'organisation des jurys de soutenance et du jury de délibération finale qui s'est tenu le 5 décembre 2019 à l'IUT de Saint Claude.</p> <p><u>Le comité de pilotage</u> sous la présidence de Mme AURORE, responsable scientifique du diplôme, s'est réuni en Décembre 2019, rencontre au cours de laquelle la nouvelle directrice du CIFAB Mme BEBEL-DAULCLE et la nouvelle directrice générale des ASFO Mme MARIE-DEMBELE, prenant respectivement leurs fonctions en juillet et novembre 2019, se sont présentées. Ont été discutées la politique de recrutement des apprentis, d'admission aux examens, ainsi que les modalités de collaboration afin que celles-ci ne souffrent pas de difficultés de transmission internes.</p> <p><u>Les notes des évaluations tout au long de l'année universitaire</u> sont communiquées au responsable universitaire de la formation par les différents formateurs.</p>
<u>Des participants ont-ils eu des difficultés à suivre cette formation ?</u>	
<p><u>Synthèse des évaluations des stagiaires :</u> Sur 37 étudiants, 26 admissions, 11 ajournements. 89% des étudiants ont été embauchés à l'issue de la formation , 8% ont continué leurs études.</p>	
<u>↳ Les formateurs</u>	<p>Nous sommes très satisfaits du corps professoral et de l'orientation stratégique de l'enseignement axé sur des cas concrets.</p>
<u>↳ Environnement et moyens pédagogiques</u>	<p>Le programme est axé sur l'échange, la participation, et soutenu par l'expertise pluridisciplinaire de professionnels.</p>
<u>↳ Points forts & points</u>	<p>- La qualité de la méthodologie dispensée a été</p>

2/3 BILAN 18-19 LPGRH

faibles	<p>évaluée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proximité géographique de l'IUT permet une collaboration de proximité et une communication intelligente.
<u>Soutenances Mémoires et Projets tutorés</u>	<p>Les soutenances se sont déroulées du 30 septembre au 10 octobre 2019, en présence de Mme Johanna PIERRE-JUSTIN, coordinatrice académique du diplôme.</p>
<u>Budget</u>	<p>Les montants versés à l'UA sont fonction de l'annexe financière de la convention de partenariat UA (IUT) / CIFAB-ASFO 2018 2021, et à hauteur de 28. 140 euros pour cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'ingénierie : 23.000 euros - Droits d'inscription : 7140 euros
<u>Pour conclure</u>	<p>L'expérience du partenariat IUT/ASFO est concluante. Une collaboration avec mise à plat organisationnelle a été initiée dans une optique d'amélioration continue.</p> <p>Une amélioration de la communication sur les règles d'obtention du diplôme (règles de compensation et absence de deuxième session) pour les prochaines promotions devraient permettre aux étudiants de mieux appréhender leur préparation et leurs stratégies.</p> <p>Les étudiants souhaitant continuer en master à l'issue de la licence Pro MGO se dirigent bien souvent hors de la Guadeloupe faute d'une offre en alternance leur convenant. Une collaboration sur la mise en place d'un Master en alternance au CIFAB , en cohérence avec les parcours LPMGO et LPGRH serait une réelle opportunité pour une quinzaine d'étudiants ASFO à minima, et davantage en intégrant les inscriptions de nouveaux étudiants.</p>

3/3 BILAN 18-19 LPGRH

BILAN FORMATION

Licence Professionnelle Métiers de la Gestion des Ressources Humaines

Promotion 2019-2020

Organisme détenteur Habilitation diplôme	Université de Guyane En partenariat avec l'IUT de Saint-Claude (Université des Antilles)
<u>Organisme chargé des cours</u>	Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de Bergevin du groupe ASFO (CIFAB)
<u>Nombre de stagiaires</u>	23
<u>Intitulé de la Formation</u>	Licence Professionnelle Métiers de la Gestion des Ressources Humaines (LPGRH)
<u>Organisme de formation</u>	ASFO EMPLOI
<u>Secteur(s) d'activité</u>	Droit/Economie/Gestion
<u>Date de réalisation</u>	14 octobre 2019 au 30 septembre 2020
<u>Lieu de réalisation</u>	Siège du Centre de Formation CIFAB
<u>Objectifs de la formation</u>	<p>-Former des généralistes de la gestion des ressources humaines, capables de seconder et conseiller les Responsables des Petites et Moyennes Organisations.</p> <p>- Coordonner la gestion opérationnelle des salariés</p> <p>- Assurer une veille réglementaire en matière juridique, économique et sociale.</p>
<u>Moyens pédagogiques</u>	<p>La licence est organisée en alternance à raison de 2 jours en centre et 3 jours en entreprise.</p> <p>Les étudiants utilisent une plateforme pédagogique (Gsuite-Classroom) qui leur permet de disposer de supports de cours numériques et de participer aux enseignements en distanciel.</p> <p>En présentiel, ils utilisent des salles équipées d'un écran tactile connecté.</p>
<u>Partenariat</u>	La collaboration IUT/CIFAB est formalisée par une convention bipartite.

	<p>L'action est pilotée conjointement par le coordonnateur de la Licence au CIFAB et la coordinatrice de l'IUT. Cette collaboration s'est traduite de façon pratique par le choix des membres de l'équipe pédagogique, l'organisation des jurys de soutenance et jurys de délibération finale qui se sont déroulées les 08 décembre 2020 et 26 janvier 2021.</p>
<p><u>Des participants ont-ils eu des difficultés à suivre cette formation ?</u></p>	<p>La principale difficulté rencontrée par les participants pour suivre cette formation, est d'ordre logistique, à savoir l'impossibilité d'assister aux différents cours en présentiel à cause de la COVID 19. Le recours aux outils numériques (zoom et Classroom) pour la transmission des cours ont permis de palier à cette problématique.</p>
<p><u>Synthèse des évaluations des stagiaires :</u></p>	<p>Les évaluations se sont déroulées à distance sous le contrôle du coordonnateur pédagogique. Sur 23 étudiants, il y a eu 10 admissions et 13 ajournements, lors de la première session. Pour la seconde session, nous comptons 5 admis et 6 ajournés. Nous obtenons un taux de réussite globale de 65% Le taux d'insertion est de 83 % : 39% des étudiants ont été embauchés à l'issue de la formation, 43 % poursuivent leurs études en alternance. La situation COVID a incité les entreprises à privilégier le maintien de leur postes en alternance , par rapport aux années précédentes.</p>
<p>↳ <u>Les formateurs</u></p>	<p>La licence compte environ 38% de professionnels du secteur afin de proposer une formation en lien avec la réalité du territoire et les besoins des entreprises. Dotés d'une solide expertise et expérience, les formateurs de l'équipe ont tout mis en œuvre notamment sur la partie numérique pour atteindre les objectifs fixés.</p>
<p>↳ <u>Environnement et moyens pédagogiques</u></p>	<p>Malgré la crise sanitaire, le CIFAB-ASFO a su proposer avec réactivité des moyens appropriés et efficaces pour le bon déroulement de la formation.</p>
<p>↳ <u>Points forts & points faibles</u></p>	<p><u>Points forts</u> L'implication et l'engagement des enseignants et des étudiants ont permis d'obtenir ce résultat. La mise en place dès mai 2020 d'une LMS a permis de piloter à distance le déroulement effectif des plannings. <u>Points faibles</u> Le distanciel imposé dans l'urgence, n'offre pas les mêmes possibilités « d'assistance pédagogique » que le présentiel.</p>
<p><u>Soutenances Mémoires et Projets tutorés</u></p>	<p>Les soutenances ont eu lieu 5 au 7 octobre 2020 en présence de Mme Johanna PIERRE-JUSTIN, Coordinatrice pédagogique du diplôme.</p>

<u>Budget</u>	Les montants versés à l'UA sont fonction de l'annexe financière de la convention de partenariat UA (IUT) / CIFAB-ASFO 2018 2021, à hauteur de 27. 250 euros pour cette année : <ul style="list-style-type: none">- Frais d'ingénierie : 23.000 euros- Droits d'inscription : 4.250 euros
<u>Pour conclure</u>	De manière générale, les objectifs fixés durant cette formation ont été atteints malgré la crise sanitaire.



Dossier de demande d'ouverture de diplôme hors accréditation

Dossier de demande de renouvellement en apprentissage de la LP MGC- Paie et Comptabilité (2021-2022)

**Intitulé : LP Mention « Métiers de la
Gestion Comptable : Paie et Comptabilité »
Année de renouvellement : 2021-2022
Durée : 1 an**

Page réservée à l'administration

Avis du Service juridique :

Avis du Service de la scolarité :

Avis de la Direction des affaires financières :

POUR AVIS : DEMANDE DE RENOUELEMENT : LP Mention « **Métiers de la
Gestion Comptable : Paie et Comptabilité** » (2021-2022)

Comptabilité et paie

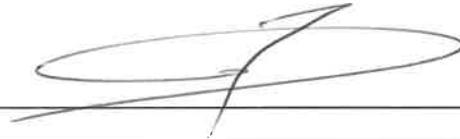
Page réservée à l'administration

Dossier transmis par la CFVU le 28/05/2021

**Avis du Chargé de Mission juridique du Pôle - Monsieur Sainte-Croix
RAUDZUEL**

Date : *02/06/21*
Signature :

Avis Favorable



Avis de la Direction des Affaires Juridiques - Madame Ségolène LAM

MAJ OK
Date : *le 31/05/2021*
Signature :



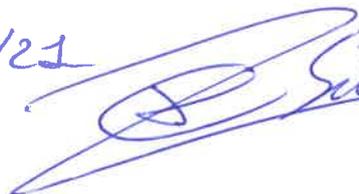
Avis de la Division de la Scolarité - Monsieur Théodule DURIMEL

OK
Date : *01/06/2021*
Signature :



Avis de la Direction des affaires financières - Monsieur Vincent SUBITS

OK
Date : *02/06/21*
Signature :



Avis transmis à la CFVU le __/__/2021

Fiche de renseignements

DESRIPTIF	<p>Année(s) prolongation : 2021-2022 Composante : IUT DE LA GUADELOUPE Partenaire : CIFAB ASFO EMPLOI (CFA du MEDEF) (Courrier de demande de renouvellement du partenaire en annexe 1) (Projet de convention de partenariat (avenant) joint en annexe 2)</p> <p>Intitulé : LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION COMPTABLE (LP MGC) Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention et Spécialité (ou Parcours) : Métiers de la gestion comptable : Paie et comptabilité Niveau (dans le cas d'un DU) : Etablissement ayant l'accréditation : UNIVERSITE DES ANTILLES</p> <p>Présentation : La Licence Professionnelle vise l'insertion professionnelle. Elle a pour objectif de former des collaborateurs rapidement opérationnels en organisme privés et publics, et de développer chez eux la capacité d'adaptation et l'autonomie grâce à une maîtrise des techniques spécifiques. Sous la responsabilité d'un expert, à l'issue de l'obtention de leur diplôme, ils sont en mesure d'assurer le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME dont il faut produire les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales.</p> <p>Période demandée : 2021-2022</p>
EN CAS DE RENOUELEMENT	<p>Date de la dernière habilitation : 2018-2021 Date de création : ACCREDITATION PORTEE PAR IUT GUADELOUPE</p>
RESPONSABLES	<p>Responsable pédagogique Mme Guylene AURORE Professeur des Universités Administrateur Provisoire de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590 48 34 82 / 📠 : 0690 81 41 21 guylene.aurore@univ-antilles.fr</p> <p>Coordonnateur pédagogique : Mme Johanna PIERRE-JUSTIN Maître de Conférences Associé Chef de département GEA de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590 48 34 87 / 📠 : 0690 26 38 01 johanna.pierrejustin@univ-antilles.fr</p>

<p align="center">GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE</p>	<p>Responsable administratif : Marc BLANC Responsable administratif de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 82 marc.blanc@univ-antilles.fr</p> <p>Gestionnaire de la scolarité : Pierre PRUDENTOS Scolarité de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 91 Pierre.prudentos@univ-antilles.fr</p>
<p align="center">ACCES AU DIPLOME</p>	<p>Niveau requis : BAC+2 Public : la licence professionnelle s'adresse : - aux titulaires d'un bac +2 (BTS, L2, DUT, DEUST) ou autres diplômes homologués de niveau III ou reconnus équivalents dans un domaine de formation compatible avec celui du diplôme visé ; - aux personnes justifiant d'un niveau de formation bac + 2 reconnu par la validation d'études supérieures en rapport avec le diplôme visé ; - aux personnes justifiant d'une expérience professionnelle ou personnelle, dans les conditions fixées par les dispositions de la loi du 17 janvier 2002 relatives à la validation des acquis de l'expérience. L'admission se fait sur dossier et entretien</p>
<p align="center">FRAIS DE FORMATION</p>	<p>Les frais et charges d'enseignement sont assumés par France Compétences pour les contrats d'apprentissage. La formation est donc gratuite pour les étudiants apprentis.</p>
<p align="center">BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION</p>	<p>Dispositif : Apprentissage Volume horaire : Volume horaire étudiants : 648 h en centre, dont 150h de Projet Tuteuré et 861 heures en entreprise <i>Soit une alternance hebdomadaire de 2 jours au CIFAB et 3 jours en entreprise</i> (calendrier joint en annexe 3)</p> <p>Effectif prévisionnel : 20</p> <p>Organisation des enseignements : La formation se déroule en 1 an. Les matières enseignées permettent aux étudiants d'assoir leurs connaissances dans tous les domaines utiles à leur future profession. La formation se décline en 2 semestres : le semestre 5 et le semestre 6.</p>

	<p>Le semestre 5 est en tronc commun (S5°). . Le deuxième semestre (S6) vient ensuite pour permettre à tous les étudiants l'approfondissement des outils spécifiques au pilotage et au développement de la fonction comptable.</p> <p>Les enseignements sont répartis en 14UE sur 2 semestres:</p> <p><u>Semestre 5</u> (Tronc commun – 30 ECTS)</p> <p>UE 1 : Cadre Economique et Managérial des RH (10 ECTS)</p> <p>UE 2 : Environnement juridique et Comptable (8 ECTS)</p> <p>UE 3 - Système d'information et de la gestion de la paie (8 ECTS)</p> <p>UE4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH (4 CTS)</p> <p><u>Semestre 6</u> (Parcours– 30 ECTS) : Parcours Paie et comptabilité</p> <p>UE 1 : Cadre Economique et Managérial des RH (6 ECTS)</p> <p>UE 2 : Environnement juridique et Comptable RH (4 ECTS)</p> <p>UE 3 - Système d'information et de la gestion de la paie (5 ECTS)</p> <p>UE4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH (2 ECTS)</p> <p>UE5 : Mise en situation professionnelle (5 ECTS)</p> <p>UE6 : Activité professionnelle / mission en entreprise (8ECTS)</p> <p>La formation est proposée en formation en apprentissage en alternance.</p> <p>Le programme de la licence professionnelle correspond au cadre validé en 2010 au niveau national conjointement par le Conseil Supérieur de l'ordre des Experts Comptables et la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle. Il offre 495 heures de cours (soit 60 ECTS) et se compose de unités d'enseignement (UE)(voir maquette jointe)</p> <p>Les cours de la Licence Pro se répartissent en 2 semestres d'enseignements (incluant les projets tutorés), puis en une période de stage (ou une mission) de 12 semaines minimum à 6 mois maximum.</p> <p>Horaires : 35 H par semaine</p> <p>Formes d'enseignement (Cours, TD, TP, Projet, Missions en entreprise) :</p> <p>Les enseignements s'organisent sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Ils se composent d'unités d'enseignement (UE) fondamentales, complémentaires et professionnalisantes.</p>
<p>AVIS DE LA COMPOSANTE ET DATE</p>	<p><i>Avis favorable du Conseil d'IUT en date du 25 mai 2021</i> (extrait de décision de la composante joint en annexe 4)</p>

Descriptif détaillé

1. Objectifs, Motivations et Débouchés

La Licence Professionnelle vise l'insertion professionnelle. Elle a pour objectif de former des collaborateurs rapidement opérationnels en cabinet d'expertise comptable, et de développer chez eux la capacité d'adaptation et l'autonomie grâce à une maîtrise des techniques spécifiques. Ils doivent être capables d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME dont il faut produire les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales. La licence Professionnelle transmet aux étudiants les rudiments concernant :

- L'optimisation de l'organisation comptable des TPE ;
- Le suivi sur le plan juridique, social et comptable des dossiers du personnel, de l'embauche à la rupture du contrat de travail ;
La création et la gestion des dossiers juridiques ;
- L'établissement des comptes annuels et de la liasse fiscale ;
La production des déclarations sociales et fiscales ;
- L'analyse des documents de synthèse ;
- Le contrôle des déclarations fiscales.

Cette Licence Pro communique également les rudiments de l'enregistrement des opérations courantes, de la formalisation des documents de synthèse (bilan et compte de résultat), de l'analyse financière et des préconisations managériales.

La licence professionnelle exige des capacités de rigueur, de méthode, de discrétion, de diagnostic et d'analyse.

Les étudiants intéressés par la formation doivent avoir un goût prononcé pour les chiffres, une forte prédisposition comptable mais surtout être en mesure de faire preuve d'une grande discrétion.

Les débouchés professionnels de la licence sont les suivants :

Collaborateur de cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes ;

- Comptable d'entreprise ;
- Adjoint du directeur financier ;
- Assistant de gestion ;
- Gestionnaire de trésorerie...

Le nombre de demandes d'inscription est de 20 étudiants

2. Partenaires

Le partenaire principal de la LP est le CIFAB-ASFO EMPLOI, le centre de formation des apprentis

3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

Le partenariat Université/Entreprises (via l'Iut, l'UFR SJE et les entreprises) trouve un écho favorable auprès des entreprises. D'un côté, les entreprises confirment le caractère professionnalisant et pratique de la formation.

L'ouverture de cette LP en apprentissage est une réponse aux demandes de l'Ordre des Experts Comptables. La préparation de ces LP en apprentissage est un gage de professionnalisations, au plus près des besoins des cabinets d'expertise comptable. En attendant la création de sa propre section d'apprentissage, l'IUT de la Guadeloupe dans un premier temps, pourra éventuellement s'appuyer sur une collaboration le CIFAB du MEDEF qui permettrait de :

- Mutualiser les ressources financières matérielles et immatérielles (services, machines, fibres, plateformes, etc)
 - Mutualiser les ressources pédagogiques (rétribution des cours)
 - Externaliser les infrastructures vers l'Institut du CIFAB MEDEF (hébergement des enseignants, formateurs, collaborateurs et des personnels)
 - Garantir des offres de stages et d'emplois à la clé (grâce au vivier d'entreprises du MEDEF et des cabinets d'expertise comptable)
 - Augmenter mécaniquement le vivier d'étudiants en complétant celui du GEA par celui des étudiants de BTS du CIFAB MEDEF
- Cette potentielle collaboration fait d'autant plus sens qu'une formation à naître à vocation de s'accroître et à recruter au fil du temps de nouveaux candidats. Elle pallierait les manques de moyens.

D'un autre côté, les projets tuteurés de la LP MGC correspondent à de vraies missions d'immersion enrichissantes aussi bien pour les entreprises que pour les étudiants.

(Courriers de soutien joints en annexe 5)

4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique détaillée (liste nominative des intervenants)

SEMESTRE 1	ECT S	Enseignants
UE 1 : Cadre économique et Managérial des RH	10	
Economie du travail et théorie des RH	3	VIARDOT Willy
Organisation et gestion des RH	4	CELIGNY Jean-Luc
Méthodologie de projet et de rapport professionnel	3	CELIGNY Jean-Luc
UE 2 : Environnement juridique et Comptable	8	
Droit du travail individuel et collectif	4	CELIGNY Jean-Luc
Droit de la protection sociale	4	MARSIN-ROSE Renéta
UE3 : Systèmes d'Information et de la gestion de la paie	8	
Paies et progiciels de paie	8	MIRVAL Bertin
UE 4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH	4	
Anglais	4	VUILLAUME Kathleen
SEMESTRE 2		
UE 1 : Cadre économique et managérial des RH	6	
Evaluation de la masse salariale, tableau de bord	3	TURPIN Fabrice

Méthodologie de Projet et de rapport professionnel	3	CELIGNY Jean-Luc
UE 2 : Environnement juridique et Comptable	4	
Comptabilité et fiscalité de la paie	4	TURPIN Fabrice - FLASON Eloi
UE 3 : Système d'information et de la gestion de la paie	5	
Traitement et déclaration des charges sociales et fiscales des salaires	5	TURPIN Fabrice
UE 4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH	2	
Anglais des affaires	2	VUILLAUME Kathleen
UE5 : Mise en situation professionnelle	5	
Rapport de projet tutoré	3	TURPIN Fabrice
Soutenance de projet	2	
UE6 : Activité professionnelle/Mission en entreprise	9	
Stage en entreprise	2	TURPIN Fabrice
Mémoire de stage	4	TURPIN Fabrice
Soutenance de stage	3	

5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

Semestre 1	Règles de calcul des UE du S1
UE 1 : Cadre Economique et Managérial des RH	
S5UE1EC1 : Economie du travail et théorie des RH,	$UE1 = (3 * S5UE1EC1 + 4 * S5UE1EC2 + 3 * S5UE1EC2) / 10$
S5UE1EC2 : Organisation et gestion des RH	
S5UE1EC2: Méthodologie de projet et de rapport professionnel	
UE 2 : Environnement juridique et Comptable	
S5UE2EC1 : Droit du travail individuel et collectif,	$UE2 = (4 * S5UE2EC1 + 4 * S5UE1EC2) / 8$
S5UE2EC2 : Droit de la protection sociale	
UE 3 - Système d'information et de la gestion de la paie	
S5UE3EC1 : Paies et progiciels de paie	$UE3 = S5UE3EC1 +$
UE4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH	
S5UE4EC1 : Anglais	$UE4 = S5UE4EC1$
S1	$S1 = (10 * UE1 + 8 * UE2 + 8 * UE3 + 4 * UE4) / 30$

Semestre 2	Règles de calcul des UE du S2
UE 1 : Cadre Economique et Managérial des RH	
S6UE1EC1 : Evaluation de la masse salariale, tableau de bord	$UE1 = (3 * S6UE1EC1 + 3 * S6UE1EC2) / 6$
S6UE1EC2 : Méthodologie de projet et de rapport professionnel	
UE 2 : Environnement juridique et Comptable	
S6UE2EC1 : Comptabilité et fiscalité de la paie	$UE2 = S6UE2EC1$
UE 3 - Système d'information et de la gestion de la paie	
S6UE3EC1 : Traitement et déclaration des charges sociales et fiscales des salaires	$UE3 = S6UE3EC1$
UE4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH	
S6UE4EC1 : Anglais des affaires	$UE4 = S6UE4EC1$
UE5 : Mise en situation professionnelle	
S6UE5EC1 : Rapport de projet tutoré	$UE5 = 3 * S6UE5EC1 + 2 * S6UE5EC2$
S6UE5EC2 : Soutenance de projet	
UE6 : Activité professionnelle / mission en entreprise (12 semaines)	
S6UE6EC1 : Stage en entreprise	$UE6 = 2 * S6UE6EC1 + 4 * S6UE6EC2 + 3 * S6UE6EC3$
S6UE6EC2 : Mémoire de stage	

S6UE6EC3 : Soutenance de stage	
S2	S2= (6*UE1+4UE2+5UE3+2UE4+5*UE5+8*UE6)/3 0

6. Programme détaillé des enseignements

Semestre 1	ECTS	CM	TD	TP
UE 1 : Cadre Economique et Managérial des RH	10 ECTS	35h	50h	15h
Economie du travail et théorie des RH,	3	15h	15h	
Organisation et gestion des RH	4	20h	20h	
Méthodologie de projet et de rapport professionnel	3		15h	15h
UE 2 : Environnement juridique et Comptable	8 ECTS	40h	40h	
Droit du travail individuel et collectif,	4	20h	20h	
Droit de la protection sociale	4	20h	20h	
UE 3 - Système d'information et de la gestion de la paie	8 ECTS	20h	40h	20h
Paies et logiciels de paie	8	20h	40h	20h
UE4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH	4 ECTS		25h	10h
Anglais	4		25h	10h
Total	30ECTS	95h	155h	45h

Semestre 2	ECTS	CM	TD	TP
UE 1 : Cadre Economique et Managérial des RH	6 ECTS	15h	30h	35h
Evaluation de la masse salariale, tableau de bord	3	15h	10h	20h
Méthodologie de projet et de rapport professionnel	3		20h	15h
UE 2 : Environnement juridique et Comptable	4 ECTS		20h	20h
Comptabilité et fiscalité de la paie	4		20h	20h
UE 3 - Système d'information et de la gestion de la paie	5 ECTS	10h	20h	20h
Traitement et déclaration des charges sociales et fiscales des salaires	5	10h	20h	20h
UE4 : Anglais appliqué aux affaires et aux RH	2 ECTS		20h	10h
Anglais des affaires	2		20h	10h
UE5 : Mise en situation professionnelle	5 ECTS			
Rapport de projet tutoré	3			
Soutenance de projet	2			
UE6 : Activité professionnelle / mission en entreprise (12 semaines)	8 ECTS			
Stage en entreprise	2			
Mémoire de stage	4			
Soutenance de stage	3			
Total	30 ECTS	25h	90h	85h

7. Bilans des années antérieures (2018-2019 et 2019-2020)

Les missions respectives des 2 parties ont été assumées conformément aux accords conventionnels, bien que ce partenariat démarre sous une gouvernance nouvelle au CIFAB : une directrice opérationnelle et une nouvelle directrice générale des ASFO prennent respectivement leurs fonctions en juillet et novembre 2019.

Pour la 1^{ère} année, 6 étudiants ont suivi la LP MGC PC, 1 été admis soit un taux de réussite de 16%.

16% des étudiants diplômés ont été embauchés à l'issue de la formation.

Pour la 2^{ème} année (2019-2020), 20 étudiants ont suivi la LP MGC, 12 a été admis et 12 ajournés, soit un taux de réussite de 60%.

60% des étudiants diplômés ont été embauchés à l'issue de la formation, 40% ont continué leurs études.

Malgré la crise sanitaire, le CIFAB-ASFO a su proposer avec réactivité des moyens appropriés et efficaces pour le bon déroulement de la formation. Un rattrapage des cours dans le courant du mois d'août 2020, notamment pour les cours interrompus pendant la période du confinement (mars- avril 2020) a été réalisé. L'implication et l'engagement de l'équipe pédagogique (coordinateurs, enseignants) et la motivation des étudiants ont permis d'obtenir ce résultat. La mise en place dès mai 2020 d'outils pour assurer la continuité pédagogique (*learning management system (LMS)*) a permis de piloter à distance le déroulement effectif des plannings. Bien que le distanciel imposé dans l'urgence, n'a pas permis les mêmes possibilités « d'assistance pédagogique » que le présentiel, les résultats ont été satisfaisant, en augmentation par rapport à l'année 1.

Pour la 3^{ème} année, 23 (dont un contrat de pro) en cours actuellement, étudiants sont inscrits. La formation se déroule normalement. De manière générale, les objectifs fixés sont atteints malgré la crise sanitaire.

Cette action de formation est pilotée conjointement par le coordonnateur de la Licence au CIFAB et la coordinatrice de l'IUT. Cette collaboration se traduit de façon pratique par le choix des membres de l'équipe pédagogique, le suivi pédagogique des enseignements, l'organisation des jurys de soutenance de projets tuteurs et de mémoire, et l'organisation des jurys de délibération finale.

(Bilans des années précédentes en annexe 6)

1. Budget prévisionnel équilibré

Recettes :

Le CIFAB ASFO versera à l'IUT de la Guadeloupe la somme forfaitaire de 23 000 € TTC. Cette somme sera versée en deux fois sur présentation des factures :

- 50 % au démarrage de la formation
- 50% en fin de formation.

Le CIFAB ASFO versera également à l'IUT le montant des frais d'inscription des apprentis au taux des droits d'inscription du cursus Licence de l'université des Antilles, soit sur la base de 20 inscrits, la somme de 3782 €.

Dépenses :

Les dépenses directes de fonctionnement liées à la formation sont à la charge du CIFAB-ASFO, il s'agit de :

- L'achat et fournitures, déplacements et missions, publications et communication.

- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom de l'Université, au taux de vacations fixé par le CIFAB-ASFO.
- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom du CFA, au taux de rémunération fixé par le CIFAB-ASFO.

Les dépenses indirectes de fonctionnement sont également à la charge du CIFAB ASFO. Il s'agit des frais généraux : frais administratifs, suivi et gestion de la formation.

Les dépenses de l'UA sont liées au frais de fonctionnement pour un total de 22 765 euros.

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions (Droits Universitaires) <i>(sur la base de 20 apprentis au cout en vigueur)</i>	3 782.00 €	Frais de Gestion (15% des recettes)	4 017,00 €
Prestation LP MGC PC IUT /CIFAB ASFO <i>(forfait)</i>	23 000.00 €	Frais de fonctionnement (85% des recettes) -Coordination (Réfèrent LP) -Frais généraux	22 765,00 €
TOTAL RECETTES	26 782,00 €	TOTAL DEPENSES	26 782.00 €

Annexes

- 1.** Courrier de demande de renouvellement du CIFAB
- 2.** Projet de convention de partenariat avec le CIFAB (avenant)
- 3.** Calendrier de l'alternance
- 4.** Extrait de décision de la composante IUT971
- 5.** Courriers de soutien de chaque organisme
- 6.** Bilan des années d'ouverture antérieures (2018-2019/2019-2020)



Université des Antilles
IUT de la Guadeloupe
166 rue des officiers
97 120 ST CLAUDE

Pointe-à-Pitre le 12 Mai 2021

OBJET : Renouvellement convention de partenariat LPMGC UA (IUT) / CIFAB ASFO

Monsieur Le président,

Nous arrivons à échéance de notre convention de partenariat 2018-2021 relative à la mise en œuvre de la Licence Professionnelle Métiers de la Gestion Comptable – Paie et Comptabilité.

Ces trois dernières années nous ont permis de proposer aux jeunes guadeloupéens un diplôme universitaire en alternance, notamment en apprentissage, modalité de formation phare du CIFAB ASFO depuis maintenant plus de 20 ans, à l'initiative du MEDEF.

Cette formation répond à un besoin affirmé de nos entreprises partenaires : notre dernière enquête de satisfaction auprès de nos 311 entreprises partenaires réaffirme cet intérêt et les lettres d'opportunité ci jointes en sont une complémentaire illustration.

Ainsi, c'est dans cette dynamique que nous renouvelons notre souhait de renouveler ce partenariat pour une durée de deux années universitaires, nous assurant une collaboration qualitative et ancrée dans le contexte local, à l'instar d'universités extérieures à notre département.

Confiante dans l'intérêt qui sera porté à cette demande de renouvellement, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Penda MARIE-DEMBELE
Directrice Générale

**Avenant n°01/2021 à la Convention de partenariat relative à la
Licence Professionnelle
« Métiers de la Gestion Comptable : Paie et Comptabilité »
(LP MGC-PC)**

Entre

L'Université des Antilles

Campus de Fouillole – BP.250 97157 POINTE A PITRE CEDEX

Représentée par son Président, Monsieur *Eustase* **JANKY**

Ci-après désignée UA,

Et plus particulièrement,

L'Institut Universitaire de Technologie de la Guadeloupe,

Sis au 166 rue des Officiers 97120 SAINT-CLAUDE

Représenté par sa Directrice, Madame *Gylène* **AUORE**

Ci-après désigné l'IUT,

d'une part

Et

Le **CIFAB ASFO EMPLOI**, association de formation des jeunes en alternance et apprentissage, régie par les dispositions de la Loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est à l'immeuble ASFO, angle des rues Euvremont Gene et Route de la Gabarre à la Zone des Petites Industries à Bergevin 97155 POINTE A PITRE CEDEX – Siret : 439 321 027 00013 – Code NAF : 8559A

Représenté par sa Directrice Générale des ASFO, Madame Penda **MARIE-DEMBELE**

Ci-après désigné le « **CIFAB ASFO** »,

d'autre part

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour **objet** de procéder au **renouvellement au titre de l'année 2021/2022** de la convention de partenariat du 20 décembre 2018 concernant la licence professionnelle « **Métiers de la Gestion Comptable : Paie et Comptabilité** » (LP MGC-PC).

Article 2 : Dispositions

La convention de partenariat du 20 décembre 2018 est prolongée au titre de l'année **2021/2022** selon les mêmes dispositions pédagogiques et financières que la convention initiale, sauf en ce qui concerne la perception des droits d'inscription des apprentis.

Article 3 : Dispositions financières – droits d'inscription

L'Université des Antilles (IUT de Guadeloupe) percevra le montant des droits d'inscription universitaire des apprentis, sur le fondement des frais d'inscription de base ministériels établis au début de la rentrée universitaire 2021.

Article 4 : Fin de la convention et de l'avenant

La convention initiale et le présent avenant sont reconduits pour **une seule année universitaire 2021/2022** et prendra fin au plus tard le **31 décembre 2022**.

Avenant établi en trois exemplaires originaux

Pointe à Pitre, le 25 mai 2021

Pour le CIFAB-ASFO

Pour l'Université des Antilles

La Directrice Générale
Penda **MARIE-DEMBELE**

Le Président
Eustase **JANKY**



- férié ou chômé
- Centre
- Entreprse

Calendrier Prévisionnel 2021-2022

Licence Professionnelle Métiers de la Gestion et de la Comptabilité

648 H

21 octobre 2021- 31 octobre 2022

Oct. 2021	Nov. 2021	Déc. 2021	Janv. 2022	Fév. 2022	Mars. 2022	Avril. 2022	Mai. 2022	Juin. 2022	Juil. 2022	Août. 2022	Sept. 2022	Oct. 2022
1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J	1 S
2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V	2 D
3 D	3 M	3 V	3 J	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S	3 L
4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D	4 M
5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M
6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M	6 J
7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M	7 V
8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J	8 S
9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V	9 D
10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S	10 L
11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D	11 M
12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M
13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M	13 J
14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M	14 V
15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J	15 S
16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V	16 D
17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S	17 L
18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D	18 M
19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M
20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M	20 J
21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M	21 V
22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J	22 S
23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V	23 D
24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S	24 L
25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D	25 M
26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M
27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M	27 J
28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M	28 V
29 V	29 L	29 M	29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J	29 S
30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V	30 D
31 D		31 M	31 L		31 J		31 M	31 L	31 D	31 M		31 L

Pour acceptation
Le salarié

Pour acceptation
CIFAB ASFO

**Extrait de Relevé de Décisions du
Conseil Extraordinaire de l'IUT de la Guadeloupe du 25 mai 2021**

Le conseil d'IUT de la Guadeloupe, en sa séance extraordinaire en visioconférence du mardi 25 mai 2021, a délibéré et émis, à l'unanimité des membres présents ou représentés, un **avis favorable** sur le renouvellement au titre de l'année universitaire **2021/2022** des licences professionnelles suivantes avec le CIBAB ASFO EMPLOI :

Désignation	Intitulé de la licence	Période	Avis
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGO	Licence Professionnelle « Management et Gestion des Organisations » LP-MGO	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGC PAIE ET COMPTABILITE	Licence Professionnelle « Métiers de la Gestion Comptable » - LP MGC-PAIE ET COMPTABILITE	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité
Renouvellement 2021/2022 de la LP-MGC PAIE ET COMPTABILITE	Licence Professionnelle « Métiers des Ressources Humaines - Assistant » - LP GRH-ASSISTANT	2021/2022 Clôture LP au 31/12/22	Avis Favorable à l'unanimité

Fait à Saint-Claude, le 25 mai 2021

Le Président du Conseil



Willy ANGELE



Union Des Entreprises
Medef Guadeloupe

CIFAB ASFO EMPLOI

Zone artisanale de Bergevin

POINTE A PITRE

Baie-Mahault, le 10 mai 2021

RB-FB-EC-2021-05-11-03

Objet : Renouvellement Licence Professionnelle Métiers de la Comptabilité et Gestion

Monsieur le Président,

Il est bien connu que le métier de comptable est de façon structurelle prisé, cependant, lorsque ce professionnel développe des compétences en gestion et dans des domaines plus transversaux, il devient un véritable pilier pour le chef d'entreprise.

C'est bien souvent à lui qu'est confié le social dans la TPE, et à son aisance avec les chiffres que se remet le chef d'entreprise maîtrisant peu la gestion.

Ainsi, les recrutements de comptables, s'intéressent de plus en plus aux profils capables d'appréhender les mécanismes de gestionnaires et la gestion du social.

Et la Licence Professionnelle MCG constitue pour cela une réponse à ce besoin.

C'est pourquoi, nous signifions notre adhésion à l'émergence de nouvelles promotions au sein du CFA CIFAB ASFO.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Franck BONNOT

Président de la Commission Emploi

ANTILLES CONTRÔLES TECHNIQUES
SARL au capital de 50.000 €
Siège social Route de Destrellan
La Jaille - 97122 BAIE MAHAULT
Siret : 821 722 303 00012 - Ape : 4532

CIFAB ASFO
Angle des rues Gabarre et E.GENE
Zone artisanale de Bergevin
97110 POINTE A PITRE

Objet : Renouvellement Licence Professionnelle Métiers de la Comptabilité et Gestion

Madame La Directrice

L'expérience de notre département en matière de gestion comptable et financière justifie l'importance d'apporter les fondements d'une activité professionnelle à nos jeunes diplômés et les conduire à l'autonomie dans la mise en œuvre de cette activité.

La pertinence d'une formation au niveau bac + 2 permet, au titre de la période de professionnalisation, à des personnes engagées dans la vie professionnelle, d'approfondir leurs connaissances dans leur domaine de compétence, d'appréhender le contexte, de gérer des cas d'espèces afin d'être en mesure de prendre les bonnes décisions.

Une licence professionnelle est un complément essentiel à l'expérience de terrain et les enseignements dispensés s'inscrivent parfaitement dans la logique d'un projet professionnel, d'adaptation ou de développement des compétences.

Cette licence du fait de sa contextualisation environnementale est un atout pour nos apprenants.

Nous envisageons dans un plan de développement des compétences d'inscrire un salarié de notre entreprise l'année prochaine.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de notre considération.

Baie Mahault le 06 mai 2021



UNIDIS
SAS au capital de 400 000 €
Centre Commercial Jard Village
Jabrun, 97122 BAIE-MAHAULT
RCS POINTE A PITRE 501 868 368

CIFAB ASFO EMPLOI
Angle des rues Gabarre et E. GENE
Zone artisanale de Bergevin
POINTE A PITRE

Baie Mahault le 10 Mai 2021

Objet : Renouvellement Licence Professionnelle Métiers de la Comptabilité et Gestion

Monsieur le Président,

La taille de notre entreprise suppose des collaborateurs comptables capables d'appuyer notre chef comptable sur des domaines bien précis de comptabilité générale, tout en étant suffisamment ouverts pour le relayer sur les questions relevant de la gestion.

Ainsi, nous trouvons la dimension « paie » portée par cette licence très pertinente ; et nous renouvelons notre ambition de recrutement d'un apprenti dans une nouvelle promotion que nous vous encourageons à ouvrir.

Dans la perspective d'une potentielle collaboration, veuillez revoir nos sincères salutations

UNIDIS
SAS au capital de 400 000 €
Centre Commercial Jard Village
Jabrun, 97122 BAIE-MAHAULT
RCS POINTE A PITRE 501 868 368

CIFAB ASFO EMPLOI

Zone artisanale de Bergevin

97110 POINTE A PITRE

Baie-Mahault, le 12 mai 2021

Objet :

Renouvellement de la Licence Professionnelle
Métiers de la Comptabilité et Gestion

Monsieur le Président,

Je soutiens que la LICENCE METIERS DE LA COMPTABILITE est tout à fait pertinente, au regard de ma profession d'expert-comptable, et que son maintien sur le territoire s'impose.

Cela fait 14 ans que j'exerce la profession d'expert-comptable et qu'à ce titre je recrute des jeunes dont le cursus relève de la filière comptable (BTS CGO, DCG, DSCG, Licence pro). Je recrute de nombreux jeunes en alternance notamment en DCG ou DSCG en alternance.

J'ai pu constater, depuis 2 ans que j'emploie des jeunes alternants en Licence Métiers de la comptabilité à CIFAB ASFO, que cette formation, beaucoup plus pratique et adaptée aux besoins de l'entreprise, permet une forte employabilité des jeunes et les rendra tout de suite opérationnels dans les entreprises qui les recruteront.

C'est pourquoi, nous signifions notre adhésion à l'émergence de nouvelles promotions au sein du CFA CIFAB ASFO.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie-Chantal URIE,
Expert-Comptable



9 Immeuble Sud Jarry (après la nouvelle Poste)
ZAC de Houëlbourg Sud II 97122 BAIE-MAHAULT
Tél : 0590 92 47 70 - Fax : 0590 92 47 71 -
Email : direction@cabinetexag.fr





**CIFAB ASFO EMPLOI
Zone artisanale de Bergevin
POINTE A PITRE**

Le 12 Mai 2021

Objet : Renouvellement de la Licence Professionnelle Métiers de la Comptabilité et Gestion

Monsieur le Président,

Dans le cadre de nos activités de transport de voyageurs, les fonctions support telles que la comptabilité et les ressources humaines sont essentielles afin d'assurer une bonne gestion de nos activités.

En effet, l'assurance du suivi administratif et financier de l'entreprise nous permet de nous concentrer sur nos cœurs de métiers et représente un véritable pilier pour le chef d'entreprise.

Ainsi, nous sommes heureux de pouvoir compter sur des centres de formation tels que CFA CIFAB ASFO afin de mettre à disposition des entreprises des étudiants en alternance qui évoluent en notre sein. La Licence Professionnelle MCG, notamment, correspond pleinement à nos besoins.

C'est pourquoi, nous signifions notre adhésion à l'émergence de nouvelles promotions au sein du CFA CIFAB ASFO.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.


Sarl au capital de 84.000 €
Poirier Bonne-Espérance - 87130 CAPESTERRE B/E
☎ 0590 86 59 82 - port. : 0690 67 73 03
Siret: 793 353 780 00018 - Ape: 4831Z

BILAN DE LA LP MCG
Promotion 2018-2019

<u>Organisme détenteur Habilitation diplôme</u>	Université de la Guadeloupe
<u>Organisme chargé des Cours</u>	Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de Bergevin du groupe ASFO (CIFAB)
<u>Nombre de stagiaires</u>	6 (9 candidatures initiales dont 6 transformations en contrat en alternance)
<u>Intitulé de la Formation</u>	« Licence Professionnelle des Métiers de la Comptabilité et de la Gestion »
<u>Organisme de formation</u>	ASFO EMPLOI
<u>Date de réalisation</u>	Du 11/10/2018 au 12/10/2019 <u>Nbre d'heures dispensées en centre</u> : 652h
<u>Lieu de réalisation</u>	Siège du Centre de Formation CIFAB
<u>Objectifs de la formation</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Former des collaborateurs rapidement opérationnels en cabinet d'expertise comptable ou en organisme privés et publics - Développer chez eux la capacité d'adaptation et l'autonomie grâce à une maîtrise des techniques spécifiques - Former des collaborateurs en mesure d'assurer le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME dont il faut produire les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales. <p>Pour ce faire, les objectifs pédagogiques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitriser la comptabilité de niveau intermédiaire. - Maitriser les réglementations juridiques et fiscales, ainsi que l'environnement économique, pour assurer le suivi et le traitement comptable quotidien et annuel de toutes formes d'organisations. - Gérer les opérations courantes, les travaux d'inventaire, établir les liasses fiscales et faire les

1/4 BILAN 18-19 LPMCG

	travaux de comptabilité approfondie.
<u>Moyens pédagogiques</u>	<p>↳ Durant 43 semaines à raison d'un rythme de 2j à 2.5j/sem., les apprenants ont bénéficié de travaux en équipe, d'exercices pratiques et d'analyses de cas, de visites-action, de cours magistraux, en dehors des devoirs sur table. Un total de 652 Heures de face à face a été réalisées.</p> <p>↳ Les 6 salariés ont poursuivi leur formation en entreprise à raison d'un rythme de 3j/sem.</p> <p>↳ Intervention d'un psychosociologue en amont du démarrage de la formation, pendant une semaine, auprès des stagiaires en vue de favoriser, par une approche multidimensionnelle, des changements dans leurs objectifs et dans leur fonctionnement. Son action est centrée à la fois sur la personne en situation, sur les processus et sur la relation. C'est une pratique d'accompagnement qui vise le développement des personnes, de leur conscience, leur autonomisation et leur responsabilisation</p>
<u>Partenariat</u>	<p>Les missions respectives des 2 parties ont été assumées conformément aux accords conventionnels :</p> <p><u>La coordination académique</u> : assurée par l'IUT a permis l'arrêté de l'organisation pratique de la formation, du choix des membres de l'équipe pédagogique, l'organisation des jurys de soutenance et du jury de délibération finale qui s'est tenu le 5 décembre 2019 à l'IUT de Saint Claude.</p> <p><u>Le comité de pilotage</u> sous la présidence de Mme AUREOLE, responsable scientifique du diplôme, s'est réuni en Décembre 2019, rencontre au cours de laquelle la nouvelle directrice du CIFAB Mme BEBEL-DAULCLE et la nouvelle directrice générale des ASFO Mme MARIE-DEMBELE, prenant respectivement leurs fonctions en juillet et novembre 2019, se sont présentées. Ont été discutées la politique de recrutement des apprentis, d'admission aux examens, ainsi que les modalités de collaboration afin que celles-ci ne souffrent pas de difficultés de transmission internes.</p> <p><u>Les notes des évaluations tout au long de l'année universitaire</u> sont communiquées au responsable universitaire de la formation par les différents formateurs.</p>
<u>Des participants ont-ils eu des difficultés à</u>	Les incertitudes liées au démarrage effectif de la licence ont impacté la qualité et le volume du recrutement, ainsi que

2/4 BILAN 18-19 LPMCG

<u>suivre cette formation ?</u>	les opportunités d'embauche en alternance.
<u>Synthèse des évaluations des stagiaires :</u> Sur 6 étudiants, 1 admission, 5 ajournements Le taux d'insertion est cependant de 100%.	
<u>↳ Les formateurs</u>	Nous sommes très satisfaits du corps professoral et de l'orientation stratégique de l'enseignement axé sur des cas concrets.
<u>↳ Environnement et moyens pédagogiques</u>	Le programme est axé sur l'échange, la participation, et soutenu par l'expertise pluridisciplinaire de professionnels.
<u>↳ Points forts & points faibles</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes intègrent des matinées du samedi dans le planning pour une progression pédagogique conforme au référentiel. - La qualité de la méthodologie dispensée a été éprouvée. - La proximité géographique de l'IUT permet une collaboration de proximité et une communication intelligente.
<u>Soutenances Mémoires et Projets tutorés</u>	Les soutenances se sont déroulées du 10 au 12 octobre 2019, en présence de Mme Johanna PIERRE-JUSTIN, coordinatrice académique du diplôme.
<u>Budget</u>	Les montants versés à l'UA sont fonction de l'annexe financière de la convention de partenariat UA (IUT) / CIFAB-ASFO 2018 2021, à hauteur de 24.020 euros pour cette année : <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'ingénierie : 23.000 euros - Droits d'inscription : 1 020 euros
<u>Pour conclure</u>	<p>L'expérience du partenariat IUT/ASFO est concluante. Une collaboration de mise à plat organisationnelle a été initiée dans une optique d'amélioration continue.</p> <p>Cette licence, toujours très demandée localement, a vu son effectif 2019-20 pratiquement tripler avec un niveau de départ lui aussi en hausse.</p> <p>Une amélioration de la communication sur les règles d'obtention du diplôme (règles de compensation et absence</p>

3/4 BILAN 18-19 LPMCG

	de deuxième session) pour les prochaines promotions devraient permettre aux étudiants de mieux appréhender leur préparation et leurs stratégies.
--	--

4/4 BILAN 18-19 LPMCG

SIRET : 43932102700013
N° déclaration : 95970112997
Imm ASFO Bergevin – BP197 9155 PAP Cedex
0590 89 45 56

BILAN FORMATION

Licence Professionnelle Métiers de la Comptabilité et de la Gestion Promotion 2019-2020

Organisme détenteur Habilitation diplôme	Université de Antilles
Organisme de formation	Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis de Bergevin du groupe ASFO (CIFAB)
Nombre de stagiaires	20
Intitulé de la Formation	Licence Professionnelle Métiers de la Comptabilité et de la Gestion (LPMCG)
Secteur(s) d'activité	Droit/Economie/Gestion
Date de réalisation	17 octobre 2019 au 30 septembre 2020
Lieu de réalisation	Siège du Centre de Formation CIFAB
Objectifs de la formation	<p>Elle a pour objectif de former des collaborateurs rapidement opérationnels en cabinet d'expertise comptable ou en organisme privés et publics, et de développer chez eux la capacité d'adaptation et l'autonomie grâce à une maîtrise des techniques spécifiques.</p> <p>Sous la responsabilité d'un expert, à l'issue de l'obtention de leur diplôme, ils sont en mesure d'assurer le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME dont il faut produire les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales.</p>
Moyens pédagogiques	<p>La licence est organisée en alternance à raison de 2 jours en centre et 3 jours en entreprise.</p> <p>Les étudiants utilisent une plateforme pédagogique (Gsuite-Classroom) qui leur permet de disposer de supports de cours numériques et de participer aux enseignements en distanciel.</p> <p>En présentiel, ils utilisent des salles équipées d'un écran tactile connecté.</p>
Partenariat	La collaboration IUT/CIFAB ASFO est formalisée par une convention bipartite.

	<p>L'action est pilotée conjointement par le coordonnateur de la Licence au CIFAB ASFO et la coordinatrice de l'IUT. Cette collaboration s'est traduite de façon pratique par le choix des membres de l'équipe pédagogique, l'organisation des jurys de soutenance et jurys de délibération finale qui se sont déroulées les 18 décembre 2020.</p>
<p><u>Des participants ont-ils eu des difficultés à suivre cette formation ?</u></p>	<p>La principale difficulté rencontrée par les participants pour suivre cette formation, est d'ordre logistique, à savoir l'impossibilité d'assister aux différents cours en présentiel à cause de la COVID 19. Le recours aux outils numériques (zoom et Classroom) pour la transmission des cours ont permis de palier à cette problématique.</p>
<p><u>Synthèse des évaluations des stagiaires :</u></p>	<p>Les évaluations se sont déroulées à distance. Sur 20 étudiants, il y a eu 13 admissions et 7 ajournements, Nous obtenons un taux de réussite de 65% Le taux d'insertion est de 90 % : 60% des étudiants ont été embauchés à l'issue de la formation, 30 % poursuivent leurs études en alternance. La situation COVID a incité les entreprises à privilégier le maintien de leur postes en alternance , par rapport aux années précédentes.</p>
<p>↳ <u>Les formateurs</u></p>	<p>La licence compte environ 38% de professionnels du secteur afin de proposer une formation en lien avec la réalité du territoire et les besoins des entreprises. Dotés d'une solide expertise et expérience, les formateurs de l'équipe ont tout mis en œuvre notamment sur la partie numérique pour atteindre les objectifs fixés.</p>
<p>↳ <u>Environnement et moyens pédagogiques</u></p>	<p>Malgré la crise sanitaire, le CIFAB-ASFO a su proposer avec réactivité des moyens appropriés et efficaces pour le bon déroulement de la formation.</p>
<p>↳ <u>Points forts & points faibles</u></p>	<p><u>Points forts</u> L'implication et l'engagement des enseignants et des étudiants ont permis d'obtenir ce résultat. La mise en place dès mai 2020 d'une LMS a permis de piloter à distance le déroulement effectif des plannings. <u>Points faibles</u> Le distanciel imposé dans l'urgence, n'offre pas les mêmes possibilités « d'assistance pédagogique » que le présentiel.</p>
<p><u>Soutenances Mémoires et Projets tutorés</u></p>	<p>Les soutenances ont eu lieu 8 et 9 octobre 2020 en présence de Mme Johanna PIERRE-JUSTIN, Coordinatrice pédagogique du diplôme.</p>
<p><u>Budget</u></p>	<p>Les montants versés à l'UA sont fonction de l'annexe financière de la convention de partenariat UA (IUT) / CIFAB-ASFO 2018 2021, à hauteur de 26. 400 euros pour cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'ingénierie : 23.000 euros - Droits d'inscription : 3.400 euros

Pour conclure

De manière générale, les **objectifs fixés** durant cette formation **ont été atteints** malgré la crise sanitaire.
Aucun étudiant n'a abandonné malgré la situation.

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 17 juillet 2018 accordant l'Université des Antilles
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,

arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2018-2019, l'Université des Antilles est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le recteur de l'académie de GUADELOUPE, le recteur de l'académie de MARTINIQUE et le président de l'Université des Antilles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de
l'Innovation

-

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181034 Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles		2018-2019	1 an	2018-2019

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181035 Activités juridiques : assistant juridique		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181036 Activités juridiques : métiers du droit de l'environnement		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181037 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181038 Commerce et distribution		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181039 Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181040 Logistique et pilotage des flux	CNAM PARIS	2018-2019	4 ans	2021-2022
20181041 Management et gestion des organisations		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181042 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181043 Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181044 Métiers de la qualité		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181045 Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181046 Sécurité des biens et des personnes		2018-2019	4 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s) professionnelle(s)

<i>Dénomination nationale / mention</i>	<i>établissement(s) co-accrédité(s)</i>	<i>année d'accréditation</i>	<i>durée</i>	<i>fin d'accréditation</i>
20181047 Guide conférencier		2018-2019	4 ans	2021-2022

Dossier de demande d'ouverture de diplôme hors accréditation

Dossier de demande d'ouverture en apprentissage de la LP MGC-Responsable de portefeuille Client en Cabinet d'Expertise (2021-2022)

**Intitulé : LP Mention « Métiers de la
Gestion Comptable : Responsable de
portefeuille Client en Cabinet d'Expertise »**

**Année d'ouverture : 2021
Durée : 1 an**

Page réservée à l'administration

Avis du Service juridique :

Avis du Service de la scolarité :

Avis de la Direction des affaires financières :

POUR AVIS : DEMANDE D'OUVERTURE
LP Mention « ~~Métiers de la Gestion Comptable : Responsable de~~
~~portefeuille Client en Cabinet d'Expertise~~ » (2021-2022)

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par la CFVU le 28/05/2021

**Avis du Chargé de Mission juridique du Pôle - Monsieur Sainte-Croix
RAUDZUEL**

Date : 1/06/21 Avis Favorable
Signature :

Avis de la Direction des Affaires Juridiques - Madame Ségolène LAM

DAJ OK
Date : le 3/05/22
Signature :

Avis de la Division de la Scolarité - Monsieur Théodule DURIMEL

Libellé du diplôme : Métiers de la gestion et de la comptabilité :
responsable de portefeuille clients en cabinet
d'expertise

Date : 01/08/2021
Signature :

Avis de la Direction des affaires financières - Monsieur Vincent SUBITS

OK
Date : 01/06/21
Signature :



Avis transmis à la CFVU le / /2021

Fiche de renseignements

DESRIPTIF	<p>Année(s) : 2021/2022 Composante : IUT DE LA GUADELOUPE Partenaire : AUDITEC FORMATION (Centre de Formation de l'Ordre des Experts Comptables demande de AUDITEC FORMATION et de l'Ordre des Experts Comptables en annexe 1 projet de convention de partenariat joint en annexe 2)</p> <p>Intitulé : LICENCE PROFESSIONNELLE METIER DE LA GESTION COMPTABLE-Responsable Portefeuille Client en Cabinet d'Expertise (LP MGC) Domaine : Droit, Economie, Gestion Mention et Spécialité (ou Parcours) : Métiers de la gestion comptable : Responsable de Portefeuille Client en Cabinet d'Expertise Niveau (dans le cas d'un DU) : Etablissement ayant l'accréditation : UNIVERSITE DES ANTILLES</p> <p>Présentation : La Licence Professionnelle vise l'insertion professionnelle. Elle a pour objectif de former des collaborateurs rapidement opérationnels en cabinet d'expertise comptable ou en organisme privés et publics, et de développer chez eux la capacité d'adaptation et l'autonomie grâce à une maîtrise des techniques spécifiques. Sous la responsabilité d'un expert, à l'issue de l'obtention de leur diplôme, ils sont en mesure d'assurer le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME dont il faut produire les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales.</p>
EN CAS DE RENOUELEMENT	<p>Date de la dernière habilitation : Arrêté du 17 juillet 2018 Date de création :</p>
RESPONSABLES	<p>Responsable pédagogique Mme Guylene AURORE Professeur des Universités Administrateur Provisoire de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590 48 34 82 / 📠 : 0690 81 41 21 guylene.aurore@univ-antilles.fr</p> <p>Coordonnateur pédagogique : Mme Johanna PIERRE-JUSTIN Maître de Conférences Associé Chef de département GEA de l'IUT de la Guadeloupe IUT- Pôle Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590 48 34 87 / 📠 : 0690 26 38 01 johanna.pierrejustin@univ-antilles.fr</p>

<p align="center">GESTION ADMINISTRATIVE ET SCOLARITE</p>	<p>Responsable administratif : Marc BLANC Responsable administratif de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 82 marc.blanc@univ-antilles.fr</p> <p>Gestionnaire de la scolarité : Pierre PRUDENTOS Scolarité de IUT de la Guadeloupe 166 rue des officiers 97120 Saint-Claude ☎ : 0590. 48 34 91 Pierre.prudentos@univ-antilles.fr</p>
<p align="center">ACCES AU DIPLOME</p>	<p>Niveau requis : BAC+2</p> <p>Public : la licence professionnelle s'adresse</p> <ul style="list-style-type: none"> -aux titulaires d'un bac +2 (BTS, L2, DUT, DEUST) ou autres diplômes homologués de niveau III ou reconnus équivalents dans un domaine de formation compatible avec celui du diplôme visé ; - aux personnes justifiant d'un niveau de formation bac + 2 reconnu par la validation d'études supérieures en rapport avec le diplôme visé ; - aux personnes justifiant d'une expérience professionnelle ou personnelle, dans les conditions fixées par les dispositions de la loi du 17 janvier 2002 relatives à la validation des acquis de l'expérience. <p>L'admission se fait sur dossier et entretien</p>
<p align="center">FRAIS DE FORMATION</p>	<p>Les frais et charges d'enseignement sont assumés par France Compétences pour les contrats d'apprentissage.</p>

<p style="text-align: center;">BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION</p>	<p>Dispositif : Apprentissage</p> <p>Volume horaire :</p> <p>Volume horaire étudiants : 648 h en centre, dont 150h de Projet Tuteuré et 861 heures en entreprise</p> <p>Soit une alternance hebdomadaire de 2 jours à AUDITEC et 3 jours en entreprise</p> <p style="text-align: center;"><i>(calendrier joint en annexe 3)</i></p> <p>Effectif prévisionnel : 15 à 20</p> <p>Organisation des enseignements :</p> <p>La formation se déroule en 1 an.</p> <p>Les matières enseignées permettent aux étudiants d'assoir leurs connaissances dans tous les domaines utiles à leur future profession. La formation se décline en 2 semestres : le semestre 5 et le semestre 6. Le semestre 5 est en tronc commun (S5). Le deuxième semestre (S6) vient ensuite pour permettre à tous les étudiants l'approfondissement des outils spécifiques au pilotage et au développement de la fonction comptable.</p> <p>Les enseignements sont répartis en 9UE sur 2 semestres:</p> <p>Semestre 5 (Tronc commun – 30 ECTS)</p> <ul style="list-style-type: none"> UE 1 : Compétence comptable (120h, 12 ECTS) UE 2 : Compétence juridique (60h, 6 ECTS) UE 3 - Compétence sociale (60h, 6 ECTS) UE 4 - Compétence fiscale (60h, 6 ECTS) <p>Semestre 6 (Parcours– 30 ECTS) :</p> <ul style="list-style-type: none"> UE 5 - Compétence en gestion (60h, 6 ECTS) UE 6 - Compétence en communication (60h, 6 ECTS) UE 7 - Anglais appliqué aux affaires (75h, 3 ECTS) UE 8 - Mise en situation professionnelle (150h, 5 ECTS) UE9 - Activité professionnelle (10 ECTS) <p>La formation est proposée en formation en apprentissage.</p> <p>Le programme de la licence professionnelle correspond au cadre validé en 2010 au niveau national conjointement par le Conseil Supérieur de l'ordre des Experts Comptables et la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle. Il offre 495 heures de cours (soit 60 ECTS) et se compose de unités d'enseignement (UE)</p> <p>Horaires : 35 H par semaine</p> <p>Formes d'enseignement (Cours, TD, TP, Projet, Missions en entreprise) :</p> <p>Les enseignements s'organisent sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD). Ils se composent d'unités d'enseignement (UE) fondamentales, complémentaires et professionnalisantes.</p>
<p style="text-align: center;">AVIS DE LA COMPOSANTE ET DATE</p>	<p style="text-align: center;"><i>Avis favorable du Conseil d'IUT en date du 25 mai 2021</i> (extrait de décision de la composante joint en annexe 4)</p>

Descriptif détaillé

1. Objectifs, Intérêts et Débouchés

Objectifs :

Cette licence professionnelle forme les étudiants à la maîtrise des techniques spécifiques de comptabilité et de gestion. La formation apporte aux diplômés tous les atouts pour leur permettre d'assurer les missions de suivi et d'accompagnement comptable, financier, social, juridique et fiscal des dossiers clients qui leur sont confiés au sein du cabinet d'expertise comptable. Les diplômés peuvent également exercer leur activité en entreprise, où ils sont en charge de la comptabilité et des obligations fiscales, sociales, financières et juridiques.

Intérêt pour l'étudiant :

Sous la responsabilité d'un expert, à l'issue de l'obtention de leur diplôme, ils sont en mesure d'assurer le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME dont il faut produire les comptes annuels, les déclarations fiscales et sociales.

Débouchés :

Assistant comptable,

- Collaborateur en cabinet d'expertise comptable,
- Responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise,
- Comptable et assistant comptable dans les services comptables des entreprises du secteur public ou privé,
- Responsable administratif et financier dans une petite et moyenne entreprise (PME)

Le nombre de demandes d'inscription est de 15 à 20 étudiants

2. Partenaires

Le partenaire principal de la LP est AUDITEC FORMATION, le centre de formation des apprentis de l'Ordre des Experts Comptables

3. Soutien par des organismes publics, privés, collectivités

L'Ordre des Experts Comptables de Guadeloupe apporte son soutien à la formation. Les enseignements sont assurés par une équipe pédagogique composée d'enseignants universitaires et de professionnels (experts comptables, commissaires aux comptes, inspecteurs des finances publiques avocats).

(Courriers de soutien joints en annexe 5)

4. Contenu de la formation et membres de l'équipe pédagogique détaillée (liste nominative des intervenants)

Le programme de la licence RPC correspond au cadre validé en 2010 au niveau national conjointement par le Conseil Supérieur de l'ordre des Experts Comptables et la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle.

Il offre 495 heures de cours (soit 60 ECTS) et se compose de neuf unités d'enseignement (UE) :

Semestre 5 (300h, 30 ECTS)		Nom de l'enseignant
UE 1 : Compétence comptable (120h, 12 ECTS)		
S5UE1.1	Techniques comptables	Ericka LANDRE
S5UE1.2	Techniques de révision	Véronique PERRAN
S5UE1.3	Établissement des documents de synthèse	Véronique PERRAN
UE 2 : Compétence juridique (60h, 6 ECTS)		
S5UE2.1	Droit des sociétés	Laurence RABOTEUR
S5UE2.2	Gestion du dossier juridique	Aurel DAGNON
S5UE2.3	Secrétariat juridique	Vanessa DELVECCHIO
UE 3 - Compétence sociale (60h, 6 ECTS)		
S5UE3.1	Réglementation du travail	Laurence RABOTEUR
S5UE3.2	Charges sociales sur salaire	Marc JOSEPH
S5UE3.3	Paie et rupture du contrat de travail	Marc JOSEPH
UE 4 - Compétence fiscale (60h, 6 ECTS)		
S5UE4.1	TVA et impôts indirects	Patrick MONDES
S5UE4.2	Imposition du revenu des particuliers	Aurel DAGNON
S5UE4.3	Imposition des résultats des entreprises	Aurel DAGNON
Semestre 6		Nom de l'enseignant
UE 5 - Compétence en gestion (60h, 6 ECTS)		
S6UE5.1	Analyse financière	Frantz ANDY
S6UE5.2	Recherche des financements et gestion de trésorerie	Vladimir SERVA
S6UE5.3	Contrôle de gestion	Aude ISMENOUX
UE 6 - Compétence en communication (60h, 6 ECTS)		
S6UE6.1	Communication écrite et orale	Johanna VIRAPATIRIN
S6UE6.2	Présentation de la profession et du métier de responsable de portefeuille clients	Dominique MAUGENNE
S6UE6.3	Nouvelles technologies (médias numériques, mise en place de GED, sécurité)	Auditec FORMATION
UE 7 - Anglais appliqué aux affaires (75h, 3 ECTS)		
S6UE7.1	Anglais des affaires	Myriam NAQUIN
UE 8 - Mise en situation professionnelle (150h, 5 ECTS)		
S6UE8.1	Rapport de projet tutoré	
S6UE8.2	Soutenance de projet	
UE9 - Activité professionnelle (10 ECTS)		
S6UE9.1	Mémoire écrit de la mission en entreprise	
S6UE9.2	Soutenance de mission en entreprise	

5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

Semestre 5 (300h, 30 ECTS)		Règles de calcul des UE
UE 1 : Compétence comptable (120h, 12 ECTS)		
S5UE1.1	Techniques comptables	$UE1=(4*S5UE1.1+4*S5UE1.2+ 4*S5UE1.3)/12$
S5UE1.2	Techniques de révision	
S5UE1.3	Établissement des documents de synthèse	
UE 2 : Compétence juridique (60h, 6 ECTS)		
S5UE2.1	Droit des sociétés	$UE2=(4*S5UE2.1+1*S5UE2.2+ 1*S5UE2.3)/6$
S5UE2.2	Gestion du dossier juridique	
S5UE2.3	Secrétariat juridique	
UE 3 - Compétence sociale (60h, 6 ECTS)		
S5UE3.1	Réglementation du travail	$UE3=(2*S5UE3.1+2*S5UE3.2+ 2*S5UE3.3)/6$
S5UE3.2	Charges sociales sur salaire	
S5UE3.3	Paie et rupture du contrat de travail	
UE 4 - Compétence fiscale (60h, 6 ECTS)		
S5UE4.1	TVA et impôts indirects	$UE4=(2*S5UE4.1+2*S5UE4.2+ 2*S5UE4.3)/6$
S5UE4.2	Imposition du revenu des particuliers	
S5UE4.3	Imposition des résultats des entreprises	
Règles de calcul du Semestre 5		S5= (12*UE1+6UE2+6UE3+6UE4)/30

Semestre 6		Règles de calcul
UE 5 - Compétence en gestion (60h, 6 ECTS)		
S6UE5.1	Analyse financière	$UE5=(2*S6UE5.1+2*S6UE5.2+ 2*S6UE5.3)/6$
S6UE5.2	Recherche des financements et gestion de trésorerie	
S6UE5.3	Contrôle de gestion	
UE 6 - Compétence en communication (60h, 6 ECTS)		
S6UE6.1	Communication écrite et orale	$UE6=(2*S6UE6.1+1*S6UE6.2+ 3*S6UE6.3)/6$
S6UE6.2	Présentation de la profession et du métier de responsable de portefeuille clients	
S6UE6.3	Nouvelles technologies (médias numériques, mise en place de GED, sécurité)	
UE 7 - Anglais appliqué aux affaires (75h, 3 ECTS)		
S6UE7.1	Anglais des affaires	$UE7=(3*S6UE7.1)/3$
UE 8 - Mise en situation professionnelle (150h, 5 ECTS)		
S6UE8.1	Rapport de projet tutoré	$UE8=(2,5*S6UE8.1+2,5*S6UE8.2)/5$
S6UE8.2	Soutenance de projet	
UE9 - Activité professionnelle (10 ECTS)		
S6UE9.1	Mémoire écrit de la mission en entreprise	$UE9=(5*S6UE9.1+5*S6UE9.2)/5$
S6UE9.2	Soutenance de mission en entreprise	
Règles de calcul du Semestre 6		S6=(6*UE5+6UE6+3UE7+5UE8+10UE9)/30

6. Programme détaillé des enseignements

Semestre 5 (300h, 30 ECTS)		ECTS	CM /TD	TP
UE 1 : Compétence comptable (120h, 12 ECTS)		12		
S5UE1.1	Techniques comptables	4	40	
S5UE1.2	Techniques de révision	4	40	
S5UE1.3	Établissement des documents de synthèse	4	40	
UE 2 : Compétence juridique (60h, 6 ECTS)		6		
S5UE2.1	Droit des sociétés	4	30	
S5UE2.2	Gestion du dossier juridique	1	15	
S5UE2.3	Secrétariat juridique	1	15	
UE 3 - Compétence sociale (60h, 6 ECTS)		6		
S5UE3.1	Réglementation du travail	2	20	
S5UE3.2	Charges sociales sur salaire	2	20	
S5UE3.3	Paie et rupture du contrat de travail	2	20	
UE 4 - Compétence fiscale (60h, 6 ECTS)		6		
S5UE4.1	TVA et impôts indirects	2	20	
S5UE4.2	Imposition du revenu des particuliers	2	20	
S5UE4.3	Imposition des résultats des entreprises	2	20	

Semestre 6		ECTS	CM	TP
UE 5 - Compétence en gestion (60h, 6 ECTS)		6		
S6UE5.1	Analyse financière	2	20	
S6UE5.2	Recherche des financements et gestion de trésorerie	2	20	
S6UE5.3	Contrôle de gestion	2	20	
UE 6 - Compétence en communication (60h, 6 ECTS)		6		
S6UE6.1	Communication écrite et orale	2	20	
S6UE6.2	Présentation de la profession et du métier de responsable de portefeuille clients	1	15	
S6UE6.3	Nouvelles technologies (médias numériques, mise en place de GED, sécurité)	3	25	
UE 7 - Anglais appliqué aux affaires (75h, 3 ECTS)		3		
S6UE7.1	Anglais des affaires	3	45	30
UE 8 - Mise en situation professionnelle (150h, 5 ECTS)		5		
S6UE8.1	Rapport de projet tutoré	2,5		
S6UE8.2	Soutenance de projet	2,5		
UE9 - Activité professionnelle (10 ECTS)		10		
S6UE9.1	Mémoire écrit de la mission en entreprise	5		
S6UE9.2	Soutenance de mission en entreprise	5		

7. Budget prévisionnel équilibré

Recettes :

AUDITEC FORMATION versera à l'IUT de la Guadeloupe la somme forfaitaire de 25 000 € TTC pour la prise en charge de l'ingénierie de la formation et les frais de gestion administrative. Cette somme sera versée en deux fois sur présentation des factures :

- 50 % au démarrage de la formation
- 50% en fin de formation.

AUDITEC FORMATION versera également à l'IUT :

- le montant des droits d'inscription des apprentis au taux légal établi par le ministère de l'enseignement supérieur en vigueur, soit sur la base de 20 inscrits, la somme de 3400 € (DU en vigueur à la rentrée 2021 – est susceptible de changer) ;
- la rémunération des 120 HETD (20% de la maquette pédagogique) assurées par des enseignants de l'IUT (90h de cours + 18h HETD pour la coordination, en conformité avec le référentiel horaire voté par l'UA + 12h d'encadrement de Projet Tutoré ou mission en entreprise (6 x 2HETD) x 60,00€/HETD.

Dépenses :

Les dépenses directes de fonctionnement liées à la formation sont à la charge de AUDITEC FORMATION, il s'agit de :

- L'achat et fournitures, déplacements et missions, publications et communication.
- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom de l'Université, au taux de vacations fixé par AUDITEC FORMATION.
- La rémunération des enseignants et professionnels intervenant au nom du CFA, au taux de rémunération fixé par AUDITEC FORMATION.

Les dépenses indirectes de fonctionnement de l'UA concernent les frais administratifs, d'ingénierie et de suivi et gestion de la formation, pour un total de 28 400,00 euros

Les dépenses de l'UA sont liées :

- aux frais de gestion pour un total de 4 260 euros
- aux frais de fonctionnement pour un total de 24 140 euros
- à la rémunération des 120 HETD d'enseignement/encadrement pour 7 200 euros

RECETTES		DEPENSES	
Inscriptions (Droits Universitaires) <i>(sur la base de 20 apprentis au cout en vigueur)</i>	3 400.00 €	Frais de Gestion (15% des recettes hors reversement rémunération des heures IUT)	4 260, 00 €
Prestation LP GCF-RPC IUT /AUDITEC <i>(sur la base de 40 apprentis)</i>	25 000.00 €	Frais de fonctionnement (85% des recettes hors reversement rémunération des heures IUT) -Coordination (Réfèrent LP)	24 140,00 €
Reversement des 120 HETD faites par IUT (20% maquette)	7 200,00 €	-Frais généraux -Rémunération des 120 HETD.	7 200,00 €
TOTAL RECETTES	35 600,00 €	TOTAL DEPENSES	35 600.00 €

Annexes

1. Courrier de l'Ordre des Experts comptables et AUDITEC Guadeloupe
2. Projet de convention de partenariat
3. Calendrier de l'alternance
4. Extrait de décision de la composante IUT971
5. Courriers de soutien des cabinets d'expertise

Madame Guylaine AURORE
Directeur
IUT DE GUADELOUPE
166 rue des Officiers
97120 SAINT-CLAUDE

Baie-Mahault le, 10 mai 2021

Madame le Directeur,

Nous remercions l'Université des Antilles d'avoir répondu favorablement à notre demande d'ouverture d'une licence adaptée à notre profession.

En effet, il ressort de notre enquête que les cabinets d'expertise comptable recherchent des collaborateurs opérationnels et bien formés au sein de leurs équipes.

C'est ce besoin, exprimé au niveau régional, par l'ensemble de la profession comptable qui est à l'origine de ce projet de diplôme pluridisciplinaire. Ce dernier répondra aux attentes des cabinets tant en matière technique que déontologique pour former des collaborateurs au mode de fonctionnement de notre profession.

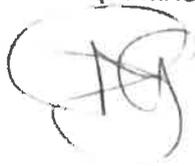
Cette licence aura un double objectif :

- ♦ Faire évoluer nos collaborateurs ayant déjà acquis une expérience en cabinet en les faisant « monter en compétence » et en leur permettant de valider leurs acquis professionnels par un diplôme ;
- ♦ Recruter un nouveau collaborateur en lui offrant une formation opérationnelle favorisant son insertion rapide en cabinet.

Nous comptons accueillir entre 15 à 18 apprenants à cette première promotion qui devrait démarrer normalement en octobre prochain.

En vous remerciant pour ce partenariat et comptant sur une collaboration fructueuse, nous vous prions de recevoir, Madame le Directeur, nos sincères salutations.

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
La Présidente,
Dominique MAUGENNE



AUDITEC FORMATION
Le Président,
Patrick MANIJEAN





IUT
Institut Universitaire
de Technologie
de la Guadeloupe



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA LICENCE PROFESSIONNELLE « METIERS DE LA GESTION COMPTABLE : Responsable de Portefeuille Clients en Cabinet d'Expertise » LP MGC-RPC

ENTRE

L'Université des Antilles, Campus de Fouillole - BP 250, 97157 Pointe-à-Pitre
Etablissement public à caractère scientifique et technologique
Ci-après désigné : **UA**
Ici représenté par son président, **Monsieur Eustase JANKY**

Et plus particulièrement

L'Institut Universitaire de Technologie de la Guadeloupe, Campus de Camp Jacob, 166 rue des officiers
– 97 120 SAINT-CLAUDE,
Ci-après désigné **IUT**,
Ici représenté par son administrateur provisoire, **Madame Guylène AURORE**

ET

AUDITEC FORMATION

**(Organisme de formation de l'Ordre des Experts-comptables et de la Compagnie des Commissaires
aux comptes de Guadeloupe)**

Dont le siège social est au situé au CWTC -ZCI de Jarry – 97122 BAIE-MAHAULT
Siret : 408 485 894 00013
Code NAF : 6559A - UAI : 9711295F
Représenté par **Patrick MANIJEAN**,

Ci- après désigné le « **AUDITEC FORMATION** »,

Ci-après collectivement désignés « **les Parties** »

Vu l'arrêté ministériel en date du 17 novembre 1999 permettant aux Universités de délivrer le diplôme de la Licence Professionnelle,
Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2018 qui habilite l'UA à délivrer le diplôme de Licence Professionnelle Métiers de la Gestion et de la Comptabilité
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire de l'UA du
Vu la délibération du Conseil de Pôle Guadeloupe de l'UA du

PREAMBULE :

L'Université des Antilles et AUDITEC FORMATION, conviennent d'associer leurs efforts et de coordonner leurs actions en vue de contribuer au développement de programmes spécifiques de cursus de formation par l'apprentissage et de développer des compétences dans les métiers de la gestion et de la comptabilité.

La présente convention vise à préciser les conditions administratives et pédagogiques de la mise en place de la LP METIERS DE LA GESTION COMPTABLE : Responsable de Portefeuille Clients en Cabinet d'Expertise (LP MGC-RPC).

La présente convention précise les engagements respectifs de chacune des Parties et les modalités de la réalisation de la Formation.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles les parties souhaitent collaborer pour l'organisation et le fonctionnement de la **formation continue** de la LP METIERS DE LA GESTION COMPTABLE : Responsable de Portefeuille Clients en Cabinet d'Expertise (LP MGC-RPC) et pour laquelle l'UA détient une habilitation.

Il s'agit de préciser les modalités administratives, pédagogiques et financières réparties entre AUDITEC FORMATION et l'UA.

Article 2 : Objectifs de la formation

Cette licence professionnelle forme les apprenants à la maîtrise des techniques spécifiques de comptabilité et de gestion. La formation apporte aux diplômés tous les atouts pour leur permettre d'assurer les missions de suivi et d'accompagnement comptable, financier, social, juridique et fiscal des dossiers clients qui leur sont confiés au sein du cabinet d'expertise comptable.

Le dispositif retenu pour la formation est la **formation en alternance, exclusivement en cabinet d'expertise comptable**.

Article 3 : Nature et caractéristique de l'action de formation

Le programme de la licence professionnelle correspond au cadre validé en 2010 au niveau national conjointement par le Conseil Supérieur de l'ordre des Experts Comptables et la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle. Il offre 495 heures de cours (soit 60 ECTS) et se compose de 9 unités d'enseignement (UE).

Cette LP est présentée dans l'**Annexe 1 (maquette pédagogique de la formation)** jointe à la présente convention et qui indique son programme, sa durée et son planning prévisionnel.

L'effectif d'apprenants, par année universitaire, est compris entre 15 et 20.

Article 4 : Organisation de la formation

La formation prépare à l'obtention de la LP METIERS DE LA GESTION COMPTABLE : Responsable de Portefeuille Clients en Cabinet d'Expertise (LP MGC-RPC).

La formation est d'une durée de :

- 645 heures d'enseignement en centre (dont 150 heures de projets tuteurés), en présentiel et dont le contenu est défini dans l'**Annexe 1**.
- 861 heures en entreprise.

La formation se déroule dans les locaux du CFA AUDITEC FORMATION, à BAIE-MAHAULT.

Les apprenants (**apprentis**) régulièrement inscrits sont, durant leur présence soumis à l'ensemble des règles applicables aux étudiants de l'UA, et ont accès à tous les services proposés aux étudiants (SCD, DOSIP, SUMPPS.)

Le programme est réparti en Unités d'Enseignement (UE). La formation sera organisée en alternance dont les modalités d'applications seront précisées avec le Responsable Pédagogique IUT de la LP. Les intitulés et le contenu des UE sont fournis dans l'annexe pédagogique (**Annexe 1**) jointe à la présente convention. Le volume horaire total de la formation est de 645 heures pour les 2 semestres.

Le contenu et les modalités de contrôle de connaissances sont définis par le programme pédagogique de la formation et adaptés à l'alternance selon les modalités fixées dans l'annexe pédagogique. Les enseignements sont assurés par une équipe pédagogique composée d'enseignants universitaires et de professionnels (experts comptables, commissaires aux comptes, inspecteurs des finances publiques avocats).

Article 5 : Lieu de la formation

Les enseignements auront lieu à AUDITEC FORMATION, mais les étudiants apprentis peuvent être amenés à l'IUT de la Guadeloupe.

AUDITEC FORMATION s'engage à mettre à disposition toute la logistique nécessaire à la bonne réalisation de la formation et des travaux personnels des étudiants.

Chaque partie demeure civilement responsable au sens de l'article 1384 du code civil pendant la durée normale de présence des apprentis dans ses locaux respectifs.

Article 6 : Publics visés par la formation

La licence professionnelle MGC-RPC s'adresse aux titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'enseignement supérieur, validées dans un domaine de formation par exemple :

- D.U.T. Gestion des Entreprises et des Administrations
- B.T.S. (gestion, comptabilité, comptabilité et commerce,)
- L2 Economie et Gestion, selon les acquis du candidat et son projet professionnel
- A tout étudiant ayant acquis 120 crédits ECTS dans le domaine de la formation en licence professionnelle de gestion.

Les admissions définitives à suivre la formation sont prononcées sur décision d'une commission d'admission, sous le contrôle des instances compétentes de l'UA.

Article 7 : Rôle et engagement des partenaires

L'IUT assume la responsabilité académique (pédagogique et scientifique) de la LP MGC-RPC et assure donc la responsabilité de l'ingénierie pédagogique de la LP.

L'UA inscrit les étudiants et délivre le diplôme.

AUDITEC FORMATION élabore le budget, assure le pilotage du projet, la coordination administrative, l'animation et la logistique relatives à la pédagogie et les liens de partenariats avec les entreprises et les institutionnels. Il soumet les étudiants dont l'inscription est validée par l'IUT au règlement intérieur qu'il a établi. De plus, il est responsable de la bonne application de ladite convention dans les limites de son engagement.

Les parties assurent ainsi la mise en œuvre de la LP MGC-RPC dans le cadre présenté en **annexe 2**, laquelle fixe la **répartition des engagements des deux parties**. De plus, les parties s'engagent à échanger tous les documents administratifs, pédagogiques et financiers avec les partenaires experts comptables et institutionnels (courriers, contrats, accords concernant la formation, conventions avec les OPCO ...).

Tous les documents devront faire état du partenariat entre l'IUT de la Guadeloupe et de AUDITEC FORMATION.

Article 8 : Admission des candidats

L'admission des candidats dans la LP MGC-RPC en alternance est conditionnée par l'obligation de signature un contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou de la PRO-A.

Les salariés ou demandeurs d'emploi qui suivent les enseignements ont la qualité de stagiaires de formation alternée de l'UA.

Le recrutement se fait sur dossier et entretien de motivation face à un jury déterminé par un conseil pédagogique dans les termes définis à l'article 12 ci-dessous.

Le calendrier de recrutement est défini par les parties et diffusé en temps utile auprès des candidats potentiels.

Les étudiants admis sont informés par le secrétariat des départements de l'IUT et le secrétariat de AUDITEC FORMATION.

Dans le cadre de la Licence Professionnelle MGC-RPC, il y aura une double inscription :

- 1- Au sein de l'UA pour bénéficier du statut d'étudiant,
- 2- Au sein de AUDITEC FORMATION pour formaliser la convention tripartite (cabinet/OPCO)

Article 9 : Evaluation et délivrance du diplôme

Les modalités de l'évaluation des étudiants seront conformes à l'annexe pédagogique (annexe 1).

La composition du jury de validation de semestre et de délivrance du diplôme est entérinée par le Président de l'UA sur proposition du directeur de l'IUT conformément à l'arrêté du 3 août 2005.

Ce jury présidé par le Directeur de l'IUT ou son représentant, constitue une commission comprenant :

- Le Responsable pédagogique IUT (chef de département GEA) ou son représentant,
- Le Directeur de AUDITEC FORMATION ou son représentant,
- Des enseignants de la LP (de l'UA et de AUDITEC FORMATION),
- Des professionnels et chercheurs ayant vocation à enseigner dans la formation
- Des experts comptables.

La délivrance de relevés de notes et d'attestation de réussite s'effectue auprès de la scolarité de l'IUT.

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. Ce contrôle peut, tout au long de l'année, prendre la forme d'écrits, d'oraux, d'exposés et de travaux pratiques notés.

En cas d'absence justifiée (cf. règlement intérieur de l'IUT) ayant empêché l'étudiant de satisfaire à ce contrôle, un rattrapage est organisé selon des modalités internes au département GEA.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré (UE 5) et le stage (UE 6), et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué des UE 5 et 6. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

A l'issue du jury, lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, une seconde chance est organisée suivie d'un nouveau jury. Cette seconde chance concerne les UE disciplinaires et transversales ainsi que le rapport écrit et la soutenance des UE professionnalisantes. Ce rattrapage est organisé au plus tôt dans les quinze jours suivant la délibération du jury.

La délivrance de relevés de notes et d'attestation de réussite s'effectue auprès de la scolarité de l'IUT.

Article 10 : Coordination du diplôme (cf. annexe 2)

La coordination académique est assurée par l'IUT. Le coordinateur académique est le Chef de département de Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA). Il garantit la qualité pédagogique de la formation et prend part notamment, en étroite relation avec AUDITEC FORMATION, aux étapes suivantes :

- Sélection et le recrutement des étudiants ;
- Choix de l'équipe pédagogique ;
- Validation des modalités pratiques d'organisation du diplôme (calendrier et rythme des cours, sujets de projets tuteurés, missions des étudiants en cabinets d'expertise) ;
- Organisation et le suivi des réunions des différents conseils ;
- Organisation des jurys (soutenances de mémoires, soutenances de projets tuteurés) ;
- Organisation du jury de délivrance du diplôme.

L'animation pédagogique et logistique est assurée par AUDITEC FORMATION. L'animateur ou coordinateur pédagogique et logistique assure, en accord avec l'IUT, le lien entre les parties et les entreprises d'accueil afin d'assurer la bonne conduite de la formation. Il aura pour mission, en étroite relation avec le coordonnateur académique, la logistique de la licence professionnelle et notamment :

- Le choix des calendriers de la formation,
- L'organisation des interventions et leur programmation,
- Le suivi des fiches de présence des apprentis et des formateurs,
- La répartition en groupes des étudiants,
- L'organisation des projets tuteurés,
- Le suivi des périodes en cabinet d'expertise,
- L'organisation des évaluations et devoirs de synthèse.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants universitaires et de professionnels (experts comptables, commissaires aux comptes, inspecteurs des finances publiques avocats). Elle est validée par les instances compétentes de l'UA, suivant les modalités définies pour l'ensemble de ses formations. Les enseignants et les chargés de cours sont soumis aux diverses obligations qu'impliquent leur activité d'enseignement. Ils participent à la préparation et à la correction des évaluations relevant de leur enseignement, aux oraux et aux jurys ainsi qu'aux réunions d'information.

Article 11 : Comité de pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par un comité de pilotage. Il est présidé par le président du jury de délivrance de la licence ou son représentant.

Le comité de pilotage est constitué :

- du Directeur de l'IUT ou son représentant assisté du coordinateur académique de la LP MGC-RPC pour l'UA (Chef de Département du Département GEA de l'IUT)
- de la Directrice d'AUDITEC FORMATION, et des collaborateurs nécessaires.
- de deux professionnels (experts comptables, commissaires aux comptes, inspecteurs des finances publiques ou avocats) du secteur concerné cooptés par les partenaires et sur invitations, de personnalités qualifiées.

Il se réunit au moins deux fois au cours de la formation, au début et à la fin.

Ce comité sera chargé :

- D'arrêter la politique de recrutement des apprentis (effectif, profil des candidats),
- De valider les documents de communication externe.

Article 12 : Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique a pour objectif de discuter des orientations de la formation tant du point de vue académique que sur le plan professionnel. Il est composé d'enseignants universitaires, de chercheurs, de professionnels (experts comptables, commissaires aux comptes, inspecteurs des finances publiques, avocats).

Il se réunit une fois par trimestre, et sur la base de documents de synthèse (pédagogique, évaluation, insertion). Le Conseil pédagogique doit notamment s'assurer de réaliser l'autoévaluation continue de la formation pour préparer le renouvellement de la formation en apprentissage (hors accréditation)

Il est présidé par le chef de département GEA.

Il comprend :

- la Directrice de AUDITEC FORMATION,
- les Coordinateurs AUDITEC FORMATION et IUT,
- 3 Chargés d'enseignement (enseignants-chercheurs et/ou autres enseignants),
- 2 Professionnels en relation avec le domaine de formation
- et des collaborateurs nécessaires.

Article 13 : Rôle du Conseil de perfectionnement du CFA et Place de l'IUT

Il existe un conseil de perfectionnement pour toutes les formations de AUDITEC FORMATION. C'est un organe de dialogue chargé, entre autres :

- d'éclairer les membres sur la situation actuelle et prospective de l'emploi dans le champ couvert les formations ouvertes en apprentissage,
- de faciliter la communication entre le(s) responsable(s) pédagogiques et les représentants des entreprises

Il contribue au processus d'amélioration continue des formations ouvertes par la voie de l'apprentissage. Le conseil de perfectionnement se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son président. Un représentant de l'IUT sera invité à participer aux deux Conseils de perfectionnement annuels.

Lors de ces conseils, il sera présenté :

- le rapport d'activité annuel présenté par le(s) responsable(s) du (des) diplôme(s),
- les résultats des enquêtes d'insertion ou de poursuites d'études,
- les dispositions pédagogiques alimentant le processus d'amélioration de la formation.

Il émettra un avis sur le renouvellement en apprentissage de la LP MGC-RPC.

Article 14 : Dispositions financières de la formation

AUDITEC FORMATION élabore le budget de la formation LP et s'engage à trouver les fonds pour son fonctionnement. Il perçoit l'intégralité des recettes de la LP MGC-RPC. Il établit les devis, instruit les conventions, émet les factures à destination des financeurs. Ces documents devront faire état du partenariat entre l'IUT de la Guadeloupe et AUDITEC FORMATION.

Il assure, entre autres, le financement de l'intégralité des coûts de la formation (de toute la charge d'enseignement de la licence professionnelle, y compris les frais d'ingénierie pédagogique, la rémunération des enseignants et enseignants chercheurs de l'IUT, assurant des enseignements et /ou de l'encadrement dans le cadre de la LP.

AUDITEC FORMATION prend en charge la totalité des heures accomplies pour l'exécution de la formation dans le respect des dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les heures d'enseignements. Il prend également en charge les heures de suivi des missions en entreprise, de suivi de projets tuteurés et d'encadrements divers

AUDITEC FORMATION versera à l'IUT une somme forfaitaire de 25 000 € TTC pour la prise en charge de l'ingénierie de la formation et les frais de gestion administrative.

AUDITEC FORMATION reversera également à l'IUT :

- les droits d'inscription au taux légal en vigueur pour chaque étudiant inscrit
- la rémunération des 120 HETD (20% de la maquette pédagogique) assurées par des enseignants de l'IUT

Cette somme sera versée en deux fois sur présentation de factures (50 % au démarrage et 50 % en fin de formation), à l'exception des droits d'inscription des apprentis qui eux seront versés dans leur totalité, au démarrage

Une **annexe financière (annexe 3)** précise les modalités financières de cette convention.

14.1 Détails des Heures d'enseignement et/ou d'encadrement assurées par l'IUT

La répartition des enseignements et/encadrement assurés par l'IUT se fera de la manière suivante :

- 120 HETD sont assurées par des enseignants de l'IUT (90h de cours + 18h HETD pour la coordination, en conformité avec le référentiel horaire voté par l'UA + 12h d'encadrement de Projet Tutoré ou mission en entreprise (6 x 2HETD)

14.2 Droits universitaires

L'IUT facturera à AUDITEC FORMATION les droits d'inscription au taux légal en vigueur pour chaque étudiant inscrit.

L'UA sera en droit de refuser la poursuite de la présente convention en cas de défaut de paiement.

Article 15 : Communication

Les partenaires conviennent de travailler en commun pour la confection et la diffusion des documents de communication relatifs à la Licence Professionnelle MGC-RPC. Ils s'attacheront à mettre en avant systématiquement, au minimum, la présence conjointe des logos de l'UA et de AUDITEC FORMATION.

Ils s'engagent en outre à citer dans toute communication orale ou écrite concernant la Licence Professionnelle MGC-RPC l'ensemble des partenaires (l'UA, l'IUT, AUDITEC FORMATION) et de mentionner la participation financière éventuelle du Conseil Régional de Guadeloupe et du Fonds Social Européen (FSE), si ces derniers participent financièrement au projet.

Article 16 : Durée, Modification, Résiliation

La présente convention prend effet à sa date de signature par les Partenaires. Elle est conclue pour l'année universitaire 2021/2022 et prendra fin au plus tard le **31 décembre 2022**.

Les parties pourront apporter des modifications, par voie d'avenant.

Article 17 : Litige

Le présent contrat est régi par la loi française.

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable, dans le cadre des règles de l'enseignement supérieur.

En cas de désaccord persistant, le tribunal compétent pourra être saisi.

Fait à Saint-Claude, en quatre exemplaires originaux, le

Pour l'Université des Antilles (UA)

Pour AUDITEC FORMATION

Eustase JANKY
Président

Patrick MANIJE
Président

Annexes

PROJET

Annexe 1 : Annexe pédagogique

La formation se déroule sur 12 mois, à temps plein en alternance. Les enseignements seront répartis en cours et travaux dirigés. Le corps enseignant est constitué d'enseignants de l'UA, et de chargés d'enseignements professionnels (des intervenants exerçant leur activité professionnelle principale en cabinets comptables).

1. Répartition des enseignements

La maquette pédagogique est présentée ci-dessous :

PROJET

Annexe 2 : Répartition des engagements des parties

DOMAINE	RESPONSABILITES AUDITEC FORMATION	RESPONSABILITES IUT
Organisme financeur	Relation avec les OPCO pour l'ouverture des formations en apprentissage. Etablissement et envoi des documents réglementaires	Présentation d'un argumentaire pour l'ouverture des formations en Région Guadeloupe en alternance
Communication	Communication autour des formations, prospection de participants	Communication autour des formations, prospection de participants.
Recrutement, Inscription et traitement des apprentis	Participation au recrutement et à la sélection des participants.	Recrutement, sélection des participants et validation des candidatures.
	Gestion de l'établissement des contrats et conventions avec les entreprises accueillant les apprentis.	Inscription des candidats-apprentis à l'université (UA).
	Indemnisation spécifique des apprentis (gestion des frais de restauration...)	
Calendrier de formation	Réception des emplois du temps et du calendrier de l'alternance. Etablissement et suivi de l'emploi du temps, du calendrier de l'alternance	
	Coordination des modalités de fonctionnement liées à l'apprentissage.	Coordination pédagogique de la formation.
	Recrutement administratif de l'équipe pédagogique sur la base de la composition modulaire Edition et contrôle des contrats des intervenants.	Choix des intervenants et inscription dans le vivier des vacataires dans le cadre de la procédure de recrutement de l'UA. Transmission à AUDITEC FORMATION des services prévisionnels des intervenants
Equipe pédagogique	Accompagnement des candidats dans la recherche d'entreprises.	Ingénierie de formation Accompagnement pédagogique des intervenants
Suivi pédagogique	Réunions des instances liées à la modalité de formation par apprentissage (comité de liaison, conseil de perfectionnement). Etablissement des documents de contrôle de présence (feuilles d'émargement et livrets d'apprentissage).	Réunions pédagogiques semestrielles en présence des partenaires Transmission à l'UA du bilan pédagogique de la LP MGC RPC
Validation des formations	Organisation des examens et des jurys finaux. Transmission des procès-verbaux et documents relatifs à la délivrance du diplôme.	Réception des documents relatifs au contrôle des connaissances et des aptitudes (PV des épreuves et émargement)
Relations avec les entreprises	Transmission des états de présence des apprentis aux entreprises et aux OPC.	

	Transmission de la trame des documents récapitulatifs à compléter en lien avec les feuilles d'émargement Compléter les documents de suivi pédagogique transmis	
	Suivi des visites en entreprise.	Proposition de tuteurs enseignants. Visites en entreprise par les tuteurs pédagogiques.
		Validation des projets tuteurés adossés à la formation Validation des missions des apprentis proposées par les entreprises
Logistique	Exécution du planning Mise à disposition de salles spécialisées Mise en place logistique (accueil, salles, matériels pédagogiques et consommables...).	
Modalités financières	Versements sur la base des factures en adéquation avec la convention de prestations AUDITEC FORMATION-IUT. Paiement des heures d'enseignement effectives	Transmission des factures liées à la convention établie avec AUDITEC FORMATION <ul style="list-style-type: none"> • aux inscriptions des candidats • à la prestation pédagogiques liés à la mise en place et au suivi pédagogique de la formation.
	Etats budgétaires/finances- Relations avec les OPCO. Rédaction du Bilan de la formation	

Annexe 3 : Annexe financière

Dispositions financières - Modalités de règlement - Références bancaires - Rémunération des intervenants

1. Dispositions financières

AUDITEC Guadeloupe s'engage à régler à l'IUT de la Guadeloupe, sur présentation de factures et sous réserve du démarrage de l'action :

- les frais de gestion administrative + les frais d'ingénierie pédagogique forfait)
- les droits d'inscription en vigueur
- la rémunération des 120 HETD assurées par les enseignants de l'IUT

2. Modalités de versement

En contrepartie des prestations décrites sous l'article 1, l'IUT facturera à AUDITEC Guadeloupe les factures dans le tableau ci-après :

INTITULE	MODALITES	MONTANT PREVISIONNEL
Droits d'inscription de base	20 x170,00 = 3 400 €* Frais d'ingénierie et de gestion administrative	28 400 € <i>(sur la base de 20 app)</i>
Rémunération des enseignants de l'IUT	120 HETD * 60,00 €	7 200 €
MONTANT PREVISIONNEL <i>(sur la base de 20 app)</i>		35 600 €

**Ce calcul a été fait sur la base de 20 inscrits x DU en vigueur en 2020/2022. Il devra être revalorisé en fonction du nombre réel des apprentis inscrits en LP MGC RPC et du cout en vigueur à la rentrée 2021 .*

Le versement des prestations à l'IUT se fera sur présentation des factures, en deux fois selon le calendrier suivant :

- paiement de 50% du coût total revenant à l'IUT, au plus tard 3 mois après le démarrage de la formation
- paiement du solde (50% restant), dès la fin de la formation, avant la remise des diplômes.

Le règlement est à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'UA dont les références bancaires sont données ci-dessous.

3. Références bancaires de l'IUT Guadeloupe

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé de compte est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, titulaires ou étrangers, agissant à leur adresse des opérations à votre compte (versements, paiement des quittances, etc.)

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	97100	00001006812	51	TRPAGSETERRE			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1971	0000	0010	0691	251	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITÉ DES ANTILLES AGENT COMPTABLE

4. Rémunération des intervenants (enseignants et coordinateurs)

AUDITEC Guadeloupe assure le financement total de la charge d'enseignement (la rémunération des enseignants, ainsi que la rémunération du coordinateur académique de l'IUT, et l'achat de matériels nécessaires à la formation.

LICENCE DE RESPONSABLE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET
PLANNING ANNUUEL 2021-22

Mise à jour le

Mise à jour le

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre
1 M	1 V	1 L	1 M	1 S	1 M	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V	1 L	1 J
2 J	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S	2 M	2 V
3 V	3 D	3 M	3 V	3 L	3 J	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D	3 M	3 S
4 S	4 L	4 J	4 S	4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L	4 J	4 D
5 D	5 M	5 V	5 D	5 M	5 S	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 V	5 L
6 L	6 M	6 S	6 L	6 J	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 M
7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 L	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 M	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V	8 L	8 J
9 J	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S	9 M	9 V
10 V	10 D	10 M	10 V	10 L	10 J	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D	10 M	10 S
11 S	11 L	11 J	11 S	11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L	11 J	11 D
12 D	12 M	12 V	12 D	12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M	12 V	12 L
13 L	13 M	13 S	13 L	13 J	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 M
14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 L	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 M	15 V	15 L	15 M	15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V	15 L	15 J
16 J	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S	16 M	16 V
17 V	17 D	17 M	17 V	17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D	17 M	17 S
18 S	18 L	18 J	18 S	18 M	18 V	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L	18 J	18 D
19 D	19 M	19 V	19 D	19 M	19 S	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M	19 V	19 L
20 L	20 M	20 S	20 L	20 J	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 M
21 M	21 J	21 D	21 M	21 V	21 L	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V	22 L	22 J
23 J	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S	23 M	23 V
24 V	24 D	24 M	24 V	24 L	24 J	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D	24 M	24 S
25 S	25 L	25 J	25 S	25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L	25 J	25 D
26 D	26 M	26 V	26 D	26 M	26 S	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M	26 V	26 L
27 L	27 M	27 S	27 L	27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 M
28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S		29 M	29 V	29 D	29 M	29 V	29 L	29 J
30 J	30 S	30 M	30 J	30 D		30 M	30 S	30 L	30 J	30 S	30 M	30 V
	31 D		31 L	31 L		31 J		31 M		31 D	31 M	

525H Cours en centre

974H En entreprise

Férié ou chômé

Soutenances

**Extrait de Relevé de Décisions du
Conseil Extraordinaire de l'IUT de la Guadeloupe du 25 mai 2021**

Le conseil d'IUT de la Guadeloupe, en sa séance extraordinaire en visioconférence du mardi 25 mai 2021, a délibéré et émis, à l'unanimité des membres présents ou représentés, un **avis favorable** sur les dossiers d'ouverture au titre de l'année **2021/2022** au titre de la formation continue et alternance de l'IUT, des formations suivantes :

Désignation	Intitulé IUT/DUT	Période	Avis
Ouverture 2021/2022 de la LP-MGC / RPC	Licence Professionnelle « Métiers de la Gestion Comptable - Responsable Portefeuille Client » - LP MGC-RPC	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité
Ouverture 2021/2022 du diplôme universitaire RW	Diplôme Universitaire « Rédacteur Web » DU-RW	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité
Ouverture 2021/2022 du diplôme universitaire Réalisateur Supports	Diplôme Universitaire « Réalisateur de Supports Audiovisuels pour le web » DU-RSAW	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité
Ouverture 2021/2022 du DUT Carrières Sociales en FC (CS)	DUT2 en FC Carrières Sociales option Animation culturelle et sociale (CS)	2021/2022	Avis Favorable à l'unanimité

Fait à Saint-Claude, le 25 mai 2021
Le Président du Conseil


Willy ANGELE



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : ACS SAINT-FRANCOIS EXPERTS

Adresse :
675 RUE DE L'INDUSTRIE
97122 BAIE-MAHAULT

.....

Responsable du cabinet : M STEEVE ROUYAR

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 25/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

Cabinet Steeve Rouyar
Commissaire aux comptes
675 Rue de l'Industrie - 97122 BAIE-MAHAULT
Port: 0690 59 09 76 - Tél: 0590 60 15 37
Fax: 0590 38 00 94
Siret : 520 768 305 00073



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : SIMEON ADOTE AKUE

Adresse :

.....18, QUAI LEFEBVRE 97110 POINTE A PITRE

.....
.....

Responsable du cabinet : SIMEON ADOTE AKUE

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 25/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

Siméon ADOTE AKUE

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

18 Quai Lefebvre

97110 POINTE-A-PITRE

Tél : 0590 85 69 87 - Fax : 0590 93 08 86

Siret : 518 771 043 00040 - APE : 6920Z



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : ...JA AUDIT & CONSEILS.....

Adresse :

...LES GALBAS 97180 SAINTE ANNE

.....
Responsable du cabinet : Jacqueline AJAX

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 25 mai 2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

J. A. AUDIT & CONSEILS
Cabinet D'Expertise Comptable et d'Audit
Les Galbas - 97180 SAINTE-ANNE
Tél.: 0590 243 391 / Port.: 0690 540 974
Mail : direction@ja-audit-et-conseils.fr
SIRET : 848 233 518 00014 - APE: 6920Z



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : Conseil Expertise Audit Antilles Guyane

Adresse : 46 rue Pastel - Résidence Les belles vue de Convenance

97122 BAIE-MAHAULT

Responsable du cabinet : NICOLEAU Elie Jean-Marc

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 19/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

CON.EX.@U SARL
Société d'Expertise Comptable
Inscrite à l'OEC
Tel : 0594 23 16 33 - Fax : 0590 80 43 93
Tel : 0594 23 16 33 - Fax : 0594 25 35 92
Siret : 519 023 616 - APL : 6920Z
Email : jean-marc.nicoleau@wanadoo.fr



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET :DELPHIS FIDUCIAIRE.....

Adresse :

DELPHIS
FIDUCIAIRE

Expertise Comptable

Parc d'activité La Providence

Imp. Serge RINALDO - Imm. DOTHIPOLIS

Dothémare - 97139 LES ABYMES

Tel.: 0590 93 02 84 - Fax: 0590 93 02 88

Siret : 485 366 801 00028

Responsable du cabinet :Marie C. MONKEL.....

S'engager à :

Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A

Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage

Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 18/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

DELPHIS
FIDUCIAIRE
Expertise Comptable
Parc d'activité La Providence
Imp. Serge RINALDO - Imm. DOTHIPOLIS
Dothémare - 97139 LES ABYMES
Tel.: 0590 93 02 84 - Fax: 0590 93 02 88
Siret : 485 366 801 00028



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT

Session 2021-2022

MOSTEL AUDIT EXPERTISE

CABINET :

Adresse :

.....
MOSTEL AUDIT EXPERTISE
12 rue Anegada
.....
97150 SAINT MARTIN
.....
0590 27 52 98 / 0690 61 16 85
.....
SIRET 891 459 471 00019 APE 6920Z

Responsable du cabinet : Moïse EPOUNDE

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 25 mai 2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

MOSTEL AUDIT EXPERTISE
12 rue Anegada
97150 SAINT MARTIN
0590 27 52 98 / 0690 61 16 85
SIRET 891 459 471 00019 APE 6920Z



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT

Session 2021-2022

CABINET : GUTH & NOVARA SAS EUREX ANTILES GUYANE

Adresse :

26-28 rue de la République
Les Terres de Nohilde 97150 SAINT MARTIN

Responsable du cabinet : GUTH Thierry / NOVARA Nohilde

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 18/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

GUTH & NOVARA SAS - Eurex Antilles Guyane
28 rue de la République - Les Terres de Nohilde
97150 SAINT MARTIN
SIRET: 821 253 200 00025 - APE: 6920Z
Tel: 05 90 779 688 - Fax: 05 90 52 02 19



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : **GEXPERCO**

Adresse :

127 RUE NOBEL, Z I JARRY, 97122 BAIE-MAHAULT.....
.....

Responsable du cabinet : Nazaire DESPLAN.....

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage**
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 19 Mai 2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

GEXPERCO Eurl
Expertise Comptable
Z I de Jarry - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél. 0590 26 89 38 - Fax: 0590 26 89 38
Siret : 809 185 354 00013 - APE 6920Z



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET :

Adresse :

KEAEXPERTS
EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT - CONSEIL - GESTION SOCIALE
1617, Rue Henri Becquerel - BP 2172 - 97195 JARRY CEDEX
Tél : 0590 25 26 62 - Fax : 0590 26 89 47
Siret : 828 765 701 00010
Site : www.keaexperts.fr

Responsable du cabinet : *Alexandre KALIL*

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : *25/5/2021*

Cachet du cabinet et signature du Responsable



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT

Session 2021-2022

CABINET : LECIAM.....

Adresse :
37 Immeuble SOCOGAR.

Rue Ferdinand Forest

97 122 Baie-Mahault

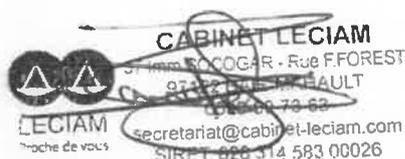
Responsable du cabinet : Mme Ericka LANDRE.....

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 18/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable





LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT

Session 2021-2022

CABINET : SAS CAPEC

Adresse :
38-40 Espace Rocade – Grand-Camp
97139 – Les ABYMES

Responsable du cabinet : REMBLIN Rolland

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : le 18 mai 2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

SAS CAPEC
Cabinet de Présentation et d'Examen des Comptes
38/40, Espace Rocade
97142 Grand-Camp (ABYMES)
Tel : 0590 91 41 41 Fax : 0590 91 00 51
Siret 7398 009 490 0014 - APE 741 CO



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : *ROCH Yannick*

Adresse : *4 E19 Zac de Demencourt*
..... *97160 LE NOUVE*
.....

Responsable du cabinet : *ROCH Yannick*

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : *18/05/2021*

Cachet du cabinet et signature du Responsable





LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : STEEVE ROUYAR

Adresse :
675 RUE DE L'INDUSTRIE
97122 BAIE-MAHAULT

.....

Responsable du cabinet : M STEEVE ROUYAR

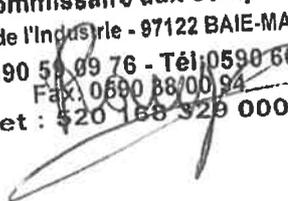
S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 23/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

Cabinet Steeve Rouyar
Commissaire aux comptes
675 Rue de l'Industrie - 97122 BAIE-MAHAULT
Port: 0690 58 09 76 - Tél: 0590 68 15 37
Fax: 0690 88 00 84
Siret : 520 168 325 00073





LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : SCRIBES & ASSOCIES.....

Adresse : 22 rue Joseph Richardson Lot 1 Résidence Serena 97150 SAINT MARTIN....

.....

.....

Responsable du cabinet : Thierry DESORBAIX.....

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 25/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

SCRIBES ASSOCIES
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Guadeloupe
Résidence Serena - Lot 1, 22 Rue Joseph Richardson
Spring 97150 Saint Martin
Siret 530 493 238 00014
Courriel : info@scribes-associes.fr
Tél. : 05 90 51 16 65 • Fax : 05 90 51 16 68



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : SOFIDEXCO Corporation

Adresse :
11 rue Thomas Edison, Immeuble Nevada

ZI Jarry

97190 BAIE-MAHAULT.

Responsable du cabinet : Christophe DJIHA / Salomon NGUETSOP

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 25/05/2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable





LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : DFA EXPERTISE SARL

Adresse : 5, rue du DOCTEUR CABRE 97100 BASSE-TERRE

Responsable du cabinet : **TOANOU Thérèse**

S'engage à :

Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A

Date : 19 Mai 2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable


Thérèse TOANOU
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
5 rue du Docteur CABRE
97100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 09 01 21 / Fax: 0590 09 01 21



LICENCE RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENT EN CABINET

LETTRE D'ENGAGEMENT Session 2021-2022

CABINET : ...Joël JOKA

Adresse :

.....402b Chemin de Duquerry bovis 97170 PETIT BOURG

Responsable du cabinet : ...Joël JOKA

S'engager à :

- Inscrire un collaborateur éligible dans le cadre de la PRO-A
- Embaucher un (e) apprenti(e) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
- Embaucher un candidat dans le cadre d'un contrat de la professionnalisation

Date : 25 mai 2021

Cachet du cabinet et signature du Responsable

Cabinet Joël JOKA
Expert-Comptable / Commissaire aux Comptes
402B Chemin de Duquerry Bovis
97170 PETIT-BOURG
Tél. : 0690 55 56 64 - 0590 32 41 80
email : expertcomptable@jjoka.fr
Siret : 391 259 306 00044 - APE : 6920Z

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

**Arrêté du 18 juillet 2018 accordant l'Université des Antilles
en vue de la délivrance de diplômes nationaux**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

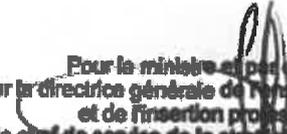
VU le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, D 613-6 et D 613-7,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,
VU l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
VU l'avis du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche,
arrête

Art. 1 À compter de l'année universitaire 2018-2019, l'Université des Antilles est accréditée en vue de la délivrance des diplômes figurant en annexe.

Art. 2 L'établissement délivre le doctorat dans le cadre des écoles doctorales accréditées dont la liste est jointe en annexe. Il le délivre seul ou conjointement, selon les conditions précisées dans l'annexe.

Art. 3 La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, le recteur de l'académie de GUADELOUPE, le recteur de l'académie de MARTINIQUE et le président de l'Université des Antilles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation


Pour le ministre et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Pour le chef de service de la stratégie de contractualisation,
du financement et de l'immobilier
Le sous-directeur du dialogue contractuel

Gérard MAILLET

	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20005003 CAPACITE EN DROIT		2010-2011	12 ans	2021-2022

Diplôme(s) d'accès aux études universitaires

option	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
19990191 OPTION A		2010-2011	12 ans	2021-2022
19990192 OPTION B		2010-2011	12 ans	2021-2022

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20181034 Métiers de la médiation par des approches artistiques et culturelles		2018-2019	1 an	2018-2019

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20181035 Activités juridiques : assistant juridique		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181036 Activités juridiques : métiers du droit de l'environnement		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181037 Assurance, banque, finance : chargé de clientèle		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181038 Commerce et distribution		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181039 Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181040 Logistique et pilotage des flux	CNAM PARIS	2018-2019	4 ans	2021-2022
20181041 Management et gestion des organisations		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181042 Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181043 Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181044 Métiers de la qualité		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181045 Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181046 Sécurité des biens et des personnes		2018-2019	4 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20181047 Guide conférencier		2018-2019	4 ans	2021-2022

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Licence(s) professionnelle(s)

Dénomination nationale / mention	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20150972 Bio-industries et biotechnologies	NIMES	2015-2016	6 ans	2020-2021
20181048 Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181049 Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181050 Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181051 Métiers de l'informatique : applications web		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181052 Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique	LA REUNION, GUYANE	2018-2019	4 ans	2021-2022

Domaine ARTS, LETTRES, LANGUES

Master(s)

mention(s)	établissement(s) co-accrédité(s)	année d'accréditation	durée	fin d'accréditation
20181053 Etudes culturelles		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181054 Français langue étrangère		2018-2019	4 ans	2021-2022
20181056 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		2018-2019	4 ans	2021-2022

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

Master(s)

**Dossier de demande d'ouverture de
diplôme hors accréditation
(DU, Formation continue,
Formation en apprentissage...)**

**Intitulé : LICENCE PROFESSIONNELLE
MANAGEMENT et GESTION DES
ORGANISATIONS**

Année d'ouverture : 2020-2021

Durée : 3 ans

*Dossier à transmettre au format numérique à la CFVU à
l'adresse upcfvu971@univ-antilles.fr.*

*La CFVU se charge de la transmission des dossiers une fois complets aux
différentes directions administratives : Affaires Juridiques, Scolarité, Affaires
financières.*

**POUR AVIS : DEMANDE D'OUVERTURE : LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT
ET GESTION DES ORGANISATIONS**

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par la CFVU le __/__/2020

**Avis du Chargé de Mission juridique du Pôle – Monsieur Sainte-Croix
RAUDZUEL**

Date : 4/12/2020 Favorable
Signature :

Avis de la Direction des Affaires Juridiques - Madame Ségolène LAM

DAJ OK
Date : 9/12/20
Signature :

Avis de la Division de la Scolarité – Monsieur Théodule DURIMEL

Date : 10 DEC. 2020 OK N.B: Il y a 2 parcours dans
cette LP.
Signature : Il s'agit de laquelle ?

Avis de la Direction des affaires financières – Monsieur Vincent SUBITS

Date : 10/12/20 OK
Signature :  

Avis transmis à la CFVU le __/__/2020

Liste des pièces à fournir en complément du dossier :

Convention (ou projet) de partenariat

Dernier arrêté d'accréditation si l'établissement n'est pas l'UA

Extrait de décision de la composante

Courrier de confirmation des organismes financeurs

et en cas de renouvellement

Dernier arrêté d'ouverture

Bilan des années d'ouverture antérieures : Effectif, Budget, Nombre de diplômés et Devenir des diplômés par année (section 8)

Les dossiers incomplets ne pourront pas être enregistrés.

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par la CFVU le __/__/201__

Avis de la Direction des Affaires Juridiques :

Date :

Signature :

Avis de la Division de la Scolarité :

Date :

Signature :

Avis de la Direction des affaires financières :

Date :

Signature :

Avis transmis à la CFVU le __/__/201__

<p align="center"> BASES DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION </p>	<p> Dispositif (Formation initiale, Formation continue, Apprentissage) : Formation continue Date de début des enseignements : 14 décembre 2020 Date de fin des enseignements : 31 décembre 2021 Volume horaire total : 498h de Formation théorique, 450h de Stage en entreprise, 150h00 de projet tutoré Effectif prévisionnel : 15 étudiants Répartition du volume horaire des enseignements par grands domaines disciplinaires UEP 50-Intégration et insertion professionnelle (36 heures) UEP 51-Performance économique de l'entreprise (72 h00 heures) UEP 52-Système d'information et de contrôle (72 heures) UEP 53-Développement de l'entreprise (72 heures) UEP 54-Démarche et outils de l'entrepreneuriat (72 heures) UEP 55-Préparer son insertion professionnelle (60 heures) UEP 61-Politique humaine de l'entreprise (42 heures) UEP 62-Management approfondi (48 heures) UEP 63-Communication et relations professionnelles (24 heures) Les cours se dérouleront en hors temps de travail de 18 à 21 heures et le samedi matin </p>
<p align="center"> AVIS DE LA COMPOSANTE </p>	<p> Avis : En date du : <i>joindre une copie de l'extrait de décision de la composante</i> </p>

Descriptif détaillé

1. Objectifs, Intérêt et Débouchés

Objectifs :

La Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations permet d'acquérir des connaissances dans l'analyse des enjeux de l'entreprise, la compréhension et l'usage des techniques de management, la conception et la conduite de projet, la négociation avec les partenaires.

Intérêt pour l'étudiant :

La viabilité de cette formation tient de la nécessité de former les usagers à la pratique du management d'entreprise et d'établissement semi-public. Les titulaires d'une Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations s'insèrent facilement dans les services d'administration générale, le management de proximité, l'appui opérationnel au développement commercial des entreprises, des collectivités locales et des associations. Ils sont assistant de gestion PME, assistant en RH, contrôleur de gestion, adjoint de direction opérationnelle, assistant chef de projet, gestionnaire de centre de profit, adjoint du directeur financier. Ils sont tout fait formés pour créer leur propre entreprise.

Evolution : conduite de projet, études et terrain.

Débouchés :

Les diplômés pourront prétendre à des emplois dans les domaines suivants :

- Création d'entreprise et d'activité ;
Cadre intermédiaire dans une entreprise ;
- Gérant de PME ;
- Contrôleur de gestion, chargé d'étude ;
Responsable en organisation : Collaborateur du responsable qualité, chargé de la gestion de production, Assistant de gestion, Consultant Marketing. .

Nombre de demandes d'inscription : 15

2. Partenaires

3. Organismes financeurs (publics, privés, collectivités)

Joindre le courrier de confirmation du soutien financier de chaque organisme

Demande de subvention déposée le 04 septembre 2020 au Conseil Régional de la Guadeloupe

4. Equipe pédagogique (liste nominative des intervenants, disciplines d'enseignement et volumes horaires)

Prénom	Nom	Catégorie (MCF, PR Vacataire)	Organisme (pour les vacataires)	Discipline(s) enseignée(s) dans le diplôme	Volume horaire (heures et TD)
Christiania	FRAIDERIK-JEANNE	Vacataire	Consultante indépendante	Dynamique de groupe	15
				Connaissance de soi	15
				Préparer son insertion professionnelle	15
Bruno	FERGE	Vacataire	Expert-comptable	Comptabilité générale pour PME – méthode et outils	24
				Comptabilité analytique et gestion des coûts	39
				Analyse financière (SIG/FR/BFR/T/ratios financiers)	24
Thierry	PIERRE-JUSTIN	Vacataire	Expert-comptable	Budgets, contrôle budgétaire, (écarts) et tableaux de bord	33
Pascal	MIRABEL	Vacataire	Attaché territorial	Audit et contrôle interne	24
Patrick	MIRVAL	Vacataire	Cadre de banque	Systèmes d'information de gestion et bases de données	39
Kelly	DAMO	Vacataire	Cadre GMA	Logistique et gestion, des approvisionnements	33
Daniel	GUILLEN	Vacataire	Consultant indépendant	Développement commercial de la PME	33
Daniel	GUILLEN	Vacataire	Consultant indépendant	Stratégies de développement et d'innovation des PME	33
Larry	SAHAI	Vacataire	Consultant indépendant	Entreprenariat et responsabilité sociétale de l'entreprise	30
Vivaldi	THERASSE	Vacataire	Enseignant contractuel- RECTORAT	Management des risques et gestion de projet	30
Larry	SAHAI	Vacataire	Consultant indépendant	Marketing et étude de marché	30
Kathlen	VUILLAUME BACKUS	Vacataire	Consultant indépendant	Anglais des affaires	30
Stéphane	GUILLEMOT	Vacataire	PRAG-Rectorat	Méthodologie	18
Albert	BRUDEY	Vacataire	Consultant indépendant	Création, reprise d'entreprise et élaboration d'un business plan	30
Daniel	LANTIN	Vacataire	Consultant indépendant	Droit du travail – droit social	27
Carine	LEFEVRE	Vacataire	Consultante indépendante	Gestion des ressources humaines	33
Kelly	DAMO	Vacataire	Cadre GMA	Management de la qualité, hygiène et sécurité	24
Carine	LEFEVRE	Vacataire	Consultante indépendante	Management des équipes et leadership	39
Errol	NUISSIER	Vacataire	Psychologue	Gestion du stress	15
Christine	FRAIDERIK-JEANNE Christiana	Vacataire	Consultante indépendante	Expression orale	15
	Stage : 450h00		Projet tutoré : 150h00		

5. Modalités de contrôle de connaissances et d'obtention du diplôme

Dans chaque unité d'enseignement, les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et par un contrôle terminal oral pour le projet tutoré et le stage.

Les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement sont appelés "matières". Au sein de chaque unité d'enseignement, la compensation entre les notes obtenues aux différentes matières s'effectue sans note éliminatoire.

Une UE est acquise si sa moyenne est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise l'est définitivement.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Pour les examens écrits, les copies sont anonymées.

Délivrance de la Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations

La Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations est décernée aux étudiants ayant obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris celles constituant le projet tutoré et le stage. Les mentions seront attribuées à partir de cette note moyenne.

La délivrance de la Licence Professionnelle Management et Gestion des Organisations, comme la validation des UE, sont prononcées après délibération du jury souverain conformément aux dispositions générales du règlement des examens.

6. Maquette détaillée des enseignements

Enseignement	Discipline	Intervenant	Volume horaire en présentiel			ECT S	Coeff	Type d'examen
			CM	TD	TP			
UEP 50- Intégration et insertion professionnelle (36 heures)	Dynamique de groupe	FRAIDERIK- JEANNE Christiania	6	6		1	1	CC
	Connaissance de soi	FRAIDERIK- JEANNE Christiania	6	6		1	1	CC
	Préparer son insertion professionnelle	FRAIDERIK- JEANNE Christiania	6	6		1	1	CC
UEP 51- Performance économique de l'entreprise (72 h00 heures)	Comptabilité générale pour PME – méthode et outils	FERGE Bruno	12	6		1,5	1,5	CC
	Comptabilité analytique et gestion des coûts	FERGE Bruno	18	12		1,5	1,5	CC
	Analyse financière (SIG/FR/BFR/T/ratios financiers)	FERGE Bruno	18	6		1,5	1,5	CC
UEP 52-Système d'information et de contrôle (72	Budgets, contrôle budgétaire, (écarts) et tableaux de bord	PIERRE- JUSTIN Thierry	18	6		2	2	CC
	Audit et contrôle interne	MIRABEL Pascal	12	6		1,5	1,5	CC
	Systèmes	MIRVAL Patrick	18	12		2	2	CC

heures)	d'information de gestion et bases de données							
UEP 53- Développement de l'entreprise (72 heures)	Logistique et gestion, des approvisionnements	DAMO Kelly	18	6		2	2	CC
	Développement commercial de la PME	GUILLEN Daniel	18	6		2	2	CC
	Stratégies de développement et d'innovation des PME	GUILLEN Daniel	18	6		2	2	CC
UEP 54- Démarche et outils de l'entrepreneuriat (72 heures)	Entreprenariat et responsabilité sociétale de l'entreprise	SAHAI Larry	12	12		2	2	CC
	Management des risques et gestion de projet	THERASSE Vivaldi	12	12		2	2	CC
	Marketing et étude de marché	SAHAI Larry	12	12		2	2	CC
UEP 55-Préparer son insertion professionnelle (60 heures)	Anglais des affaires	VUILLAUME BACKUS Kathleen	12	12		2	2	CC
	Méthodologie	GUILLEMOT Stéphane	12			1	1	CC
	Création, reprise d'entreprise et élaboration d'un business plan	BRUDEY Albert	12	12		2	2	CC
UEP 61-Politique humaine de l'entreprises (42 heures)	Droit du travail – droit social	LANTIN Daniel	18			2	2	CC
	Gestion des ressources humaines	LEFEVRE Carine	18	6		2	2	CC
UEP 62- Management approfondi (48 heures)	Management de la qualité, hygiène et sécurité	DAMO Kelly	12	6		2	2	CC
	Management des équipes et leadership	LEFEVRE Carine	18	12		2	2	CC
UEP 63- Communication et relations professionnelles (24 heures)	Gestion du stress	NUISSIER Errol	6	6		1	1	CC
	Expression orale	FRAIDERIK-JEANNE Christiania	6	6		1	1	CC

UEP 64-Projet tutoré (150 heures)	Projet Tutoré		150h00		10	10	CT
UEP 65-Stage (450 heures)	Rapport professionnel		450h00		10	10	CT

7. Budget prévisionnel équilibré

Doivent être explicitement indiqués :

- Le montant des droits d'inscription (*fixés chaque année par le CA de l'UA en fonction du niveau de la formation et en sus des frais de formations*)
- Les frais de formation (*fixés par la composante pour la durée de l'accréditation*) selon le payeur (*organisme financeur, entreprise, individuel, autre*).

	Montant par étudiant	Nombre d'inscrits	Montant total
Recettes			
Frais de formation			
Demandeur d'emploi	170,00 €	15	2550,00 €
Salarié			
Organisme	€		
Entreprise	€		
Fond Social Européen	39671,95 €		39671,95 €
Collectivité Régionale	7000,94 €		7000,94 €
Total			49222,89€
Dépenses			
Coûts directs de fonctionnement			
Enseignement			29565,00 €
Coordination			540,00 €
Personnel administratif contractuel (proratisation)			7062,73 €
Mutualisation des moyens (mise à disposition de salle de cours)			4980,00€
Frais liés aux missions d'enseignement			
Coaching encadrement de mémoire			1500,00€
Coûts indirects de fonctionnement			
Forfaitisation 15% : calcul choisi par le SUFC 971 en fonction des 2 possibilités imposées par le FSE			5575,16 €
Total			49222,89€

Pointe-à-Pitre, le 03 septembre 2020

Le Vice-président du Pôle Guadeloupe

à

Monsieur le Président de la Région
Guadeloupe
Direction de l'Emploi, de l'Apprentissage et de
la Formation Professionnelle
Services Etudes. Prospectives et
Programmation
Hôtel de Région
97100 BASSE-TERRE

- 4 SEP. 2020

Affaire suivie par : *Thierry DORINAS*

Réf. : IUFC/JLLFH/TD/N° 2020 - 91

Objet : demande de financement des actions de formation 2020-2021

Monsieur le Président

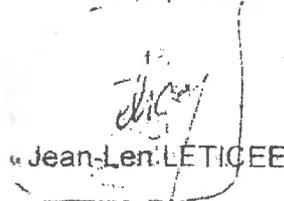
J'ai l'honneur de proposer à votre analyse, les 14 actions de formation du Service Universitaire de la Formation Continue – Pôle Guadeloupe pour lesquelles nous sollicitons un financement Région-FSE au titre de l'année universitaire 2020-2021.

Ces formations diplômantes sont destinées à la promotion sociale et sont ouvertes en priorité aux demandeurs d'emploi. Le montant total du financement demandé s'élève à six cent quatre vingt seize mille, cent soixante quatorze euros et quatre vingt centimes (696174,80€). Le coût global de l'opération est de sept cent cinquante et un mille cent quatre vingt un euros et quatre vingt centimes (751181,80€) et se décompose comme suite :

- Droits universitaires encaissés : 55007,00€
- Participation de la Région Guadeloupe : 104426,25€
- Participation du Fonds Social Européen : 591748,55€

Par le présent courrier, nous sollicitons la Région Guadeloupe au titre de sa participation financière propre (104426,25€) et également pour ce qui concerne la participation du Fonds Social Européen (591748,55€).

En espérant que vous serez à même de réserver une suite favorable à notre demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.


Jean-Len LÉTICÉE

- 4 SEP 2020

Université des Antilles

DEMANDE DE FINANCEMENT - Année Universitaire 2020-2021

Libellés	lieu de formation	Niveau d'entrée	Niveau de sortie	Effectif	Date de début	Date de fin	Nbre d'h/centre	coût de l'heure de formation €	Coût de l'action €	participation stagiaires €	participation région/FSE		
											total €	Région FSE 85% €	Région 15% €
1 Cycle Préparatoire au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires : option littéraire et juridique (DAEU A)	P-A-P (Fouillole)	V	IV	20	05/11/2020	30/06/2021	150	122,75	18412,93	3980,00	14432,93	12267,99	2164,94
2 Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires : option littéraire et juridique (DAEU A)	P-A-P (Fouillole)	V	IV	30	12/10/2020	30/06/2021	300	134,51	40354,18	5100,00	35254,18	29966,05	5288,13
3 Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires : option (DAEU B)	P-A-P (Fouillole)	V	IV	10	12/10/2020	30/06/2021	300	82,76	24829,18	1700,00	23129,18	19659,80	3469,38
4 Diplôme Universitaire de Médiation (DUM)	P-A-P (Fouillole)	IV	III	15	12/10/2020	31/07/2021	442	107,18	47371,39	2985,00	44386,39	37728,43	6657,96
5 Licence Administration Publique (LAP)	P-A-P (Fouillole)	III	II	20	05/11/2020	31/07/2021	408	89,14	36369,39	3400,00	32969,39	28023,98	4945,41
6 Licence Prof Gestion des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire (LP GOESS)	P-A-P (Fouillole)	III	II	15	05/11/2020	31/12/2021	359,5	113,39	40764,95	2550,00	38214,95	32482,71	5732,24
7 Licence Prof Métiers de la Gestion et de la Comptabilité -Responsable Portefeuille Client en Cabinet d'Expertise (LP MGC-RPCE)	P-A-P (Fouillole)	III	II	15	05/11/2020	31/12/2021	495	111,08	54982,51	2550,00	52432,51	44567,63	7864,88
8 Licence Prof Management et Gestion des Organisations (LP-MGO)	P-A-P (Fouillole)	III	II	15	05/11/2020	31/12/2021	498	98,84	49222,89	2550,00	46672,89	39671,95	7000,94
9 Master 1 Psychologie	P-A-P (Fouillole)	II	I	14	12/10/2020	31/07/2021	436	161,15	70259,64	3808,00	66451,64	56483,89	9967,75
10 Master 1 Sciences du Management (M1 CCA);M1 GRH; M1 MKT)	P-A-P (Fouillole)	II	I	45	12/10/2020	31/07/2021	474	199,83	94720,93	12240,00	82480,93	70108,79	12372,14
11 Master 2 Comptabilité Contrôle Audit (M2 CCA)	P-A-P (Fouillole)	II	I	15	12/10/2020	31/07/2021	476	149,92	71363,06	4080,00	67283,06	57190,60	10092,46
12 Master 2 Management Gestion des Ressources Humaines (M2 GRH)	P-A-P (Fouillole)	II	I	12	12/10/2020	31/07/2021	458	148,52	68023,43	3264,00	64759,43	55045,51	9713,92
13 Master 2 Marketing des Services (M2MKT)	P-A-P (Fouillole)	II	I	10	12/10/2020	31/07/2021	366	161,48	59099,93	2720,00	56379,93	47922,94	8456,99
14 Master 2 Valorisation Economique et Touristique des Patrimoines des Caraïbes (M2 VETPC)	P-A-P (Fouillole)	II	I	15	12/10/2020	31/07/2021	386	195,36	75407,39	4080,00	71327,39	60628,28	10699,11
Totaux				231			5548,5		751181,80	55007,00	696174,80	591748,55	104426,25